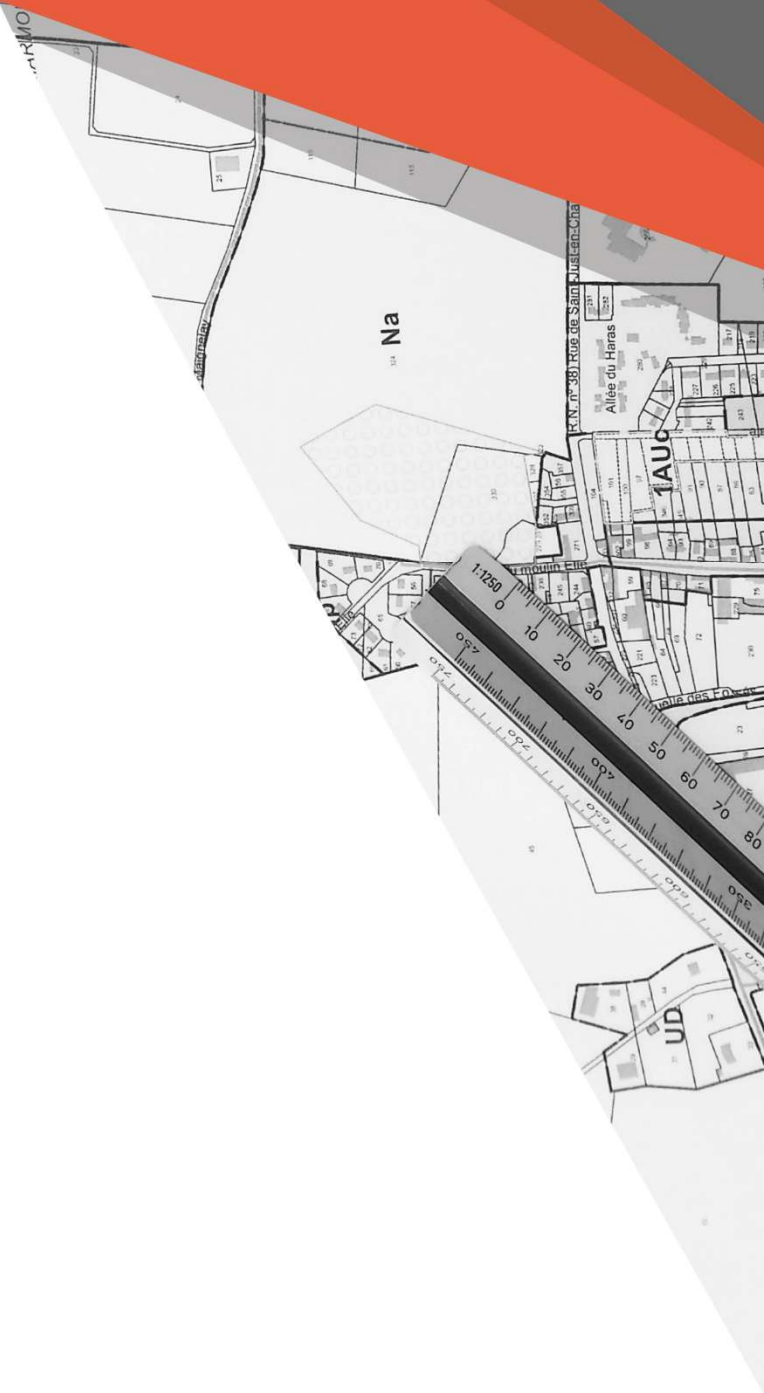


Demande d'examen au cas par cas

Auto-évaluation

Modification simplifiée
du PLU de La Baume d'Hostun



Auteur du document	Cyril BAUMANN Urbaniste cyril.baumann@urbassistance.fr 06.48.10.87.11	 33, rue du Maréchal Lefebvre 67100 STRASBOURG Atelier M33 www.urbassistance.fr	
Version	3	Date	Juillet 2026

Sommaire

I.	Préambule	5
II.	Incidences sur les sites Natura 2000	6
III.	Incidence sur les milieux naturels et la biodiversité	8
1.	État initial	8
1.1.	Périmètres et classements liés au patrimoine naturel.....	8
1.2.	Continuités écologiques	18
1.3.	Habitats	19
1.4.	Flore	21
1.5.	Faune.....	22
2.	Mesures	24
3.	Conclusion.....	25
IV.	Consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers	25
4.	Valorisation d'une friche.....	25
5.	Emprise limitée	27
6.	Réversibilité des installations	28
7.	Absence d'artificialisation des sols.....	28
V.	Zones humides	30
VI.	Eau potable et assainissement	33
VII.	Eaux pluviales.....	33
VIII.	Patrimoine et paysage.....	34
8.	Patrimoine.....	34
9.	Archéologie.....	34
10.	Perceptions visuelles	34
IX.	Sites et sols pollués.....	36
X.	Déchets	36
XI.	Risques.....	37
11.	Remontée de nappes	37
12.	Séisme.....	37
13.	Retrait gonflement des argiles.....	38
14.	Radon.....	38
15.	Sols pollués	39
16.	Rupture de barrage	39
XII.	Nuisances.....	39

XIII.	Air, énergie et climat	40
XIV.	Conclusion.....	41
XV.	Annexes	43

I. Préambule

Le présent dossier comprend l'ensemble des éléments constituant l'auto-évaluation prévue par l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à la rubrique 6 de la *notice explicative pour l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R.104-33 à R.104-37 du code de l'urbanisme*, le présent document comprend l'analyse des effets prévisibles de la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun sur l'environnement et l'auto-évaluation, sur l'ensemble des thématiques suivantes :

- sites Natura 2000 ;
- milieux naturels et la biodiversité ;
- consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- zone humide ;
- eau potable et assainissement ;
- gestion des eaux pluviales ;
- paysage ou patrimoine ;
- sols pollués et déchets ;
- les risques et nuisances ;
- l'air, l'énergie et le climat.

Il est également rappelé que la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun concerne uniquement un site de faible emprise correspondant à une parcelle en friche.

La modification simplifiée prévoit de classer ce site en secteur Apv.

Il est également à noter que de son côté également le projet photovoltaïque a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, afin que cette dernière évalue s'il est nécessaire ou non qu'une étude d'impact soit réalisée. Par décision 2025-ARA-KKP-6201-N8978, l'autorité environnementale a conclu qu'au regard des informations fournies par la société Elmy, **le projet photovoltaïque n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.**

II. Incidences sur les sites Natura 2000

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas réalisée pour le projet photovoltaïque, un prédiagnostic écologique et une étude d'incidence Natura 2000 ont été réalisés par le bureau d'études METIGA. Les éléments ci-dessous sont issus de cette étude (qui est annexée en intégralité au présent document).

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire communal de La Baume d'Hostun, ni sur le futur secteur Apv.

Deux zones spéciales de conservations (ZSC) sont comprises dans un rayon de 10 km autour du futur secteur Apv. Elles sont présentées ci-dessous.

ZSC présentes à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
FR8201743 La Bourne	3,2 km au sud-est	Modéré
FR8201692 Sources et habitats rocheux de la vernaïson et des goullets de combe laval et du vallon de sainte-marie	6,1 km au sud	Faible

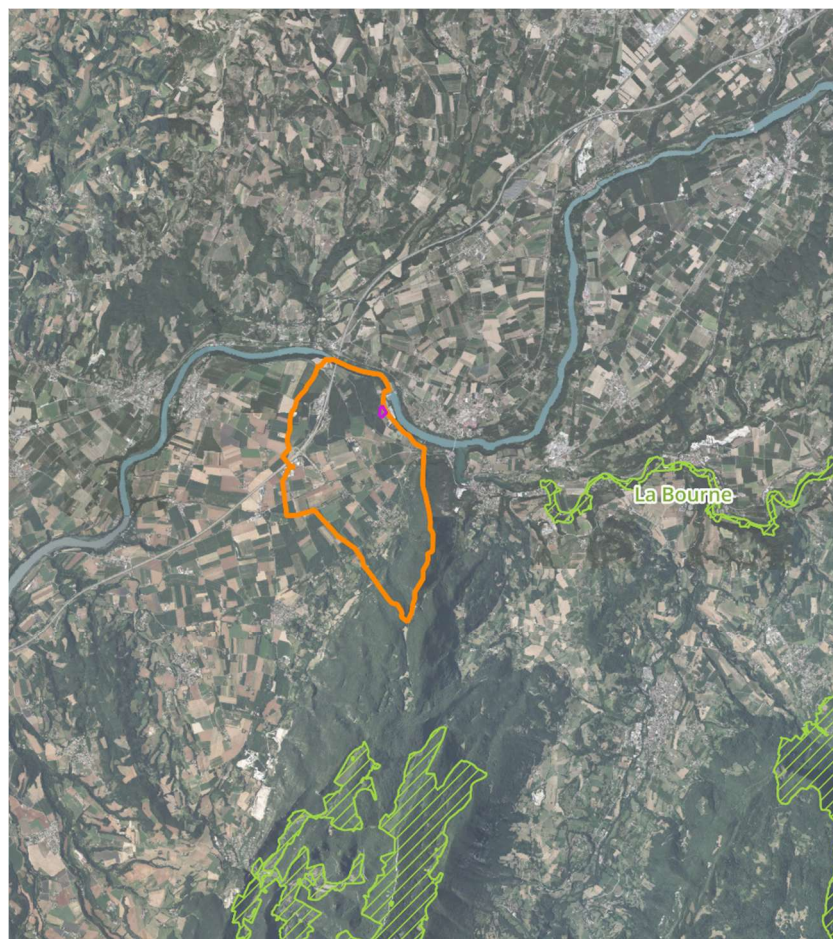
- **FR8201743 - La Bourne**

Le site couvre une surface de plus de 2800 hectares entre 160 et 1 597 mètres d'altitude, parcourant ainsi les étages collinéen et montagnard. Il est à cheval sur les régions biogéographiques alpine (28%) et méditerranéenne (72%) et ces influences se retrouvent dans la multitude d'espèces et d'habitats qu'on peut y rencontrer. Au total, 22 habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés, dont 5 prioritaires. Parmi les 13 espèces d'intérêt communautaire, on note 9 espèces de chauves-souris, 2 poissons (Blageon et Chabot), un invertébré (l'Ecrevisse à pattes blanches) et une plante, le Sabot de Vénus. La Loutre a également été notée récemment (traces), mais sa présence permanente reste à confirmer.

Ce site fait partie intégrante de réservoirs de biodiversité humides et boisés ainsi que de plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2. Cette ZCS est reliée à l'aire d'étude par des continuités écologiques.

- **FR8201692 - Sources et habitats rocheux de la vernaïson et des goullets de combe laval et du vallon de sainte-marie**

La seconde ZSC se situe à plus de 5 km du futur secteur Apv. **Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.**



Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km

Source :

Fond BD Ortho IGN



©Urbassistance
Copies et reproductions
interdites

-  La Baume d'Hostun
-  Parcelle de projet photovoltaïque
-  Zones Natura 2000 ZCS

Sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du futur secteur Apv

En analysant dans le présent cas le type de projet et sa distance avec l'ensemble des sites Natura 2000 les plus proches (un peu plus de 3 kilomètres), la modification simplifiée du PLU ne devrait pas remettre en cause l'état de conservation des habitats, les habitats en eux-mêmes et les espèces.

III. Incidence sur les milieux naturels et la biodiversité

Les éléments ci-dessous concernant les milieux naturels et la biodiversité sont issus du prédiagnostic naturaliste réalisé par le bureau d'études METIGA.

Ci-dessous figurent les principaux éléments et conclusions cette étude écologique dont le détail figure en annexe du présent document.

Il est rappelé que cette étude écologique est basée sur une analyse des bases de données locales. Aucun relevé de terrain n'a été réalisé à ce stade.

1. État initial

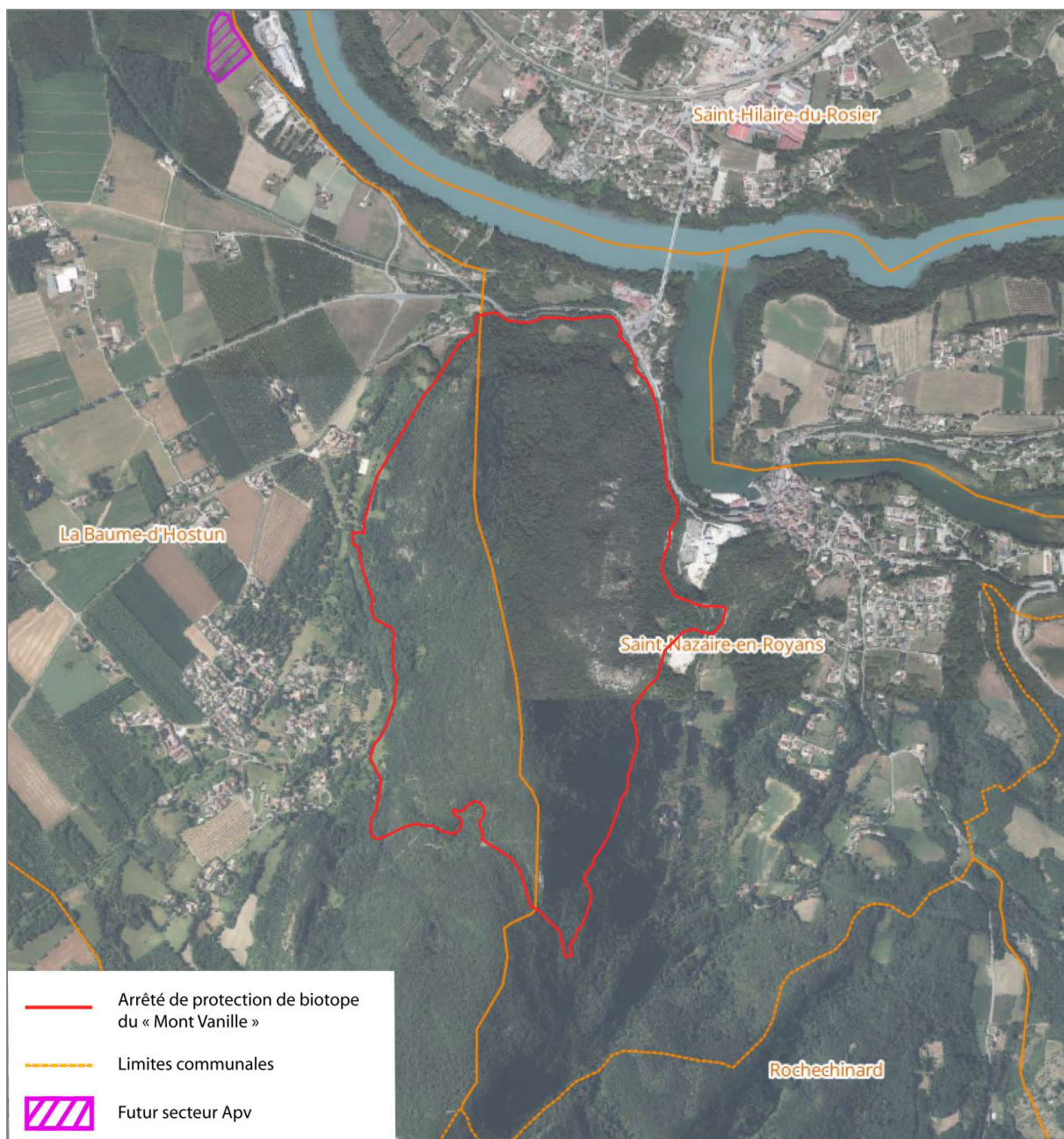
1.1. Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

1.1.1. Protections réglementaires - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il vise à protéger le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes. L'APPB est actuellement la procédure réglementaire la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés.

La commune de La Baume d'Hostun est concernée par un arrêté de protection de biotope défini sur le Mont Vanille, à cheval sur les communes de Saint-Nazaire-en-Royans et La Baume d'Hostun. Le périmètre de cet APPB est délimité sur la carte ci-dessous.

Le futur secteur Apv se situe, au plus proche, à environ 1 km au nord-ouest du cet APPB.



Périmètre de l'arrêté préfectoral de protection du Biotope (APPB) du Mont Vanille

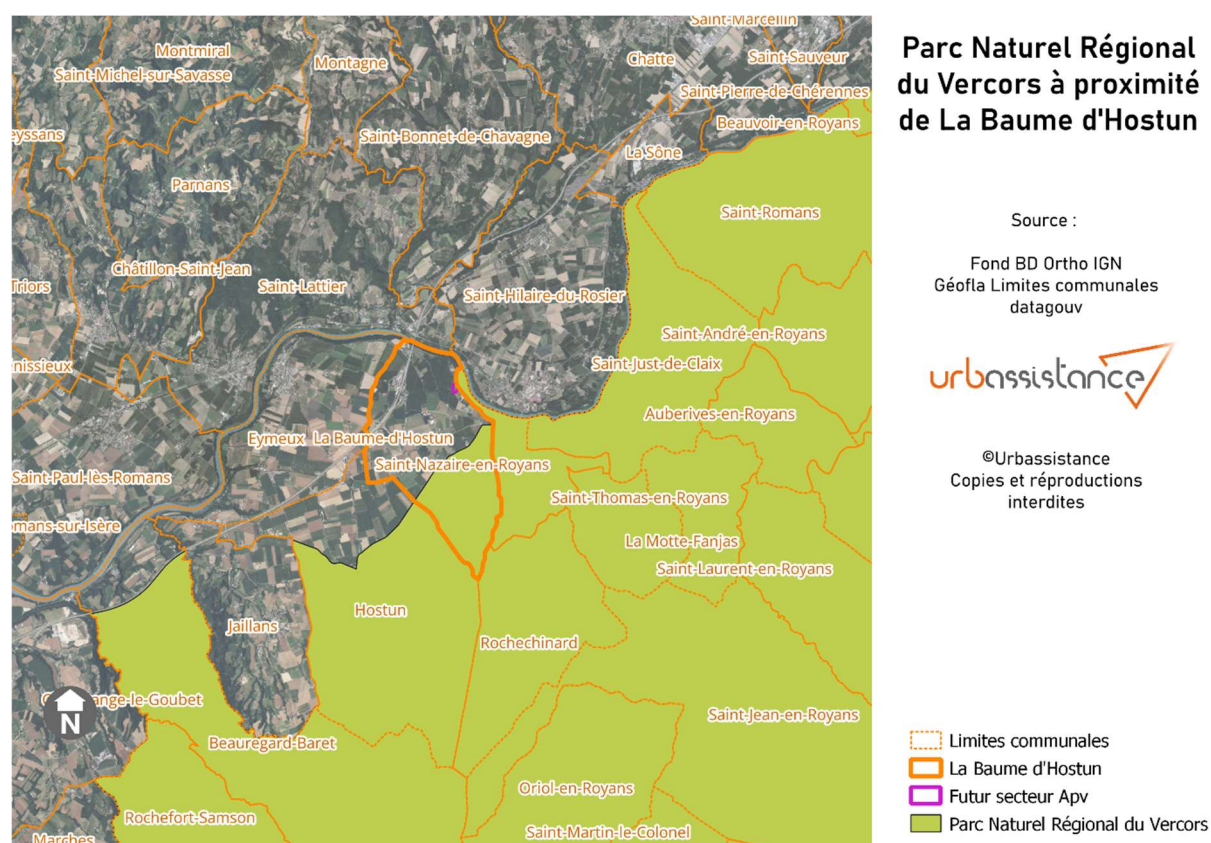
Cet APPB est inclus dans un réservoir de biodiversité boisé ainsi que dans la ZNIEFF de type 2 "Chainons Occidentaux du Vercors". Cet APPB est relié au futur secteur Apv par une continuité écologique formée par des espaces boisés fragmentés par le réseau routier (et notamment la RD532), le canal de la Bourne et les zones bâties.

Compte tenu de ces éléments de fragmentation, seules des espèces peu sensibles à ce type de fragmentation terrestre (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours. L'enjeu concernant cet APPB est donc **modéré à faible**.

1.1.2. Protections contractuelles – Parc Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont été institués par le décret n°67-158 publié le 2 mars 1967. Ils sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors concerne la partie Sud du territoire communal de La Baume d'Hostun (voir carte ci-dessous). Le futur secteur Apv ne se situe pas au sein de l'emprise du périmètre du PNR.



Parc Naturel Régional du Vercors à proximité de La Baume d'Hostun

Le PNR du Vercors est un parc naturel régional français créé en 1970. Le PNR du Vercors s'étend sur 83 communes. Son territoire, d'une superficie de 206 000 hectares, est situé dans le massif du Vercors, entre la vallée de l'Isère, au nord, et le Diois, au sud. Il abrite de nombreux habitats et espèces naturels du fait de son positionnement biogéographique à la

rencontre des influences montagnardes, méditerranéennes, continentales et océaniques. Couvert à 70 % par des forêts, la mosaïque d'habitats y est complexe.

PNR présent à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
FR8000001 Vercors	0 m à l'est	Fort

Ce PNR se situe à la frontière de l'aire de la parcelle d'étude. L'ensemble des espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

1.1.3. Protections par la maîtrise foncière

Terrains acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement. Les Conservatoires s'appuient également sur la protection réglementaire (35% de leurs sites bénéficient d'un statut de protection (PN, RNN et RNR, ENS, APPB).

La commune de La Baume d'Hostun n'est concernée par aucun terrain acquis par un CEN.

Un terrain acquis par le CEN Franche-Comté est compris dans un rayon de 10 km autour du futur secteur Apv. Il s'agit du site « Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon » (FR1506067) situé à environ 9 km au sud du futur secteur Apv.

Terrain acquis par le CEN présent à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
FR1506067 Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon	8,9 km au sud	Faible

Ce site appartient à un réservoir de biodiversité boisé et est également inclus dans la ZNIEFF de type 1 « Rebord occidental du Vercors, du Pas de Bouvaret au cirque de Peyrus », ainsi que dans la ZNIEFF de type 2 « Chaînon occidentaux du Vercors ». Il se superpose également en partie avec l'APPB « Combe de Beauregard-Barret ». Ce terrain acquis par le CEN n'est relié au futur secteur Apv par aucune continuité écologique.

Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique des espaces naturels sensibles (ENS) découle de la Loi du 18 juillet 1985 qui donne compétence aux départements pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles dont la nature et les critères d'identification sont précisés par chaque Conseil départemental. Généralement, les ENS sont susceptibles de présenter un intérêt biologique ou paysager, d'être fragiles et/ou menacés, de faire l'objet de mesures de protection et de gestion, d'être le lieu de découvertes des richesses naturelles.

La commune de La Baume d'Hostun n'est concernée par aucun ENS.

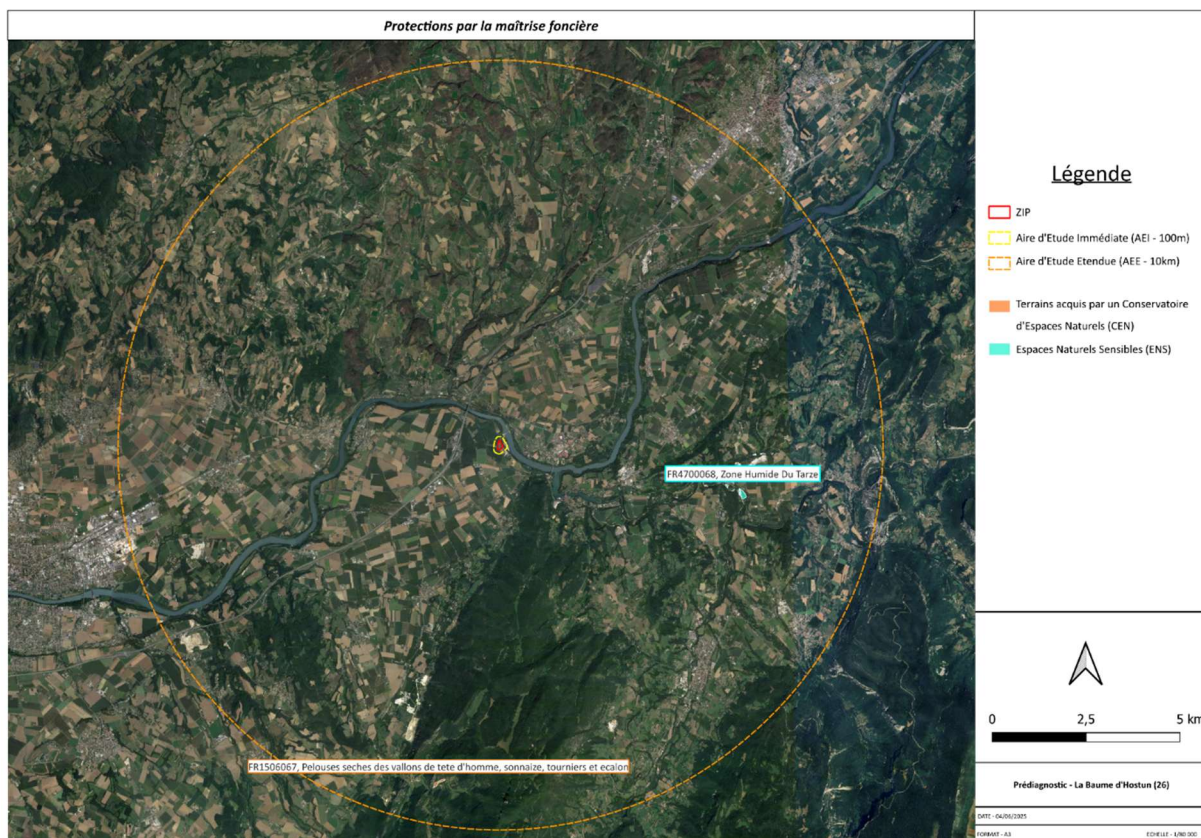
L'Espace Naturel Sensible le plus proche se situe à environ 5 km à l'est du futur secteur Apv. Il est présenté dans le tableau suivant.

Espaces Naturels Sensibles présents à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
FR4700068 Zone Humide Du Tarze	6 km à l'est	Faible

Ce site fait partie de réservoirs de biodiversité humides et boisés ainsi que de la ZNIEFF de type 1 « Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne » et de la ZNIEFF de type 2 « Royans et Vallée de la Bourne ». Cet ENS est relié à l'aire d'étude par des continuités écologiques.

Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.



Sites protégés par la maîtrise foncière à proximité de la zone d'étude

1.1.4. Réseau Natura 2000

Les sites du réseau Natura 2000 sont traités au chapitre II du présent document.

1.1.5. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) désignent des territoires renfermant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés de la biodiversité (incluant faune, flore et habitats naturels). Il y a deux catégories de ZNIEFF, distinguées par leur taille, leur étendue et/ou la cohérence des milieux qu'elles englobent :

ZNIEFF de type I : Ce sont des zones caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels exceptionnels, rares ou typiques du patrimoine naturel national ou régional, justifiant une importance patrimoniale supérieure à celle des environnements voisins. Elles sont généralement plus restreintes en superficie que les ZNIEFF de type II, au sein desquelles elles sont souvent incluses, et correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes.

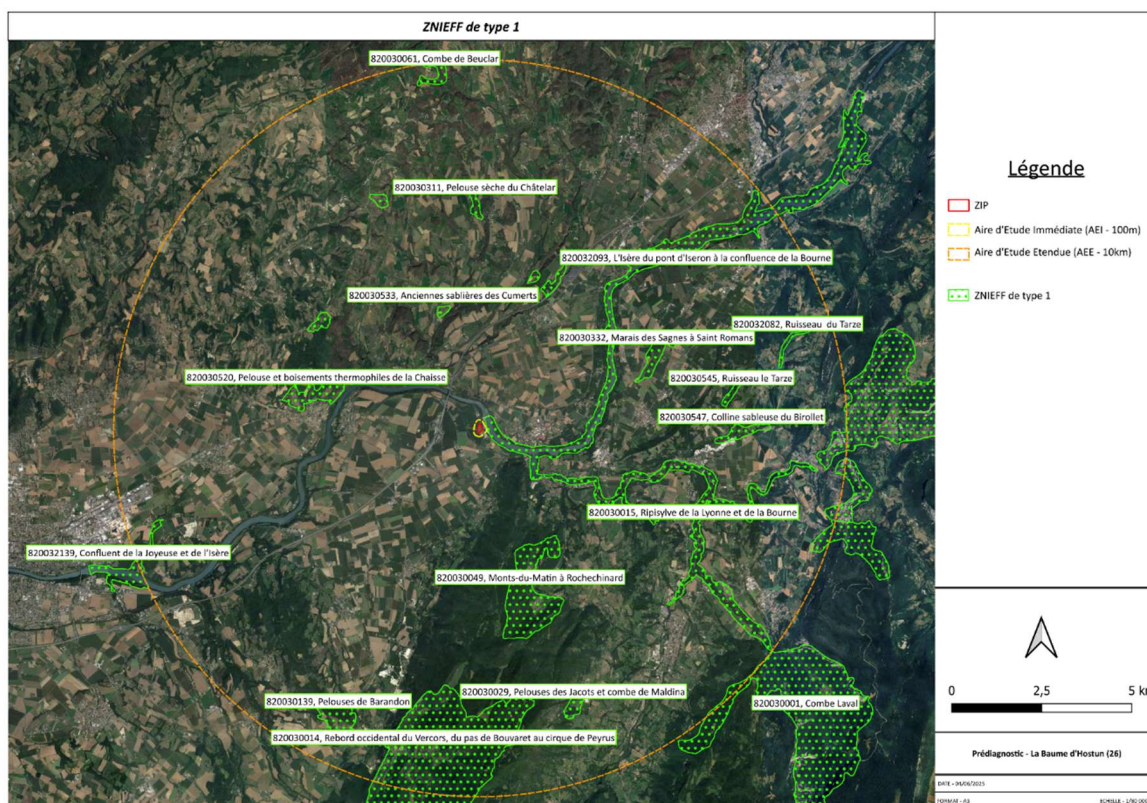
ZNIEFF de type II : Il s'agit de vastes espaces naturels peu altérés (comme des massifs forestiers, des vallées alluviales, des zones montagneuses, des estuaires, etc.) riches en biodiversité ou offrant un potentiel biologique significatif. Ces zones renferment des milieux naturels qui forment un ou plusieurs ensembles présentant une forte cohérence écologique et des liens solides entre eux. Elles se distinguent des zones environnantes par leur biodiversité plus riche et leur degré de modification par l'activité humaine moins élevée.

La commune de La Baume d'Hostun est concernée par 2 ZNIEFF de type II :

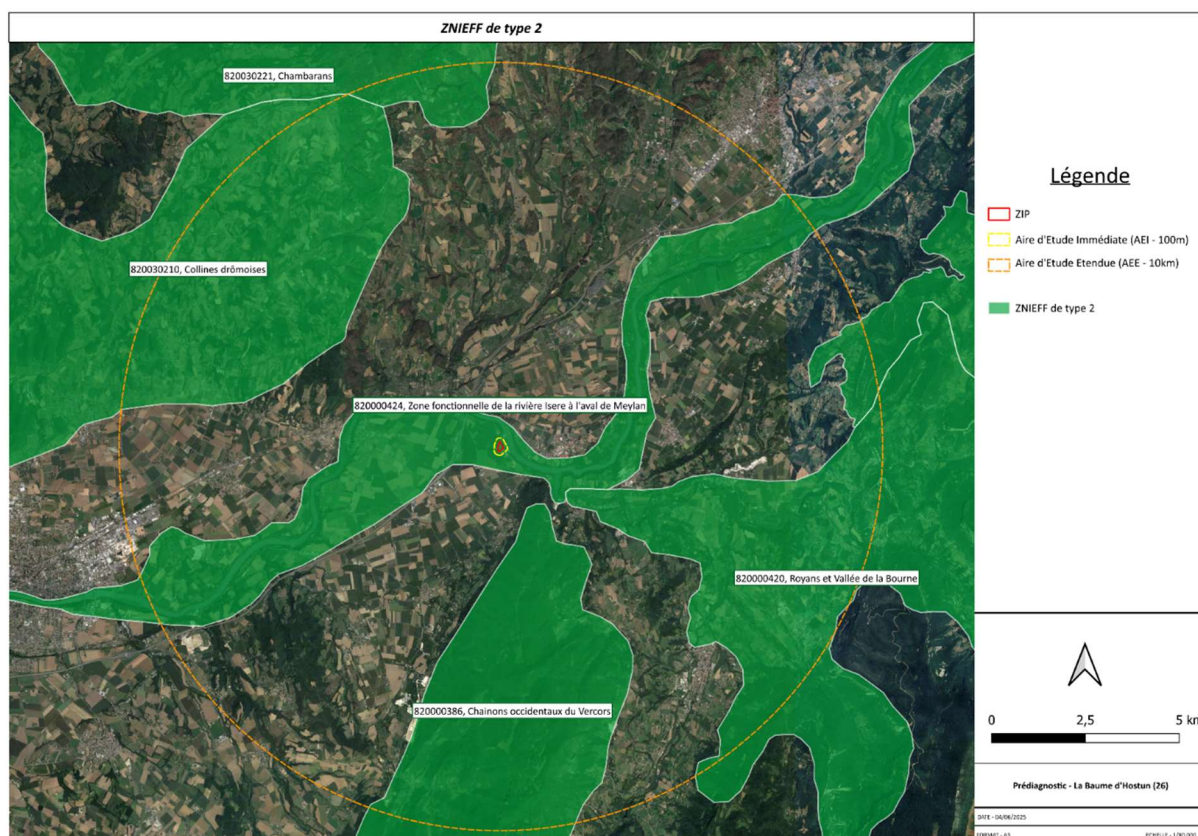
- « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan » (820000424) au Nord du territoire et dans laquelle se situe le futur secteur Apv ;
- « Chainons occidentaux du Vercors » (820000386) sur la partie sud du territoire communal et à environ 1,7 km du futur secteur Apv.

On note également la présence de la ZNIEFF de type I « L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne » (820032093) situé à seulement 113 m à l'est du futur secteur Apv.

Dans un rayon de 10 km autour du futur secteur Apv, on comptabilise **vingt-trois ZNIEFF de type 1 et six ZNIEFF de type 2**. Celles-ci figurent sur les cartes ci-après.



ZNIEFF de type 1 à proximité du futur secteur Apv



ZNIEFF de type 2 à proximité de la zone d'étude

La majeure partie des ZNIEFF présentent un enjeu faible compte tenu de la distance au futur secteur Apv.

Seules les ZNIEFF « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan » et « L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne » présentent un enjeu fort, car elles englobent ou se situent à proximité immédiate du futur secteur Apv.

Les ZNIEFF suivantes présentent un enjeu modéré en raison de leur connexion au futur secteur Apv par des continuités écologiques :

- Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne (820030015) ;
- Monts-du-Matin à Rochechinard (820030049) ;
- Marais des Sagnes à Saint Romans (820030332) ;
- Chainons occidentaux du Vercors (820000386) ;
- Royans et Vallée de la Bourne (820000420).

Le détail de la présentation des différentes ZNIEFF figure au sein du diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études METIGA en annexe du présent document.

1.2. Continuités écologiques

Le futur secteur Apv est situé à proximité de plusieurs réservoirs de biodiversité humides, ouverts et boisés. Ils coïncident avec différents zonages de protection de la biodiversité, tels que les ZNIEFF de type 1 et 2, les APPB, les périmètres gérés par le CEN, ainsi que les Espaces Naturels Sensibles (ENS) (voir 1.1.3).

Le réservoir boisé le plus proche du futur secteur Apv est situé à seulement une centaine de mètres, et correspond au passage de la rivière de l'Isère. Ce réservoir est complété, quelques centaines de mètres plus au sud, par un réservoir humide occupant une portion des berges de la rivière. Enfin, cinq réservoirs de biodiversité ouverts, correspondant à des ZNIEFF de type 1, sont localisés entre 3 et 5 km du site d'étude, répartis au nord, à l'ouest et au nord-est.

Au niveau du futur secteur Apv, une forêt fermée de chênes décidus purs se trouve à la frontière nord et ouest, tandis que de petits boisements correspondant à une forêt fermée à mélange de feuillus se trouvent à l'est, séparant le secteur Apv des entrepôts et la station d'épuration. Ces boisements contribuent ainsi à favoriser le déplacement des espèces.

Le réseau hydrographique est bien développé, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.

Au regard de la proximité des réservoirs de biodiversité situés à l'est du site d'étude, ainsi que de leur connexion avec les zonages patrimoniaux et réglementés, il est considéré que les espèces recensées dans un rayon de 5 km seront considérées comme potentielles, si l'écologie de leurs milieux de vie correspond à celle du site. En revanche, cette hypothèse est moins valable pour les zonages situés à l'ouest, au-delà de l'autoroute A49, qui constitue une barrière physique importante au déplacement de la faune. Ainsi, pour les zonages localisés au-delà de 5 km à l'est et au-delà de l'autoroute à l'ouest, seules les espèces à forte capacité de déplacement (chiroptères et avifaune) seront étudiées.

La carte suivante représente la localisation de l'aire d'étude (ZIP¹) sur la maille du territoire de l'atlas cartographique du SRCE Auvergne-Rhône-Alpes.

¹ ZIP = Zone d'implantation potentielle du projet photovoltaïque

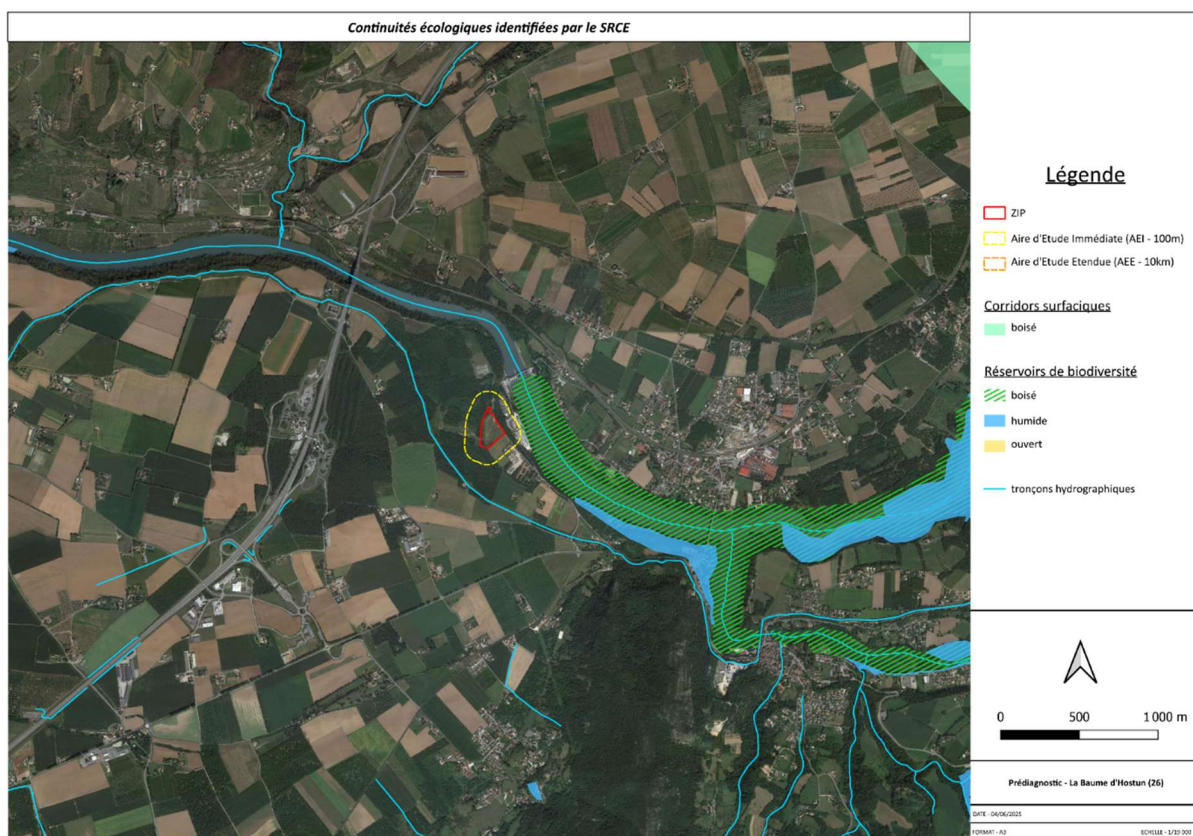


Figure 1 – Continuités écologiques identifiées par le SRCE autour du futur secteur Apv
(source : Diagnostic écologique faune et flore, Metiga)

1.3. Habitats

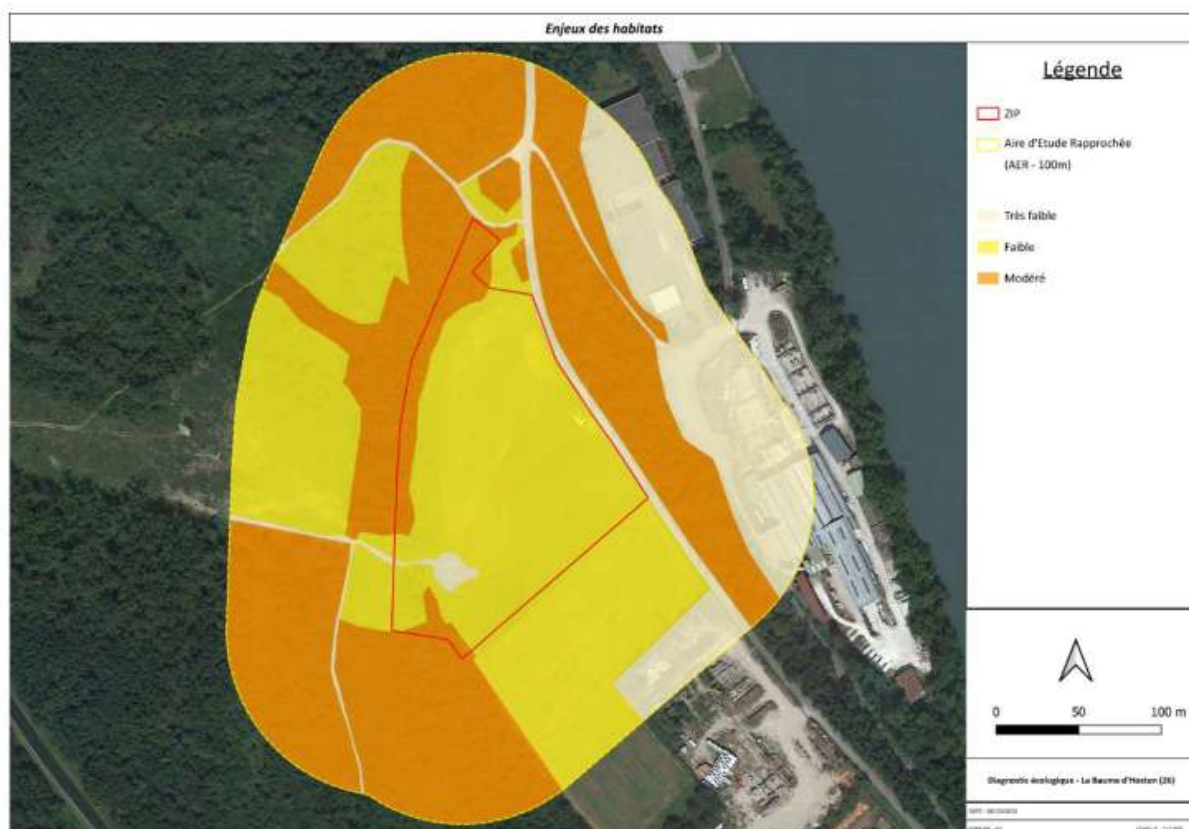
Les différentes typologies d'habitats identifiées sur l'aire d'étude, ainsi que les enjeux écologiques qui leur sont associés, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Libellé	EUNIS 2012	CB	Enjeux	Surface au sein de la ZIP	% au sein de la ZIP
Milieux boisés					
Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> occidentales	G1.711	41.711	Modéré	0,25 ha	10,87 %
Formation de Robinier faux-acacia	G1.C3	83.324	Très faible	0,04 ha	1,74 %
Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> occidentales x Plantation de Robinier faux-acacia	G1.711 x G1.C3	41.711 x 83.324	Modéré	0,04 ha	1,72 %

Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	84.3	Modéré	-	-
Milieux agricoles					
Cultures avec marge de végétation spontanée	X07	82.2	Faible	-	-
Milieux linéaires					
Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	/	Modéré	-	-
Milieux ouverts non-agricoles					
Terrain en friche	I1.53	87.1	Faible	1,2 ha	51,76 %
Milieux semi-ouverts					
Ronciers	F3.131	31.831	Faible	0,23 ha	10,25 %
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	F3.141	31.8411	Faible	0,23 ha	10,12 %
Clairières à couvert arbustif	G5.85	31.872	Faible	-	-
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes x Ronciers	F3.141 x F3.131	31.8411 x 31.831	Faible	0,18 ha	7,83 %
Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes x Terrain en friche	F3.141 x I1.53	31.8411 x 87.1	Faible	0,09 ha	4,1 %
Plantation de Robinier faux-acacia x Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	G1.C3 x F3.141	83.324 x 31.8411	Faible	0,01 ha	0,55 %
Milieux anthropiques					
Routes	J4.2	/	Très faible	0,007 ha	0,3 %
Sentiers	H5.61	/	Très faible	0,006 ha	0,27 %
Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale	J2.3	86	Très faible	-	-

Constructions abandonnées en milieu rural	J2.6	86.4	Très faible	-	-
Pelouses de petite surface	E2.65	81	Faible	0,01 ha	0,49 %

La plupart de ces habitats sont à enjeux faibles. Les habitats présentant un enjeu modéré sont situés en périphérie de la zone de projet.



Enjeux liés aux habitats sur le futur secteur Apv et ses abords

1.4. Flore

Le diagnostic détaillé figure en annexe.

L'analyse bibliographique a mis en évidence la **fréquentation potentielle de l'aire d'étude par 18 espèces végétales à enjeu de conservation allant de modéré à très fort**. Le site se caractérise par la présence de milieux ouverts, dont une partie correspond à des landes, ainsi que de boisements feuillus dominés principalement par des chênes caducifoliés. Parmi les espèces issues de la bibliographie, **4 espèces présentent un enjeu de conservation très fort**. Ces dernières présentent un tel enjeu en raison de leur statut « En Danger » sur la Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, ainsi que de leur statut de protection au niveau national et/ou régional. Ces espèces correspondent à la **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*), la **Scabieuse blanchissante** (*Scabiosa canescens*), l'**Œillet superbe** (*Dianthus*

superbus) et à l'**Inule changeante** (*Inula bifrons*). **Elles sont inféodées aux lisières forestières et aux milieux ouverts.**

Une attention particulière sera portée, lors des inventaires floristiques, à la caractérisation du potentiel humide de la zone, permettant d'affiner l'évaluation de la présence potentielle des espèces liées aux milieux humides.

Par ailleurs, **2 Espèces Végétales Exotiques Envahissantes** (EVEE), l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Leur recherche fera donc l'objet d'une attention particulière lors des inventaires.

Les enjeux pour la flore sont potentiellement de modérés à très forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

1.5. Faune

Le diagnostic détaillé figure en annexe.

1.5.1. Insectes

Le site d'étude présente quelques enjeux pour l'entomofaune, notamment au niveau des milieux ouverts. La **majorité des espèces potentiellement présentes appartiennent au groupe des Lépidoptères**, bien **qu'une espèce d'Odonate, l'Agrion de Mercure**, puisse également fréquenter le site en raison de la proximité d'un cours d'eau. Des **espèces protégées au niveau national**, telles que la Proserpine, le Cuivré des marais, la Bacchante, l'Azuré du serpolet et l'Azuré de la Gentiane pneumonanthe, sont susceptibles d'y réaliser leur cycle de vie. Le Damier de la Succise, possédant un statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge régionale Rhône-Alpes, pourrait également être présent sur le site.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la recherche des plantes hôtes de la Proserpine, du Damier de la Succise et du Cuivré des marais lors des inventaires.

Les enjeux de l'entomofaune sont donc potentiellement de faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

1.5.2. Avifaune

La parcelle d'étude présente **plusieurs enjeux pour l'avifaune locale**. Les milieux en eau présents à proximité (rivière, canal) attirent différentes espèces de canards et de petits passereaux inféodés à ces milieux. Ces derniers peuvent donc fréquenter le site d'étude de manière ponctuelle pour le transit. Les **boisements peuvent être utilisés pour la nidification** de nombreuses espèces telles que les rapaces, la Tourterelle des bois, le Torcol fourmilier, la Sittelle torchepot, le Pic épeichette, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret

élégant, la Chevêche d'Athéna, le Gobemouche gris, ou encore la Huppe fasciée. Les **milieux ouverts**, quant à eux, sont essentiellement utilisés comme **zones de chasse par les rapaces diurnes et nocturnes** (busards, milans, chouettes) et les **hirondelles**. Toutefois, certaines espèces comme la **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*), la **Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*) ou le **Goéland cendré** (*Larus canus*) pourraient y trouver des conditions propices à la **nidification**. Deux possédant un **enjeu de conservation très fort**, le **Moineau friquet** (*Passer montanus*) et le **Pic cendré** (*Picus canus*), pourraient **potentiellement nicher, notamment au niveau des boisements** offrant des cavités et des structures favorables à leur reproduction.

Les enjeux du site concernant l'avifaune sont donc potentiellement de modérés à très forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

1.5.3. Reptiles et amphibiens

L'aire d'étude présente **quelques enjeux pour l'herpétofaune**. Parmi les espèces issues de la bibliographie, **8 espèces de reptiles et 7 espèces d'amphibiens** peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude. De manière générale, les landes et lisières forestières sont favorables à la thermorégulation et à l'alimentation des reptiles, tandis que les boisements sont favorables aux amphibiens lors de leur phase terrestre. L'enclavement du site entre deux cours d'eau est aussi un élément favorable à la présence d'amphibiens sur le site.

Lors des inventaires, une attention devra être portée sur la présence de zones refuges (tas de pierres, talus, muret) pour les reptiles, ainsi que sur la présence de pièces d'eau stagnantes favorables à la présence et la reproduction des amphibiens.

Les enjeux du site concernant l'herpétofaune sont donc potentiellement de modérés à forts en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

1.5.4. Mammifère (hors chiroptères)

Le site présente certains enjeux pour les mammifères. **L'association de prairies et de boisements** constitue un ensemble d'habitats favorables au développement de plusieurs espèces inféodées à ces milieux, telles que le **Cerf élaphe**, **l'Écureuil roux**, **le Renard roux**, **le Muscardin** ou **le Lièvre d'Europe**. Par ailleurs, la **présence d'une rivière** à proximité du site est susceptible de favoriser la présence d'espèces semi-aquatiques, notamment la **Loutre d'Europe** et la **Musaraigne aquatique**. Le **Campagnol amphibie** présente un **enjeu de conservation fort** en raison de son statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale.

Les enjeux concernant les mammifères sont potentiellement de très faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

1.5.5. Chiroptères

Le site présente des **enjeux notables** pour les chiroptères, notamment en termes de **terrains de chasse** et de **zones de mise bas**. De nombreuses espèces peuvent potentiellement fréquenter le site, parmi lesquelles la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Bechstein et le Murin de Brandt, qui sont susceptibles d'utiliser les boisements présents sur l'aire d'étude comme sites de mise bas. Les **milieux ouverts du site constituent quant à eux des terrains de chasse favorables pour le cortège**, incluant le Molosse de Cestoni, le Minioptère de Schreibers, le Murin à moustaches, le Murin de Daubenton, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, l'Oreillard gris, le Petit murin et la Sérotine commune.

Une attention particulière devra par ailleurs être portée à la recherche de gîtes potentiels (cavités arboricoles, bâtiments) lors des inventaires.

Au total, **18 espèces de chiroptères sont susceptibles de fréquenter le site, dont certaines sont classées « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale** (Molosse de Cestoni, Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Petit murin, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune) et d'autres « **Vulnérables** » (Minioptère de Schreibers, Noctule commune).

Les enjeux concernant les chiroptères sont potentiellement de modérés à forts

2. Mesures

Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun afin d'éviter et réduire les impacts négatifs des installations et aménagements sur les milieux naturels, la flore et la faune :

- **Évitement des habitats à enjeux** : Le futur secteur Apv a été délimité en évitant tous les habitats présentant un enjeu modéré. Elle respecte notamment une distance d'environ 10 m par rapport aux boisements situés à l'ouest et au nord du site. Cette mesure d'évitement permet également de préserver les corridors boisés à proximité du site et leur lisière qui présentent un enjeu pour la faune.
- **Préservation des boisements** : Les espaces boisés situés à l'ouest, au nord et au sud du secteur Apv sont classés (Espace boisé classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme). La modification simplifiée du PLU maintient ce classement afin de préserver ses boisements pour des raisons écologiques, mais également paysagères.
- **Perméabilité des clôtures** : l'article A6 prévoit d'ores et déjà, dans sa version actuelle, que « Les clôtures ne doivent pas faire obstacle au passage de la faune. »

Plusieurs mesures sont également prévues dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque :

- Évitement d'une partie des habitats à enjeux
- Balisage des zones à enjeux et limite du chantier strictement liée aux travaux
- Adaptation de la clôture au passage de la petite faune
- Réduction des risques de pollution inhérents à l'utilisation des matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagée, hydrocarbures, poussières...)
- Évitement du piégeage de la petite faune durant la pose des câbles de raccordement électriques.

3. Conclusion

Dans ces conditions, étant donné la nature du projet, sa taille et son implantation, les enjeux sont relativement globalement faibles à modérés.

Les mesures d'évitement et de réduction adoptées dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque et au sein de la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun permettent d'encadrer l'intégration du projet dans l'environnement et de minimiser ses incidences sur les milieux naturels, la faune et la flore.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'est donc pas de nature à avoir une incidence significative sur la biodiversité et les milieux naturels.

IV. Consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers

4. Valorisation d'une friche

La modification simplifiée du PLU concerne un terrain en friche. Ce terrain ne fait l'objet d'aucune exploitation agricole ou pastorale. Il est identifié comme un site propice à l'accueil d'un projet photovoltaïque au sein du document-cadre prévu à l'article L111-29 du Code de l'Urbanisme.

Les photographies aériennes ci-après (2000 et 2002) permettent néanmoins de constater que le site a fait l'objet de remaniement du sol au début des années 2000. En effet, le terrain a servi de zone de stockage de panneaux de ciment fabriqués par l'entreprise située en contrebas.

La modification simplifiée du PLU et le projet photovoltaïque permettent donc la valorisation de cette friche.



Figure 2 – Photographie aérienne de 2000 (source : Remonter le Temps, IGN)



Figure 3 – Photographie aérienne de 2002 (source : Remonter le Temps, IGN)

5. Emprise limitée

Le futur secteur Apv concerne une superficie d'environ 1,6 ha. Néanmoins, l'emprise clôturée du projet actuellement à l'étude concerne une superficie de seulement 1,05 ha. De plus, l'entièreté de cet hectare n'est pas occupée par des installations puisque le projet comprend :

- Des espaces entre les rangées de panneaux,
- Des espaces libres de toute installation ;
- Des pistes d'exploitation.

L'emprise au sol des installations et aménagements est donc fortement limitée par rapport à la superficie globale du site. Au total, l'ensemble des installations et aménagements, du projet actuellement à l'étude, représentent une superficie d'environ 4683 m², soit moins d'un tiers de l'emprise de la future zone Apv. Le tableau ci-dessous détaille l'emprise au sol des différentes installations et aménagements.

	Surface en m ²
Tables photovoltaïques	3903
Poste de livraison	19,5
Piste périphérique	710
Citerne incendie souple	39
Batterie	12
Total	4683,5

Nota : Ces superficies sont données à titre indicatif. Il s'agit des superficies du projet tel qu'il est actuellement dimensionné. Des évolutions peuvent être apportées quant à ces superficies et à l'implantation finale des installations. C'est pourquoi la zone Apv a été délimitée de manière à offrir au projet une certaine marge de manœuvre.

De plus, il est à noter que si l'emprise au sol² des panneaux représente 3903 m², l'espace sous les panneaux reste végétalisé et non artificialisé. La surface de sol réellement impactée par les tables photovoltaïques correspond uniquement aux ancrages des panneaux.

Le projet a donc une emprise très limitée.

² Le lexique national de l'urbanisme définit l'emprise au sol comme suit : « L'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements. »

6. Réversibilité des installations

Le projet de parc photovoltaïque bénéficie d'un bail signé pour une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans. À l'issue de son exploitation, en l'absence de renouvellement du parc ou de reprise des installations et de poursuite de l'exploitation par le propriétaire, celui-ci sera entièrement démantelé avec un envoi des panneaux vers des filières de recyclage et le site sera remis en état. La méthode d'implantation des fondations avec pieux battus n'utilise pas de béton et permet une réversibilité de l'installation suite à son démantèlement.

De ce fait, le projet n'entraîne pas une consommation définitive d'espace : **à l'issue de l'exploitation du parc, le site pourra retrouver son caractère initial.** Ainsi, le projet photovoltaïque n'engage pas de manière irréversible le site sur lequel il s'implante. Il n'entraîne pas non plus une imperméabilisation (à l'exception des 70 m² du poste de livraison, des batteries et de la citerne incendie) ni une pollution du sol. Au contraire, le projet prévoit le maintien d'un couvert végétal sous les panneaux.

7. Absence d'artificialisation des sols

De plus, il est important de noter que les modules photovoltaïques ne représentent pas une artificialisation des sols. La végétation est maintenue sous les tables et les panneaux laissent s'écouler les eaux pluviales.

Ainsi le parc photovoltaïque n'entraînera pas la destruction et l'artificialisation de sols.

En outre, le décret du 29 décembre 2023 définit les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce décret prévoit que pour ne pas relever du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, les installations de production d'énergie photovoltaïque doivent répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque	Valeurs ou seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Hauteur des panneaux photovoltaïques	1,10 mètre minimum au point bas
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques	Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux

	d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieu d'ancrage à l'autre.
Type d'ancrages au sol	Pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » < 1 m ² , sur des espaces très localisés et justifiés par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m ² / kWc
Type de clôtures autour de l'installation	Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques	Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable

L'article A2 du règlement du PLU de La Baume d'Hostun a été modifié afin d'autoriser le projet photovoltaïque, mais à condition que celui-ci ne constitue pas une consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers et qu'il soit donc conforme aux critères du décret du 29 décembre 2023. De ce fait, **la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun prend en compte les enjeux liés à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et à la consommation de ces espaces. Il contribue à une utilisation foncière raisonnée et à la revalorisation d'un site dégradé.**

Le projet photovoltaïque et la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun permettent donc la valorisation d'un site en friche et ne constituent pas une consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers.

V. Zones humides

Une pré-étude sur la potentialité de présence de zone humide a été réalisée par le bureau d'étude METIGA sur la future zone Apv. Les éléments ci-dessous sont extraits de cette étude.

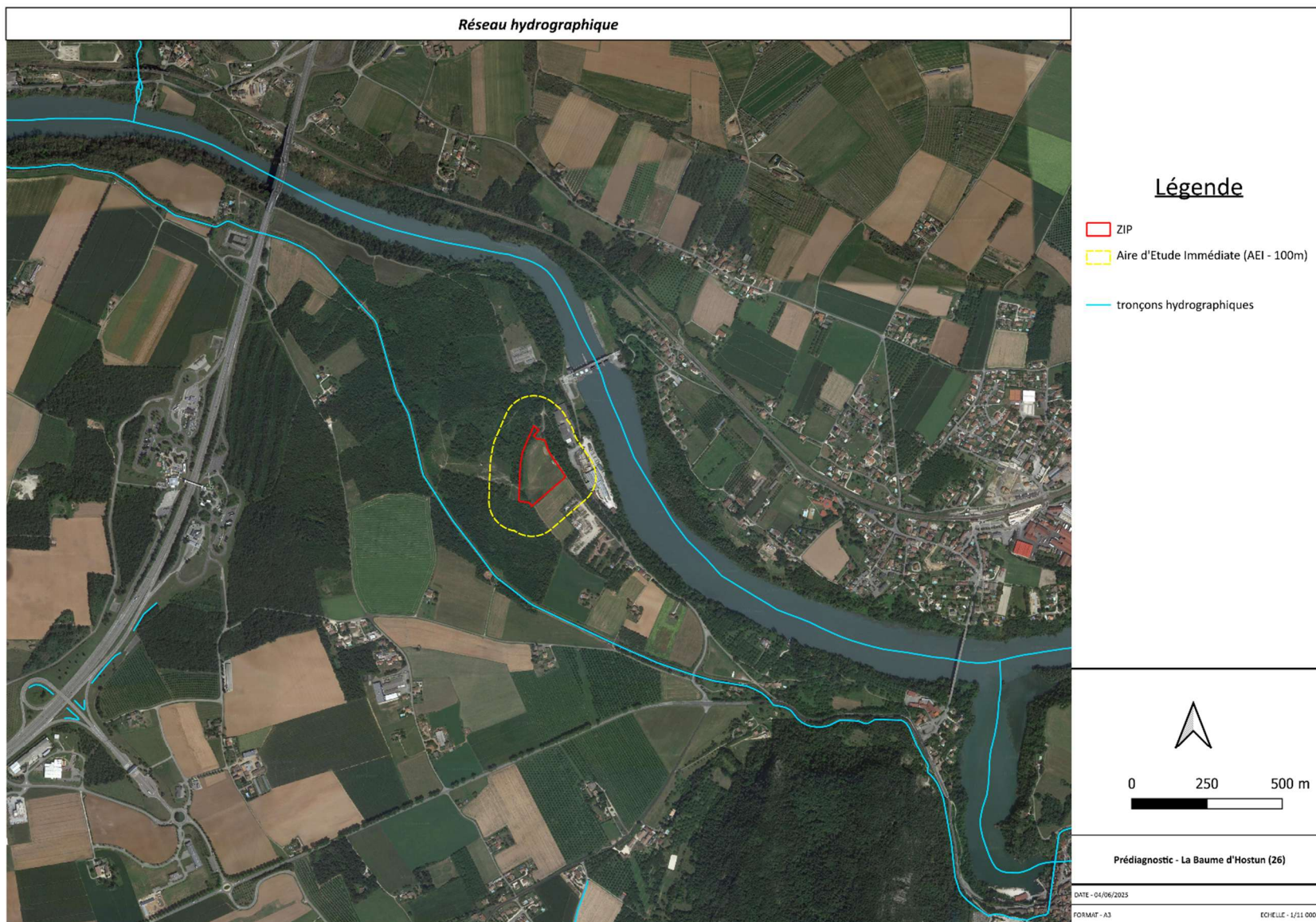
Le futur secteur Apv se situe dans :

- La région hydrographique de l'Isère ;
- Le secteur hydrographique de l'Isère du Drac au Rhône ;
- Le sous-secteur hydrographique de l'Isère de Bourne à l'Herbasse ;
- La zone hydrographique de l'Isère de la Bourne au ruisseau de Béaure.

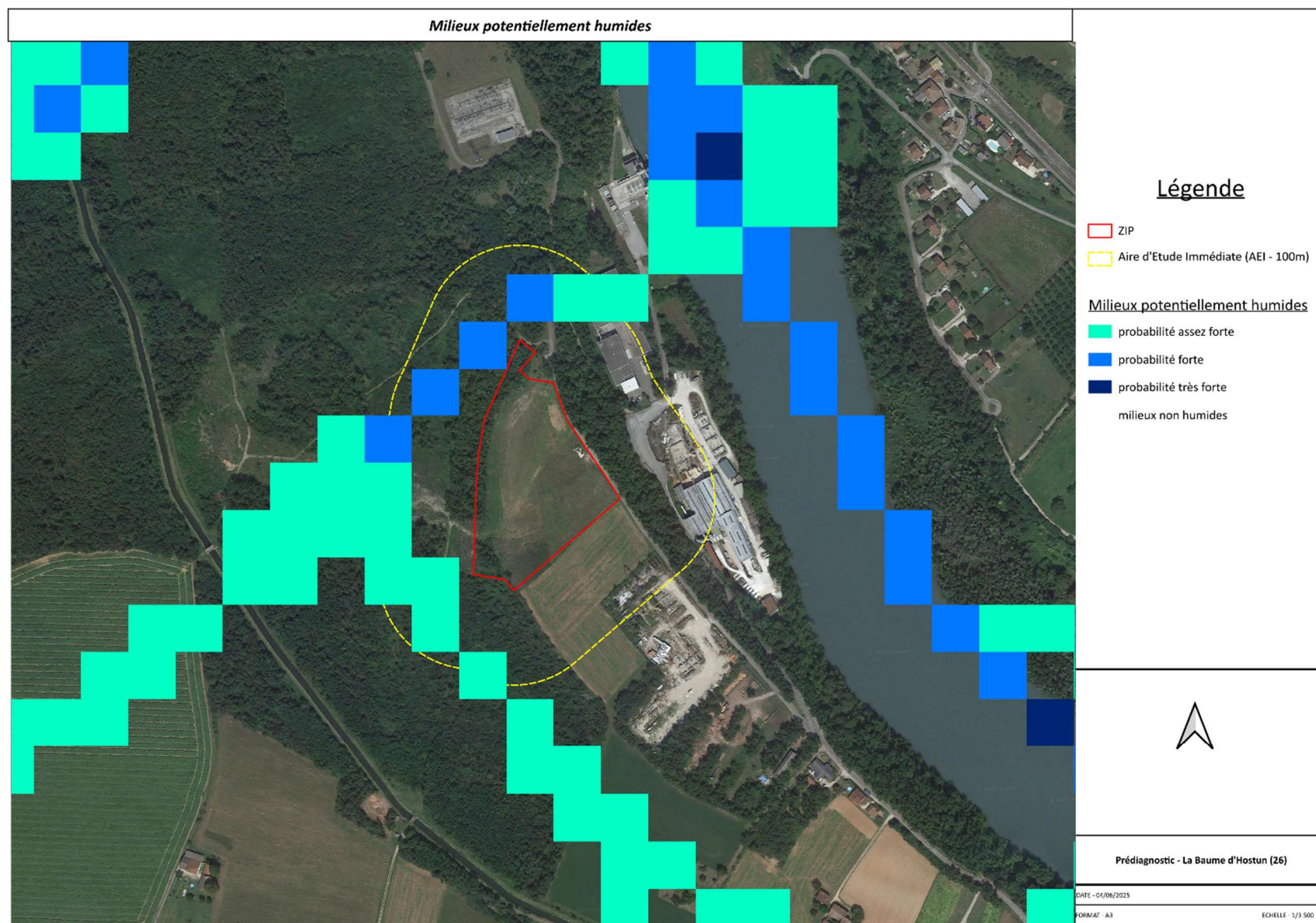
Le réseau hydrographique est bien développé, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.

Selon les données et cartographies du réseau SIG zones humides (voir carte ci-après), il n'existe **aucune probabilité qu'un milieu potentiellement humide soit présent au sein de la zone de projet et donc du futur secteur Apv.**

Cependant, il existe une probabilité assez forte à forte que les boisements à proximité soient potentiellement humides. C'est pourquoi ces boisements ont été évités par le projet et dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun. **La secteur Apv se situe sur des secteurs non concernés par des zones humides potentielles.**



Réseau hydrographique de la zone de projet et ses abords



Milieux potentiellement humides (<https://sig.reseau-zones-humides.org/>)

VI. Eau potable et assainissement

La modification simplifiée du PLU vise uniquement à permettre l'installation d'un projet photovoltaïque. Ce type d'installation n'entraîne pas de consommation d'eau ni de rejet d'eau usée.

La modification simplifiée du PLU n'a donc pas d'incidence sur cette thématique.

VII. Eaux pluviales

Comme évoqué précédemment, les modules photovoltaïques ne représentent pas une artificialisation des sols. La végétation est maintenue sous les tables et les panneaux laissent s'écouler les eaux pluviales. Des espacements entre les tables permettent un écoulement homogène des eaux de pluie sur l'ensemble du site, afin que le projet ait un impact minime sur l'infiltration des eaux pluviales.

De plus, le secteur Apv et le projet photovoltaïque prennent place sur un site globalement plane qui nécessitera peu de nivellement du terrain, permettant ainsi de limiter les incidences sur l'écoulement des eaux.

De plus, la zone A actuellement en vigueur sur ce secteur autorise déjà certaines constructions et installations. La modification simplifiée du PLU n'est pas de nature à avoir une incidence significative sur l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales.

Les incidences de la modification simplifiée du PLU sur les eaux pluviales seront donc négligeables.

VIII. Patrimoine et paysage

8. Patrimoine

La commune de La Baume d'Hostun et le futur secteur Apv ne sont concernés par :

- aucun périmètre d'un monument historique,
- aucun secteur de présomption archéologique,
- aucun site classé ou inscrit,
- aucun site patrimonial remarquable.

9. Archéologie

La direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) sera consultée par le porteur de projet en amont de demande d'autorisation d'urbanisme, afin de déterminer si le projet donnera ou non lieu à des prescriptions archéologiques préventives.

10. Perceptions visuelles

Le site d'étude est implanté dans un paysage semi-naturel. Le futur secteur Apv s'insère dans un paysage de friche semi-naturelle ouverte, bordée d'espaces boisés. Le sud direct du secteur Apv est marqué par la présence d'un champ agricole et d'un site d'activité industrielle.

Le site est entièrement entouré de boisements qui forment des masques visuels (voir schéma ci-après). De ce fait, le futur secteur Apv et les futures installations photovoltaïques ne sont pas visibles dans le grand paysage. Les vues en direction de la zone de projet sont très limitées. Les principales perceptions visuelles se feront donc depuis les abords immédiats de la future centrale, et notamment depuis le chemin bordant le site. Le site se situe en quelque sorte dans une enclave paysagère, peu visible depuis le reste du territoire.

De plus, le site se situe à l'écart des secteurs d'habitations du territoire (premières habitations à plus de 400 m et séparées par des espaces boisés) et à l'écart des axes de circulation. De ce fait, l'incidence paysagère des futures installations photovoltaïques sera fortement limitée.



Figure 4 – Masques visuels (en pointillés verts) limitant les vues sur le futur secteur Apv (zone hachurée rose)

Le futur secteur Apv a été délimité de manière à éviter les espaces boisés situés à proximité, notamment afin de préserver leur rôle de masques visuels (et pour leur intérêt écologique). De ce fait, **la modification simplifiée du PLU n'a pas une incidence prévisible sur le paysage du territoire.**

IX. Sites et sols pollués

Le futur secteur Apv correspond à terrain en friche. La base de données CASIAS n'identifie aucune pollution des sols sur ce secteur.

De plus, de par la nature des installations, le projet photovoltaïque n'entraînera pas une pollution du sol ou des eaux souterraines. Seules des pollutions accidentelles en phase de construction ou de démantèlement (engins de chantier par exemple) pourront éventuellement entraîner une pollution. Toutefois, ces risques de pollutions sont analogues à tout type de chantier et des mesures seront prises par le porteur de projet pour en limiter les risques.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'a donc pas d'incidence prévisible sur les sites et sols pollués.

X. Déchets

La modification simplifiée du PLU n'entraîne pas une augmentation du nombre d'habitants ou des activités économiques sur le territoire, et donc pas de production de déchets supplémentaires.

Le processus de génération d'électricité à partir de l'énergie du rayonnement solaire n'implique la production d'aucun déchet. C'est notamment pour cette raison que l'on parle d'énergie verte, ou d'énergie propre.

Les seuls déchets liés à l'exploitation seront :

- les pièces et emballages utilisés dans le cadre de l'entretien de l'installation et de la maintenance des équipements : cartons, plastiques, composants électriques et électroniques, etc. Selon leur nature et leur gabarit, ils seront immédiatement évacués du site ou entreposés en lieu sûr en attendant leur enlèvement. Ils seront ensuite envoyés vers des filières de traitement adapté ;
- la végétation coupée lors des opérations d'entretien de la centrale. Elle sera envoyée vers une filière de traitement des déchets verts (compostage, etc.).

Durant l'exploitation du parc photovoltaïque, la production de déchets sera minime.

De plus, à l'issue de son exploitation, le parc photovoltaïque sera démantelé et les panneaux photovoltaïques seront envoyés vers la filière de recyclage. Les autres matériaux de base (verre, semi-conducteur, supports et composants électroniques) peuvent tous être réutilisés ou recyclés de différentes manières.

L'ensemble des matériaux issus du démantèlement sont recyclés selon différentes filières de valorisation. Les panneaux photovoltaïques sont pris en charge par une société spécialisée qui gère leur collecte, leur traitement et leur revalorisation en fin de vie. De plus, la réglementation européenne (DEEE) garantit le recyclage des onduleurs : les fabricants

d'onduleurs ont l'obligation de reprendre et de recycler leurs matériels en fin de vie. Le béton utilisé sera recyclé dans des filières adaptées.

De plus, comme le prévoit la réglementation française, la société Elmy prévoit une caution bancaire pour assurer le démantèlement complet des centrales et l'envoi dans des filières de recyclage. Cette garantie bancaire est provisionnée au moment du financement.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'a donc pas d'incidence sur les déchets.

XI. Risques

En matière de risques la commune de La Baume d'Hostun est concernée par les risques suivants :

- Remontée de nappes ;
- Séisme ;
- Retrait gonflement des argiles ;
- Radon ;
- Rupture de barrage ;
- Pollution des sols.

11. Remontée de nappes

Le futur secteur Apv est situé en zone potentiellement sujette aux inondations de caves d'aléa faible. C'est également le cas de la majorité des zones bâties de la commune. Aucune mesure n'est prise au sein du PLU.

Le porteur de projet devra mener une étude de sol afin de définir des dispositions constructives adaptées pour minimiser ce risque (hauteur des installations).

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'aggrave pas le risque lié aux remontées de nappes. **Elle n'a pas d'incidence sur le risque de remontée de nappe.**

12. Séisme

La commune de La Baume d'Hostun est située en zone de sismicité modérée.

La modification simplifiée du PLU n'a pas d'incidence sur ce type de risque.

13. Retrait gonflement des argiles

Une partie du territoire communal de La Baume d'Hostun est concernée par des sols argileux entraînant des risques liés à leur retrait-gonflement. Toutefois, le futur secteur Apv est concerné par un aléa faible à ce risque.

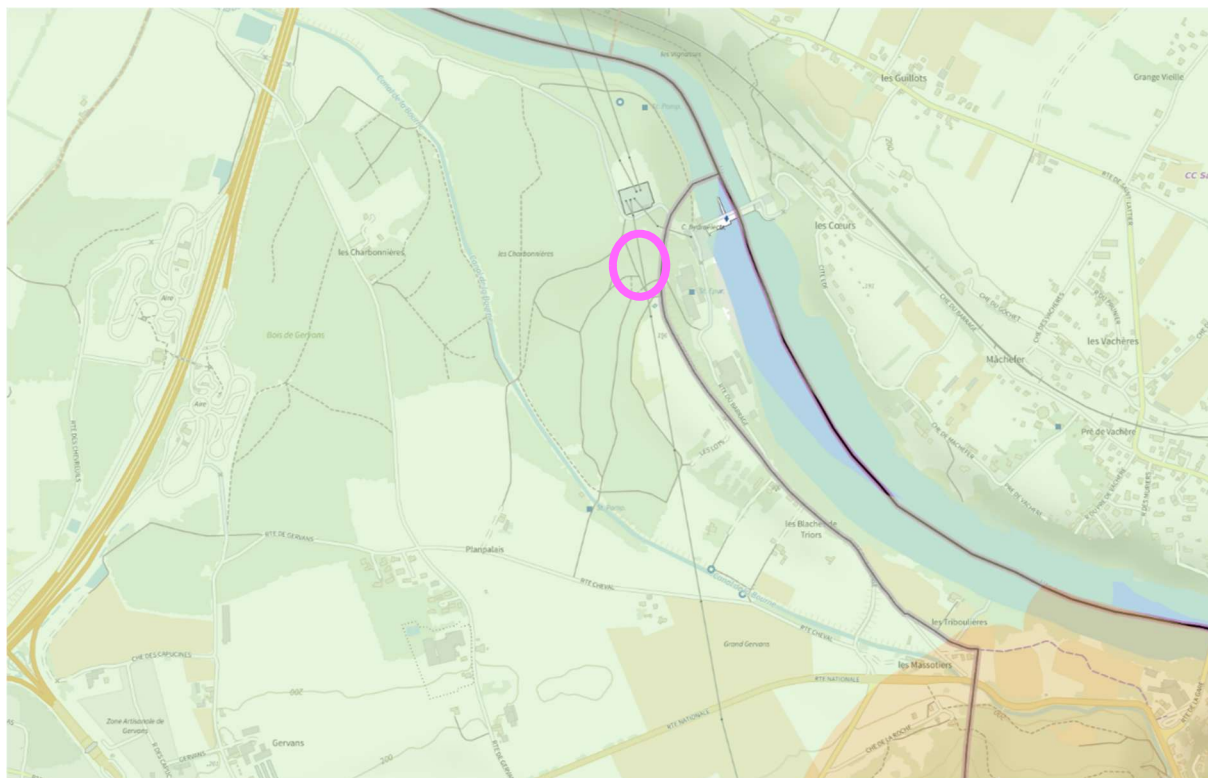


Figure 5 - Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France (source : Géorisques)

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun se concentre uniquement sur la future zone Apv. Elle n'a donc pas d'incidence sur le risque de retrait-gonflement des argiles.

14. Radon

Tout le territoire est concerné par un risque faible lié à la présence potentielle de radon. Il s'agit d'un gaz qui peut présenter un risque principalement dans des milieux fermés et mal ventilés.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun vise à permettre l'installation d'un projet photovoltaïque au sol. Elle n'entraîne pas la construction de bâtiment fermé, et ne pose donc pas de souci concernant les risques liés à la présence de radon.

La modification simplifiée du PLU n'a donc pas d'incidence sur les risques liés au radon.

15. Sols pollués

La commune de La Baume d'Hostun comprend un site industriel sur son territoire, qui pourrait avoir entraîné une pollution potentielle des sols. Toutefois, ce site est situé à l'écart du futur secteur Apv.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'a pas d'incidence sur ce type de risque. Elle n'entraîne pas une exposition accrue des personnes à ce risque.

16. Rupture de barrage

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Drôme identifie la commune de La Baume d'Hostun comme sujette au risque lié à une rupture de barrage.

La modification simplifiée du PLU de La Baume d'Hostun n'a pas d'incidence sur ce type de risque. Elle n'entraîne pas une exposition accrue des personnes à ce risque.

XII. Nuisances

La modification simplifiée du PLU vise à permettre l'installation d'un projet photovoltaïque. Ce type de projet n'entraîne pas de nuisance particulière (odeurs, lumière, bruit...). Seuls les onduleurs et les postes électriques peuvent constituer une source de bruit. Toutefois, celle-ci reste limitée. De plus, ces émissions de bruits auront surtout lieu le jour quand l'environnement sonore est davantage bruyant. Elle s'arrête la nuit.

De surcroît, le projet se situe :

- à proximité immédiate de sites industriels ;
- à distance des secteurs habités.

Le projet n'entraîne donc aucune nuisance pour les habitants du territoire.

Enfin, le projet n'entraînera pas une présence humaine régulière et prolongée sur le site en phase d'exploitation (maintenance périodique). De ce fait, il n'entraîne pas une exposition importante des personnes aux bruits environnants.

Le projet et la modification simplifiée du PLU n'entraînent pas un accroissement des nuisances pour la population ni une exposition des personnes à des nuisances.

XIII. Air, énergie et climat

En matière de qualité de l'air, le projet n'entraîne pas la production de polluants atmosphériques. De plus, le projet n'entraînera pas une présence humaine régulière et prolongée sur le site en phase d'exploitation (maintenance périodique). De ce fait, il n'a pas pour conséquence une exposition importante des personnes aux éventuellement polluants des activités environnantes.

En matière de climat et d'énergie, le projet aura une incidence positive. Le projet de parc photovoltaïque de La Baume d'Hostun prévoit l'installation d'une puissance totale d'environ 1 MWc. Il permettra la production d'environ 1 360 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 610 personnes³, soit environ la population de la commune de La Baume d'Hostun (594 habitants en 2022 selon l'INSEE).

Par comparaison avec d'autres types d'énergie, le photovoltaïque reste à l'origine de peu d'émissions de gaz à effet de serre. Elles sont estimées en moyenne à 23 à 55 g de CO₂ équivalent par kWh (g CO₂.e/kWh) pour tout le cycle de vie en France, en fonction du type de technologie.

Le projet de La Baume d'Hostun devrait permettre d'éviter en moyenne la production d'environ 23 tonnes de CO₂ par an par rapport au mix électrique français (290 tonnes par an par rapport au mix électrique européen)⁴.

De manière globale, le projet de parc photovoltaïque limite ainsi les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production d'énergie.

La modification simplifiée du PLU vise à soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire. **Elle a une incidence globalement positive en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air, puisqu'elle permet la production d'une énergie peu carbonée.**

³ D'après l'agence des Opérateurs de Réseaux d'Énergie (ORE), la consommation annuelle moyenne d'électricité d'une personne est de 2223 kWh en France en 2024. Le projet photovoltaïque de La Baume d'Hostun permet ainsi de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 661 personnes/an.

⁴ D'après l'agence européenne de l'environnement, le mix électrique français rejette 56g de CO₂ équivalent/kWh en 2023. La quantité de CO₂ équivalent évitée par le projet est donc d'environ 23 tonnes par an par rapport au mix énergétique français.

Concernant le mix de l'Union européenne, il rejette 252g de CO₂ équivalent/kWh en 2020 selon le ministère de la transition écologique. La quantité de CO₂ équivalent évitée par le projet est donc d'environ 290 tonnes par an.

XIV. Conclusion

Conformément aux dispositions des articles R.104-33 à R.104-37 du Code de l'Urbanisme, l'ensemble des composantes de l'environnement ont été analysées.

Il en ressort que :

- Une absence d'incidence prévisible sur les sites Natura 2000 notamment en raison de leur distance, et des évolutions apportées au document d'urbanisme ;
- Des enjeux écologiques globalement faibles sur le site et modérés sur ses abords.
- Une mobilisation foncière raisonnée et la valorisation d'une friche ;
- L'absence de consommation foncière et d'imperméabilisation des sols ;
- L'absence de zone humide sur le site (potentialité dans les boisements à proximité).
- Une absence d'incidence sur la consommation d'eau potable et sur l'assainissement : le projet et la modification simplifiée n'entraînent pas de consommation d'eau ni de rejet d'eaux usées.
- Des incidences négligeables sur l'infiltration et l'écoulement des eaux pluviales.
- Une absence d'enjeu et d'incidence de la modification simplifiée du PLU sur le patrimoine.
- Une très faible incidence de la modification simplifiée du PLU sur le paysage : la zone de projet est très peu visible depuis les zones habitées et les axes routiers, grâce aux boisements ceinturant le site et que le PLU impose de préserver.
- Une absence d'enjeu et d'incidence sur les sites et sols pollués.
- Une absence d'enjeu et d'incidence sur la production et la gestion des déchets.
- De très faibles risques naturels et technologiques.
- Une absence d'enjeu et d'incidence sur les nuisances et la qualité de l'air.
- Une incidence positive sur l'énergie et le climat, grâce à la production d'énergie renouvelable.

De plus, des mesures ont été prises dans le cadre de la modification simplifiée du PLU :

- **Évitement des habitats à enjeux** : Le futur secteur Apv a été délimité en évitant tous les habitats présentant un enjeu modéré. Elle respecte notamment une distance d'environ 10 m par rapport aux boisements situés à l'ouest et au nord du site.
- **Évitement des milieux potentiellement humides** : Le secteur Apv est délimité à l'écart des milieux potentiellement humides situés dans les espaces boisés (classés et protégés par le PLU).
- **Préservation des boisements** : Les espaces boisés situés à l'ouest, au nord et au sud du secteur Apv sont classés (Espace boisé classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme). La modification simplifiée du PLU maintient ce classement afin de préserver ses boisements pour des raisons écologiques, mais également paysagères : ces boisements limitent la visibilité des futures installations.
- **Absence de consommation foncière** : L'article A2 autorise les constructions, installations et aménagement liés au projet photovoltaïque, uniquement **à condition de ne pas constituer une consommation d'espaces agricoles, naturels et/ou forestiers**, en vertu du décret du 29 décembre 2023 définit les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de

prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (voir détail dans l'encadre orange ci-après).

- **Perméabilité des clôtures** : l'article A6 prévoit d'ores et déjà, dans sa version actuelle, que « Les clôtures ne doivent pas faire obstacle au passage de la faune. »

De ce fait, la présente auto-évaluation conclue à des **incidences prévisibles très faibles à nulles de la modification simplifiée du PLU sur l'environnement.**

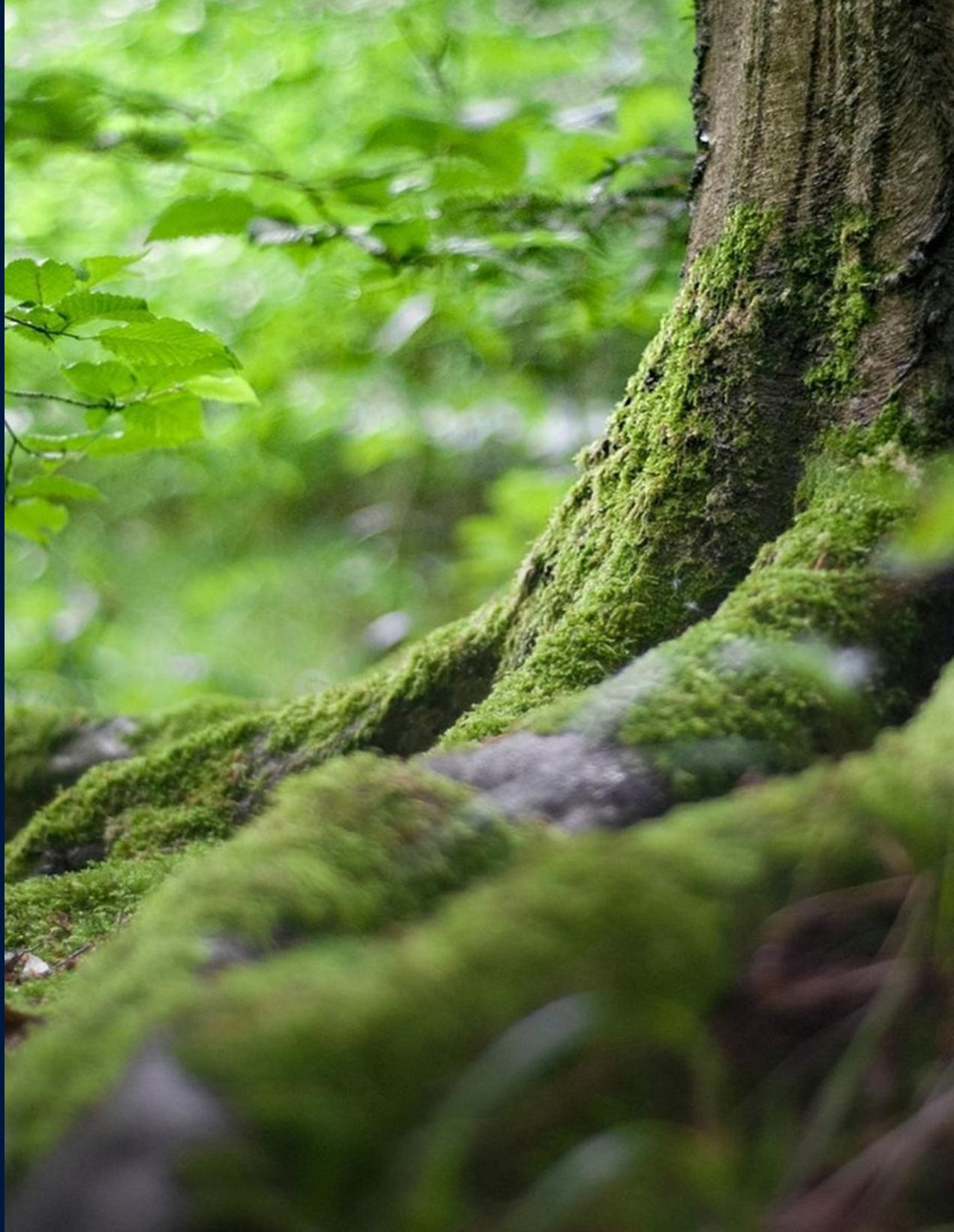
En conséquence, la commune de La Baume d'Hostun estime que la modification simplifiée de son PLU ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale, et demande à la MRae de confirmer cette évaluation.

Il est également rappelé que, le projet photovoltaïque a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas également et que le MRae a conclu qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une étude d'impact du projet (décision n°2025-ARA-KKP-6201-N8978).

XV. Annexes

Diagnostic écologique réalisé dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas réalisée pour le projet photovoltaïque.

Nota : Par décision 2025-ARA-KKP-6201-N8978, l'autorité environnementale a conclu qu'au regard des informations fournies par la société Elmy, le projet photovoltaïque n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.



Diagnostic écologique faune et flore – La Baume d’Hostun (26)

Projet photovoltaïque

Elmy

Sommaire

I.	PREAMBULE	3
1.	Cadre de l'étude	3
2.	Localisation de la zone d'étude	3
3.	Définition des aires d'études	5
a.	Aire d'étude stricte (AE).....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Aire d'étude immédiate (AEI)	5
c.	Aire d'étude étendue (AEE)	5
II.	METHODOLOGIE	8
a.	Bases de données locales consultées	8
b.	Détermination des enjeux.....	8
III.	ETAT INITIAL.....	10
1.	Continuités écologiques identifiées par le SRCE	10
2.	Périmètres et classements liés au patrimoine naturel.....	14
a.	Protections réglementaires	14
b.	Protections contractuelles	16
c.	Protections par la maîtrise foncière.....	18
d.	Réseau Natura 2000	21
e.	Inventaires ZNIEFF	Erreur ! Signet non défini.
f.	Synthèse des enjeux liés au patrimoine naturel	32
3.	Diagnostic écologique.....	37
a.	Détermination des zones humides	37
b.	Flore.....	41
c.	Insectes.....	46
d.	Avifaune	49
e.	Reptiles et Amphibiens	62
f.	Mammifères (hors chiroptères).....	68
g.	Chiroptères	72
	Synthèse des enjeux écologiques	79

I. PREAMBULE

1. *Cadre de l'étude*

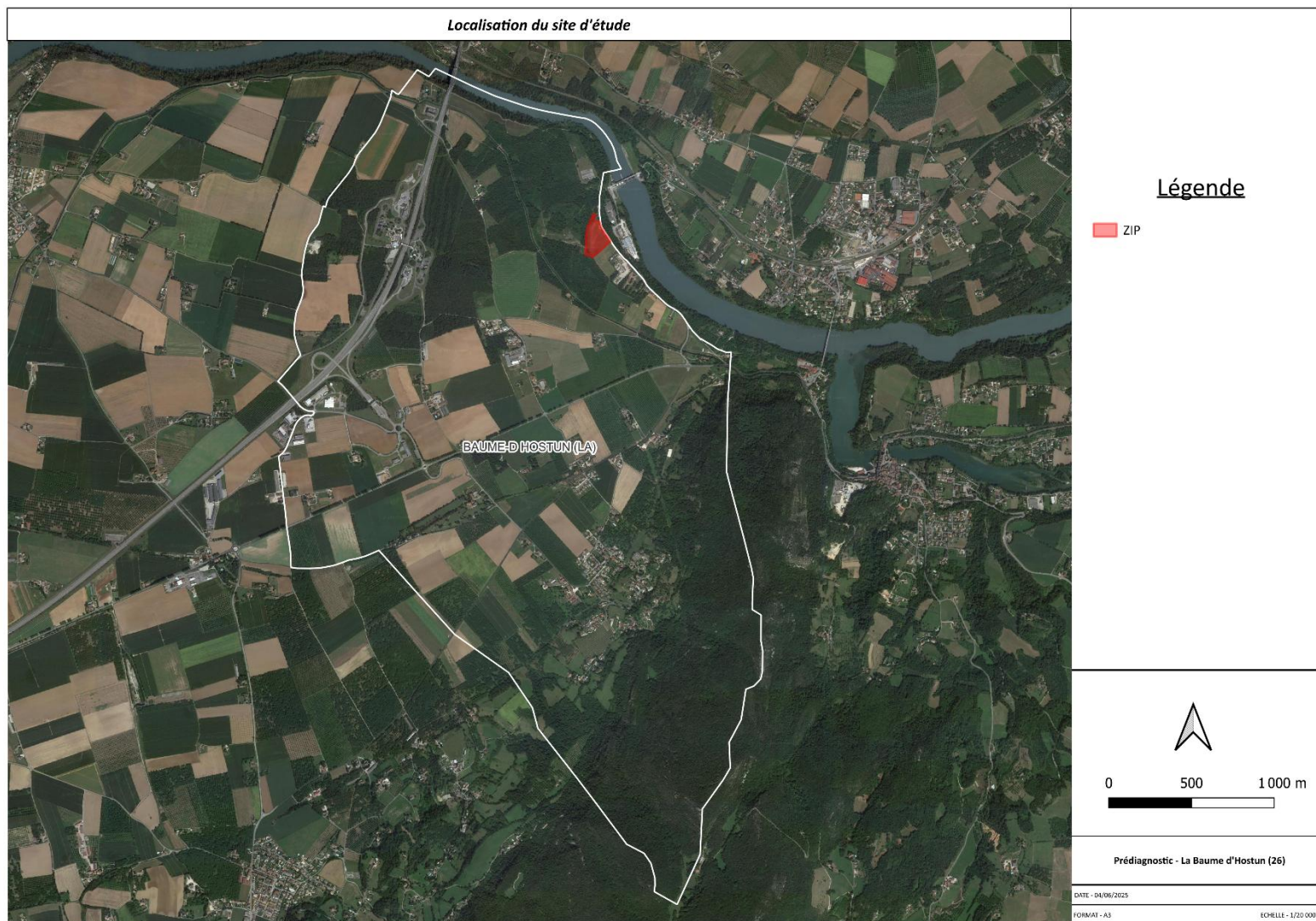
L'objectif de la présente étude est de fournir un état des lieux du potentiel écologique d'une parcelle pressentie pour l'implantation d'un projet photovoltaïque. L'aire d'étude concerne une unité foncière de **2,28 ha**. La finalité de l'expertise écologique est de déterminer les potentiels enjeux en lien avec la biodiversité sur la parcelle, afin de guider les choix dans l'emprise du futur projet. Les inventaires consistent en une détermination des habitats présents, des espèces avérées ou potentielles. Dans le cas où des enjeux sont repérés sur le site du futur projet, des mesures sont proposées pour qu'elles soient intégrées dès la programmation du projet.

2. *Localisation de la zone d'étude*

La parcelle envisagée pour l'implantation du futur projet se situent dans le département de la Drôme dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur la commune de La Baume d'Hostun (26).

La Baume d'Hostun est catégorisée comme une commune rurale à habitat dispersé. Elle est marquée par l'importance des territoires agricoles (54 % en 2018) selon Corine Land Cover. La rivière de l'Isère est présente en bordure nord de la commune.

La parcelle envisagée pour l'implantation du projet est située au nord de la commune de La Baume d'Hostun (000ZB37). Elle est majoritairement composée de milieux ouverts, incluant notamment des landes, ainsi que de quelques boisements de chênes décidus situés en lisière ouest. Le site est entouré d'une parcelle agricole au sud (mélange de légumineuses et de graminées fourragères), de massifs forestiers au nord et à l'ouest (forêt fermée de chênes décidus purs), tandis qu'à l'est, une station d'épuration et des entrepôts liés à la construction sont implantés, séparés du site par de petits boisements de mélange de feuillus. Le site est entouré par le Canal de la Bourne à 209 m au sud-ouest et par la rivière de l'Isère à seulement 146 m à l'est. Par ailleurs, l'autoroute A49 passe à seulement 1 km à l'ouest de la parcelle.



Carte 1 : Localisation du site d'étude

3. Définition des aires d'études

L'aire d'étude correspond à l'étendue géographique soumise aux potentielles incidences du projet. Plusieurs aires d'étude sont à considérer afin de cerner l'ensemble des enjeux. Les parcelles soumises à la présente expertise écologique sont situées au sein d'une trame urbanisée et humide.

a. ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)

Ce zonage correspond au périmètre soumis à l'analyse la plus détaillée et où les impacts potentiels de l'aménagement du site sont directs. Il s'agit de la surface stricte sous le coup des futurs travaux et aménagements. **Dans le présent rapport elle est mentionnée également avec les termes "zone d'étude" ou "site d'étude"**. Cette zone occupe une surface de 2,28 ha.

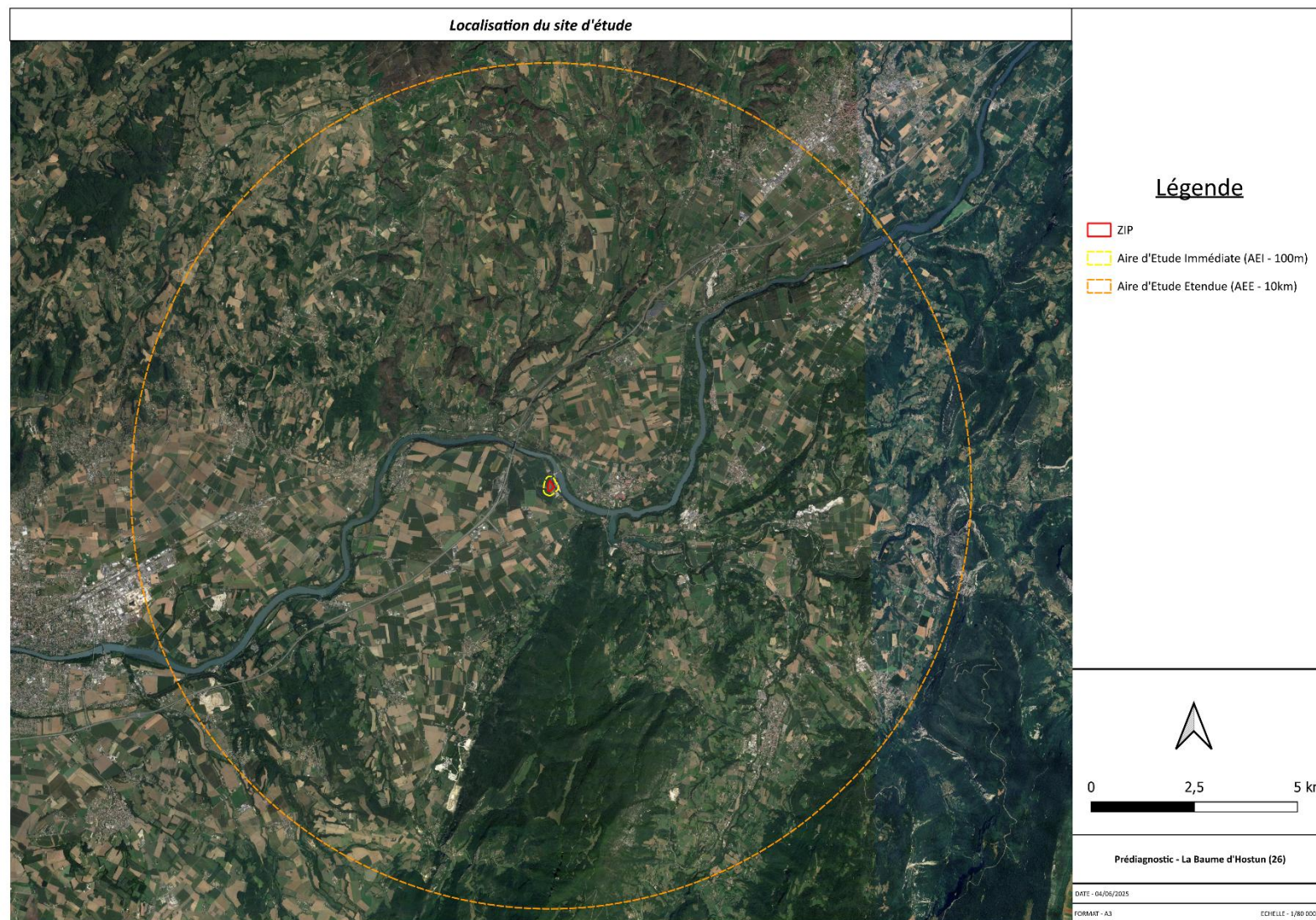
b. Aire d'étude immédiate (AEI)

L'aire d'étude immédiate a été définie par une zone de 100 mètres autour de l'aire d'étude. Cette zone immédiate ou rapprochée sert à l'analyse des thématiques qui ne nécessitent pas une extension large autour du périmètre strict du projet (comme la détermination des habitats, des espèces à faible rayon de dispersion) ou une étude plus détaillée de certaines thématiques (reconnaissance et recherche de flore patrimoniale ou protégée). L'aire d'étude immédiate sert à l'analyse des habitats. Ce rayon prend en compte les impacts indirects pouvant être générées notamment pendant la phase chantier.

Dans le présent rapport, l'aire d'étude immédiate est constituée d'une parcelle agricole, de massifs forestiers, d'une station d'épuration ainsi que d'un entrepôt.

c. Aire d'étude étendue (AEE)

Elle correspond à l'aire de déplacement des espèces à fort rayon de déplacement comme les chiroptères et l'avifaune principalement. Dans la présente étude, elle s'étend dans un rayon de 10 km autour du site d'étude et fait l'objet des études bibliographiques et de l'analyse de la fonctionnalité écologique de la zone d'étude. Ce rayon permet de prendre en compte les dynamiques écologiques du territoire dans la détermination des enjeux.



Carte 2 : Définition des aires d'études (1)



Carte 3 : Définition des aires d'études (2)

II. METHODOLOGIE

a. Bases de données locales consultées

Les bases de données locales sont consultées afin de prendre connaissance des enjeux écologiques du territoire. L'objectif est notamment de repérer, de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations disponibles sur le patrimoine naturel du territoire en question : fiches descriptives des sites d'intérêt écologique reconnus (Sites Natura 2000, ZNIEFF, ...). Il est également recherché les données existantes sur la faune et la flore protégées dans les bases de données locorégionales alimentées par les naturalistes.

b. Détermination des enjeux

Enjeu de conservation régional

L'objectif de la présente démarche est de définir pour l'ensemble des espèces un enjeu de conservation dit « régional », selon la méthode suivante :

Un premier score est attribué selon la patrimonialité régionale de l'espèce (LC, NT, VU, EN, CR), un second score est attribué si l'espèce est protégée ou non, et si elle est concernée par une Directive Oiseaux (DO), ou Habitats Faune Flore (DFHH), et si elle est déterminante ZNIEFF (DT ZNIEFF).

		Espèces protégées * + DO(Ann.1)/DHFF et/ou DT ZNIEFF = 4	Autres espèces* = 2
Patrimonialité	LC = 1	5	3
	NT = 3	7	5
	VU = 5	9	7
	EN = 8	12	10
	CR = 9	13	11
		* si espèce chassable -0,5	

- 1) La somme de ces deux scores indique ensuite un score total correspondant à un niveau d'enjeu régional établi de « très faible » à « très fort »

Score	Enjeu régional
2,5	Très faible
3 à 4,5	Faible
5 à 6,5	Modéré
7 à 9,5	Fort
10 à 13	Très fort

Enjeu de conservation local

Enfin, afin de déterminer un niveau d'enjeu de conservation « sur site », correspondant à l'utilisation du site pour chaque espèce (transit, chasse/alimentation, nidification), le tableau d'enjeux croisés suivant est utilisé :

		Fonctionnalités			
		Transit	Chasse ou alimentation	Nidification	
Enjeu régional	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Enjeu sur site
	Faible	Faible	Faible	Modéré	
	Modéré	Faible	Modéré	Fort	
	Fort	Modéré	Fort	Fort	
	Très fort	Fort	Fort	Très fort	

Cet enjeu sur site peut être pondéré selon les appréciations de l'écologue en fonction des observations réalisées au niveau de la zone d'implantation (comportement, effectif, fonctionnalité des milieux...).

III. ETAT INITIAL

1. Continuités écologiques identifiées par le SRCE

Les **réservoirs de biodiversité** recouvrent des **espaces naturels importants** pour la **préservation de la biodiversité**, des espaces protégés, des cours d'eau, ou encore des zones humides. Ainsi, ces réservoirs abritent une biodiversité riche et bien représentée d'espèces rares ou communes, menacées ou non, pouvant y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.

Au sein de l'aire d'étude étendue, plusieurs réservoirs de biodiversité humides, ouverts et boisés sont présents. Ils coïncident avec différents zonages de protection de la biodiversité, tels que les ZNIEFF de type 1 et 2, les APPB, les périmètres gérés par le CEN, ainsi que les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le réservoir boisé le plus proche de la ZIP est situé à seulement 116 mètres, et correspond au passage de la rivière de l'Isère. Ce réservoir est complété, quelques centaines de mètres plus au sud, par un réservoir humide occupant une portion des berges de la rivière. Enfin, cinq réservoirs de biodiversité ouverts, correspondant à des ZNIEFF de type 1, sont localisés entre 3 et 5 km du site d'étude, répartis au nord, à l'ouest et au nord-est.

Les **corridors écologiques** sont des zones favorables au déplacement des espèces lors de la réalisation de leur cycle de vie. Ils **permettent d'assurer une connexion entre des réservoirs de biodiversité**, qui correspondent ici également aux zonages patrimoniaux et d'inventaires. Il existe des corridors de différents types (humides, boisés, ou ouverts).

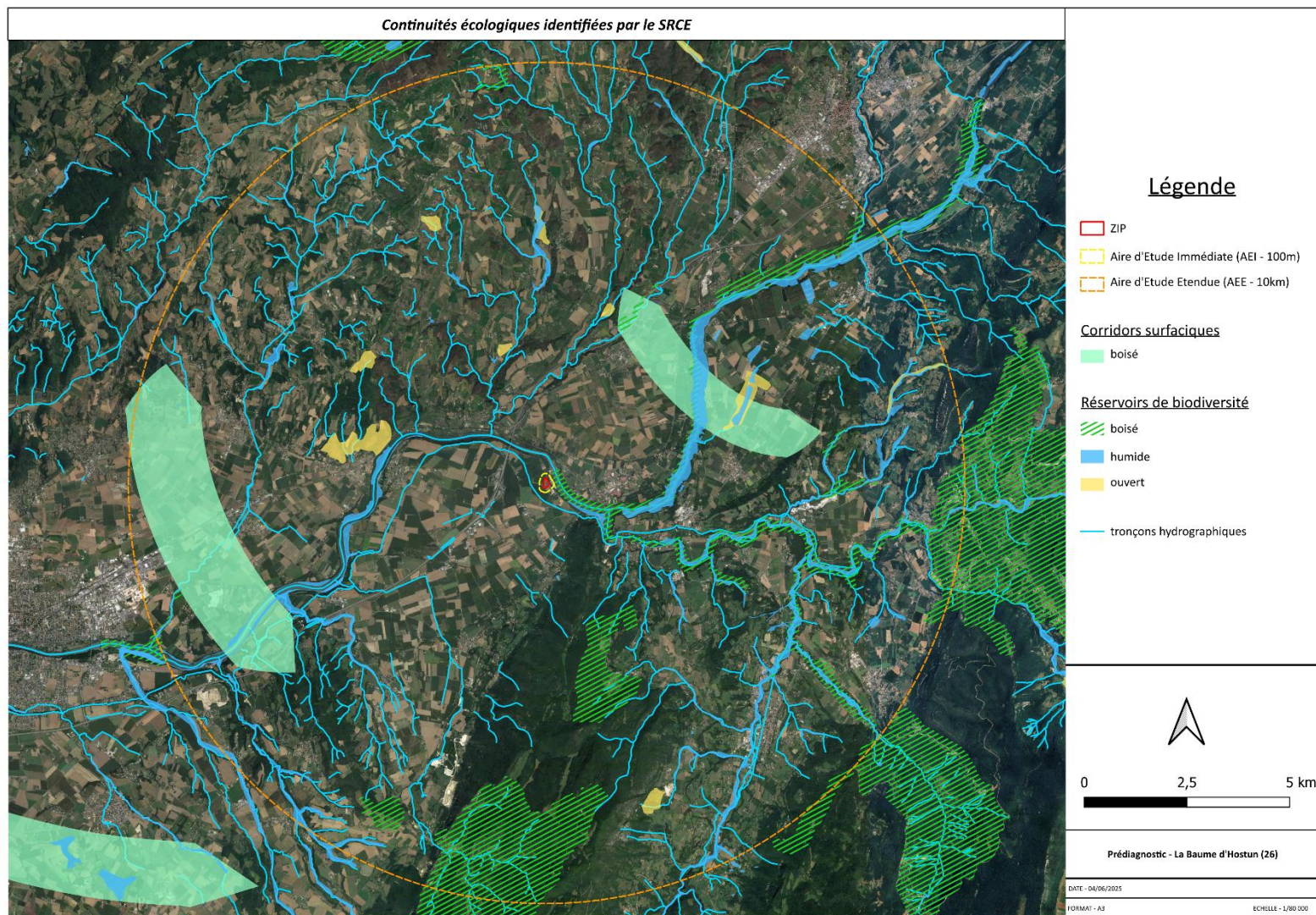
Deux corridors écologiques boisés sont localisés dans l'aire d'étude étendue et franchissent la rivière Isère en deux points distincts. Bien qu'éloignés du site d'étude (environ 3,7 km), leur rôle reste significatif, puisqu'ils contribuent aux connectivités écologiques du territoire. Toutefois, le passage de l'autoroute A49 à l'ouest et au nord du site d'étude, à environ 1 km, constitue une barrière physique significative aux déplacements de la faune entre les réservoirs de biodiversité environnants et le site d'étude. Enfin, au niveau de la ZIP, une forêt fermée de chênes décidus purs se trouve à la frontière nord et ouest, tandis que de petits boisements correspondant à une forêt fermée à mélange de feuillus se trouve à l'est, séparant la ZIP des entrepôts et la station d'épuration. Ces boisements contribuent ainsi à favoriser le déplacement des espèces.

Le réseau hydrographique est bien développé, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.

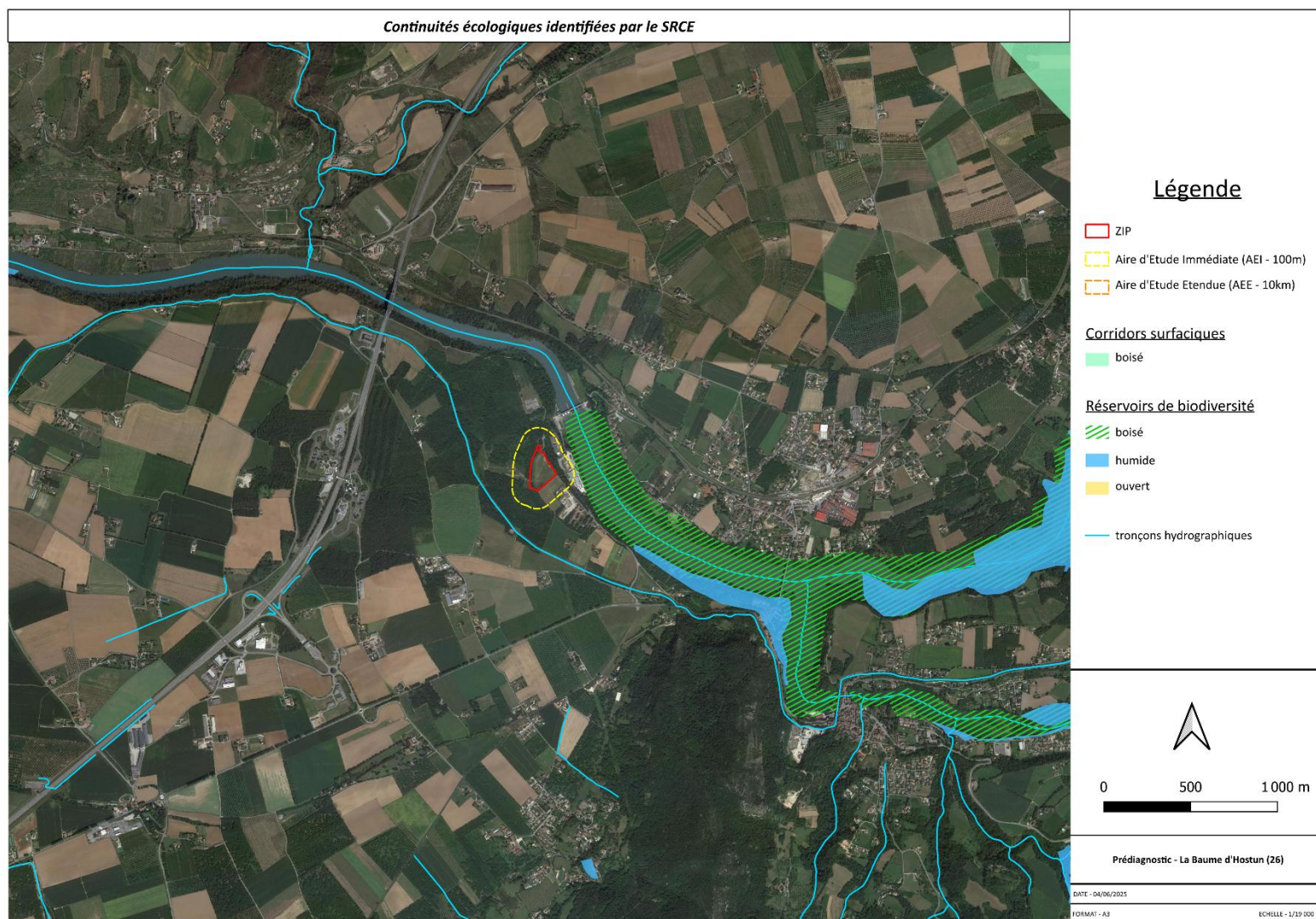
Au regard de la proximité des réservoirs de biodiversité situés à l'est du site d'étude, ainsi que de leur connexion avec les zonages patrimoniaux et réglementés, il est considéré que les espèces recensées dans un rayon de 5 km seront considérées comme potentielles, si l'écologie de leurs milieux de vie correspond à celle du site. En revanche, cette hypothèse est moins valable pour les zonages situés à l'ouest, au-delà de l'autoroute A49, qui constitue une barrière physique importante au déplacement



de la faune. Ainsi, pour les zonages localisés au-delà de 5 km à l'est et au-delà de l'autoroute à l'ouest, seules les espèces à forte capacité de déplacement (chiroptères et avifaune) seront étudiées.



Carte 4 : Continuités écologiques identifiées par le SRCE (1)



Carte 5 : Continuités écologiques identifiées par le SRCE (2)

2. Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

a. Protections réglementaires

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il vise à protéger le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes. L'APPB est actuellement la procédure réglementaire la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés

Un **Arrêté de Protection de Biotope** est présent au sein de l'aire d'étude étendue. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : APPB présent à proximité de l'aire d'étude

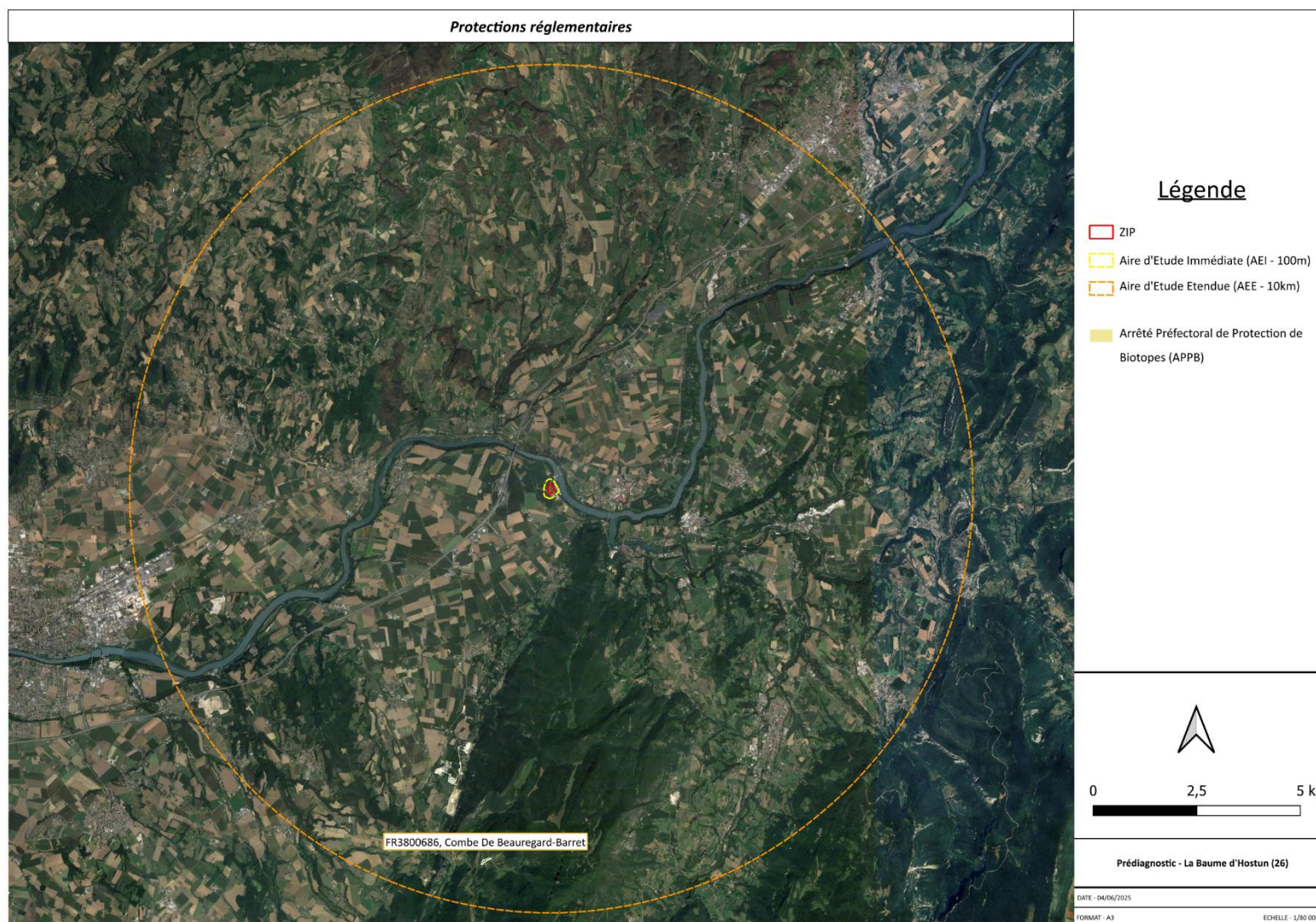
Nom et référence	Distance (aire d'étude)	Enjeux
FR3800686 Combe de Beauregard-Barret	8,9 km au sud	Faible

- FR3800686 - Combe de Beauregard-Barret

Données non disponibles

Cet APPB est inclus dans un réservoir de biodiversité boisé ainsi que dans la ZNIEFF de type 1 "Rebord occidental du Vercors, du Pas de Bouvaret au cirque de Peyrus" et dans la ZNIEFF de type 2 "Chaînon occidentaux du Vercors". Il se superpose également en partie avec le terrain acquis par le CEN « Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon ». Cet APPB n'est relié au site par aucune continuité écologique.

Cet APPB se situe à plus de 5 km de la parcelle d'étude. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.



Carte 6 : Protections réglementaires à proximité de l'aire d'étude

b. Protections contractuelles

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont été institués par le décret n°67-158 publié le 2 mars 1967. Ils sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Un PNR coïncide avec les limites du périmètre de l'aire d'étude. Il est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : PNR présent à proximité de l'aire d'étude

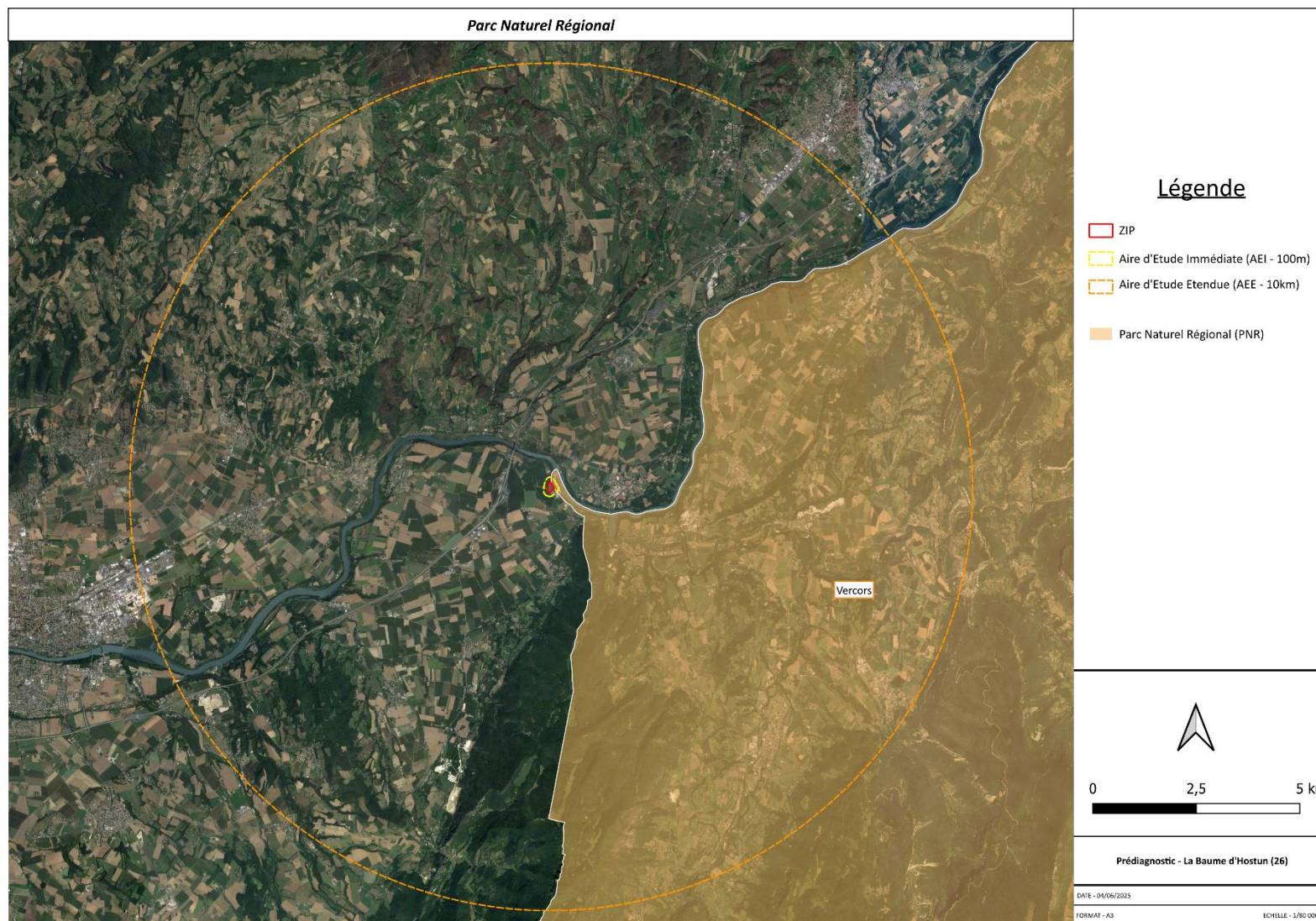
Nom et référence	Distance	Enjeux
FR8000001 Vercors	0 m à l'est	Fort

- **FR8000001 - Vercors**

Le PNR du Vercors est un parc naturel régional français créé en 1970. Le PNR du Vercors s'étend sur 83 communes. Son territoire, d'une superficie de 206 000 hectares, est situé dans le massif du Vercors, entre la vallée de l'Isère, au nord, et le Diois, au sud. Il abrite de nombreux habitats et espèces naturelles du fait de son positionnement biogéographique à la rencontre des influences montagnardes, méditerranéennes, continentales et océaniques. Couvert à 70 % par des forêts, la mosaïque d'habitats y est complexe.

Ce PNR contient des réservoirs de biodiversité. Sa frontière coïncide avec la limite du site d'étude. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

Ce PNR se situe à la frontière de l'aire de la parcelle d'étude. L'ensemble des espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.



Carte 7 : Parc Naturel Régional à proximité de l'aire d'étude

c. Protections par la maîtrise foncière

Terrains acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement. Les Conservatoires s'appuient également sur la protection réglementaires (35% de leurs sites bénéficient d'un statut de protection (PN, RNN et RNR, ENS, APPB).

Un terrain acquis par le CEN Franche-Comté est compris dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude. Il est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Terrain acquis par le CEN présent à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
FR1506067 Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon	8,9 km au sud	Faible

- FR1506067 - Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon

Données non disponibles

Ce site appartient à un réservoir de biodiversité boisé et est également inclus dans la ZNIEFF de type 1 "Rebord occidental du Vercors, du Pas de Bouvaret au cirque de Peyrus", ainsi que dans la ZNIEFF de type 2 "Chaînon occidentaux du Vercors". Il se superpose également en partie avec l'APPB « Combe de Beauregard-Barret ». Ce terrain acquis par le CEN n'est relié à l'aire d'étude par aucune continuité écologique.

Ce terrain acquis par le CEN se situe à plus de 5 km de la parcelle d'étude. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique des espaces naturels sensibles (ENS) découle de la Loi du 18 juillet 1985 qui donne compétence aux départements pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles dont la nature et les critères d'identification sont précisés par chaque Conseil départemental. Généralement, les ENS sont susceptibles de présenter un intérêt biologique ou paysager, d'être fragiles et/ou menacés, de faire l'objet de mesures de protection et de gestion, d'être le lieu de découvertes des richesses naturelles.

Un **Espace Naturel Sensible** est compris dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude. Il est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Espaces Naturels Sensibles présent à proximité de l'aire d'étude

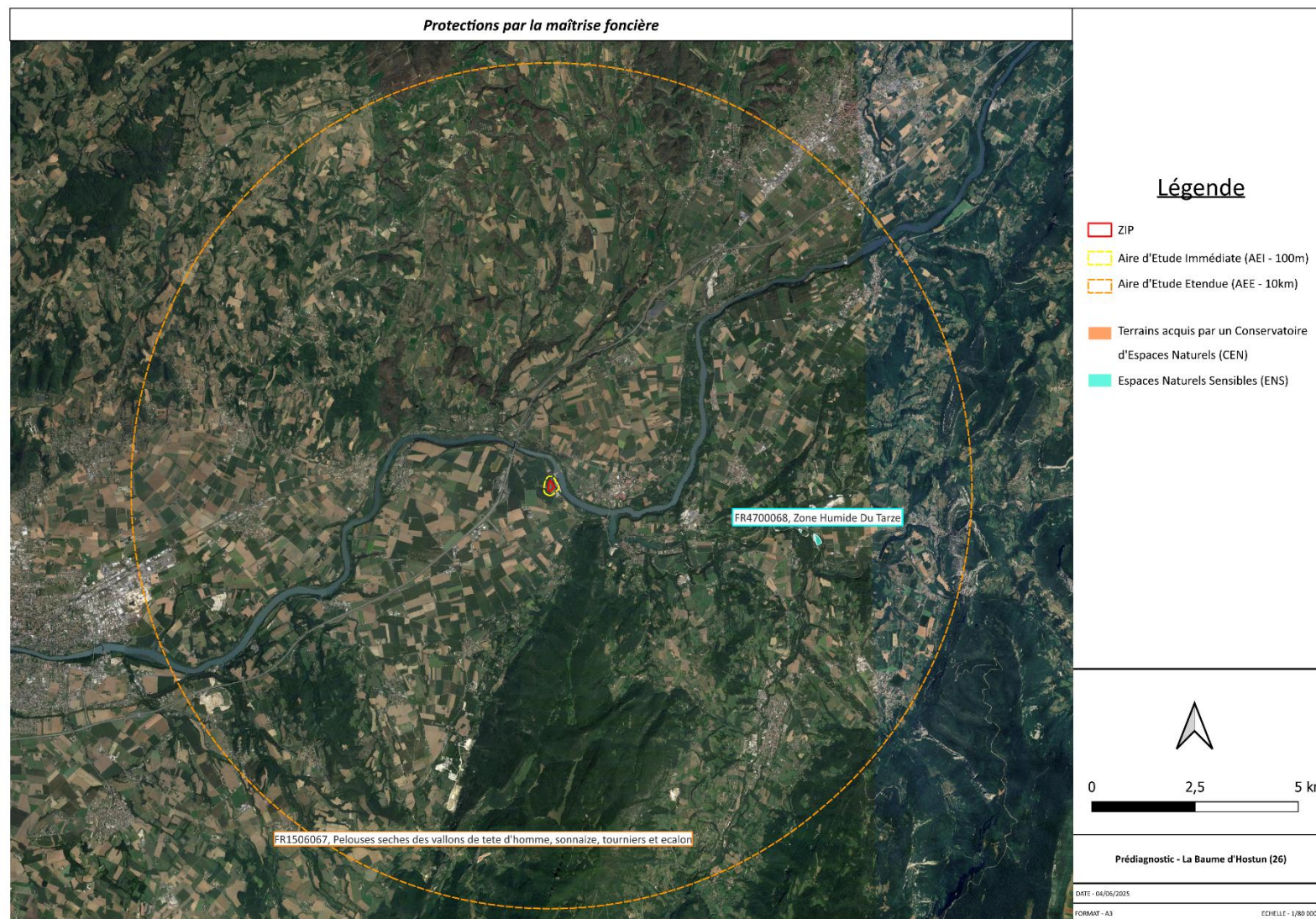
Nom et référence	Distance	Enjeux
FR4700068 Zone Humide Du Tarze	6 km à l'est	Faible

- FR4700068 - Zone Humide Du Tarze

Données non disponibles

Ce site fait partie de réservoirs de biodiversité humides et boisés ainsi que de la ZNIEFF de type 1 « Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne » et de la ZNIEFF de type 2 « Royans et Vallée de la Bourne ». Cet ENS est relié à l'aire d'étude par des continuités écologiques.

Cette ENS se situe à plus de 5 km de la parcelle d'étude. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune, chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.



Carte 8 : Sites protégés par la maîtrise foncière à proximité de la zone d'étude

d. Réseau Natura 2000

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ces zones ont servi de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000.

Une ZICO est comprise dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude, et est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : ZICO présentes à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
/ Hauts plateaux du Vercors et forêt des Coulmes	9,1 km à l'est	Faible

Cette ZICO se situe à plus de 9 km de la parcelle d'étude. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (avifaune) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Les zones spéciales de conservation (ZSC) sont, en droit de l'Union européenne, des sites naturels ou semi-naturels désignés par les États membres, qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'ils abritent. Sur de tels sites, qui font partie du réseau Natura 2000, les États membres doivent prendre les mesures qui leur paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratives, pédagogiques, etc.) pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. Les ZSC ont été introduites par la directive 92/43/CEE, Directive habitats-faune-flore du 21 mai 1992.

Deux ZSC sont comprises dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude, et sont présentées ci-dessous.

Tableau 6 : ZSC présentes à proximité de l'aire d'étude

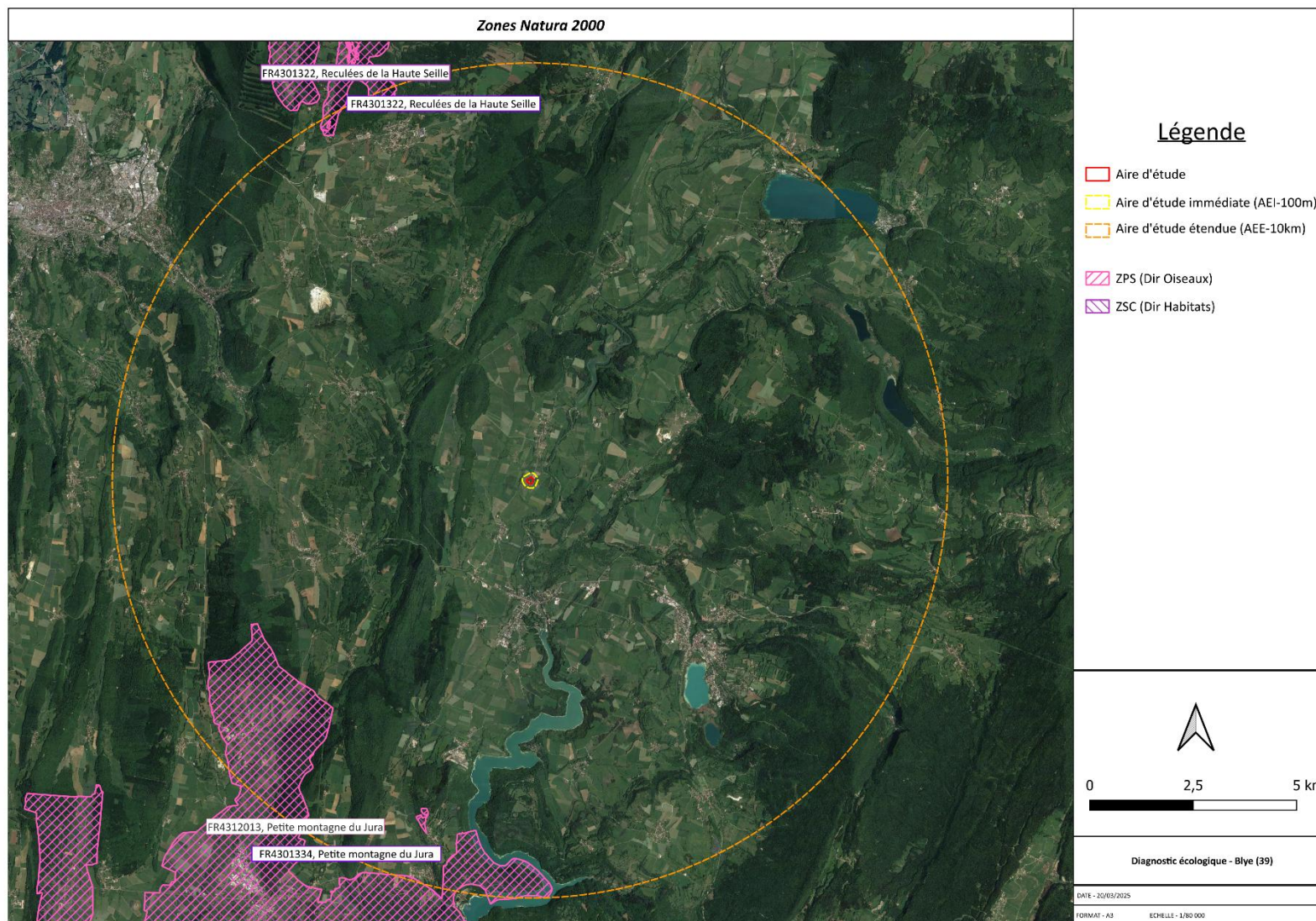
Nom et référence	Distance	Enjeux
FR8201743 La Bourne	3,2 km au sud-est	Modéré
FR8201692 Sources et habitats rocheux de la vernaïson et des goulets de combe laval et du vallon de sainte-marie	6,1 km au sud	Faible

- **FR8201743 - La Bourne**

Le site couvre une surface de plus de 2800 hectares entre 160 et 1 597 mètres d'altitude, parcourant ainsi les étages collinéen et montagnard. Il est à cheval sur les régions biogéographiques alpine (28%) et méditerranéenne (72%) et ces influences se retrouvent dans la multitude d'espèces et d'habitats qu'on peut y rencontrer. Au total, 22 habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés, dont 5 prioritaires. Parmi les 13 espèces d'intérêt communautaire, on note 9 espèces de chauves-souris, 2 poissons (Blageon et Chabot), un invertébré (l'Ecrevisse à pattes blanches) et une plante, le Sabot de Vénus. La Loutre a également été notée récemment (traces), mais sa présence permanente reste à confirmer.

Ce site fait partie intégrante de réservoirs de biodiversité humides et boisés ainsi que de plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2. Cette ZCS est reliée à l'aire d'étude par des continuités écologiques.

La seconde ZSC se situe à plus de 5 km de la parcelle d'étude. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (chiroptères) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours.



Carte 9 : Zones Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

e. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) désignent des territoires renfermant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés de la biodiversité (incluant faune, flore et habitats naturels). Il y a deux catégories de ZNIEFF, distinguées par leur taille, leur étendue et/ou la cohérence des milieux qu'elles englobent :

ZNIEFF de type I : Ce sont des zones caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels exceptionnels, rares ou typiques du patrimoine naturel national ou régional, justifiant une importance patrimoniale supérieure à celle des environnements voisins. Elles sont généralement plus restreintes en superficie que les ZNIEFF de type II, au sein desquelles elles sont souvent incluses, et correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes.

ZNIEFF de type II : Il s'agit de vastes espaces naturels peu altérés (comme des massifs forestiers, des vallées alluviales, des zones montagneuses, des estuaires, etc.) riches en biodiversité ou offrant un potentiel biologique significatif. Ces zones renferment des milieux naturels qui forment un ou plusieurs ensembles présentant une forte cohérence écologique et des liens solides entre eux. Elles se distinguent des zones environnantes par leur biodiversité plus riche et leur degré de modification par l'activité humaine moins élevée.

Vingt-trois ZNIEFF de type 1 et six ZNIEFF de type 2 sont comprises dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude, et sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : ZNIEFF de type 1 et 2 présentes à proximité de l'aire d'étude

Nom et référence	Distance	Enjeux
820032093 L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne	113 m à l'ouest	Fort
820030015 Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne	2,1 km au sud-est	Modéré
820030049 Monts-du-Matin à Rochechinard	3,4 km au sud	Modéré
820030533 Anciennes sablières des Cumerts	3,2 km au nord	Faible
820030520 Pelouse et boisements thermophiles de la Chaisse	3,9 km à l'ouest	Faible
820030333 Ruisseau du Merdaret	4 km au nord	Faible
820030300 Pelouse et boisement thermophile de Balaize	4,1 km au nord	Faible
820030332 Marais des Sagnes à Saint Romans	4,4 km au nord-est	Modéré
820030222 Pelouse sèche et boisement thermophile de Bel-Air	5 km au nord-est	Faible

Nom et référence	Distance	Enjeux
820030311 Pelouse sèche du Châtelar	5,7 km au nord	Faible
820030547 Colline sableuse du Birollet	6,4 km à l'ouest	Faible
820030223 Pelouse sèche du Charron	6,5 km au nord	Faible
820030545 Ruisseau le Tarze	6,7 km à l'est	Faible
820030014 Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus	7,1 km au sud	Faible
820030029 Pelouses des Jacots et combe de Maldina	7,8 km au sud-est	Faible
820030139 Pelouses de Barandon	8,2 km au sud-est	Faible
820032082 Ruisseau du Tarze	8,5 km au nord-est	Faible
820032139 Confluent de la Joyeuse et de l'Isère	9,1 km au sud-ouest	Faible
820030002 Rochers de Presles et de Choranche	9,3 km à l'ouest	Faible
820030061 Combe de Beuclar	9,5 km au nord	Faible
820030012 Petits Goulets et rochers de l'Arp	9,7 km à l'ouest	Faible
820030025 Tuffière et rochers du Mont Baret	9,8 km à l'ouest	Faible
820030001 Combe Laval	9,9 km sud-est	Faible
820000424 Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan	Inclus	Fort

Nom et référence	Distance	Enjeux
820000386 Chainons occidentaux du Vercors	1,7 km au sud	Modéré
820000420 Royans et Vallée de la Bourne	2 km au sud-est	Modéré
820030210 Collines drômoises	5 km au nord-ouest	Faible
820032083 Chainons septentrionaux du Vercors ("Quatre Montagnes" et Coulmes)	8,4 km à l'est	Faible
820030221 Chambarans	8,5 km au nord	Faible

ZNIEFF de type 1

- **820032093 - L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne**

Du pont de Beauvoir à la Riquettière et en amont de la retenue de Saint-Hilaire-du-Rosier, l'Isère coule lentement entre des versants boisés et parmi des milieux aquatiques intéressants. Ceux-ci accueillent une avifaune riche d'une soixantaine d'espèces, dont le Faucon hobereau, l'Autour des Palombes et le Bruant des roseaux, le Martin-pêcheur d'Europe et le Héron cendré. Le Castor d'Europe, quant à lui, se signale à quelques troncs rongés en bord de rivière. Ce secteur est également utilisé comme territoire de chasse par plusieurs espèces de chauves-souris.

Cette ZNIEFF se situe à proximité directe de la parcelle d'étude (113 m). Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

- **820030015 - Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne**

Rassemblant les eaux tombées sur le plateau du Vercors d'Autrans au col de Rousset, la Bourne est la plus grosse rivière du Vercors. En aval de Pont-en-Royans et du barrage sur la Bourne, le cours de la Bourne suit la limite départementale entre la Drôme et l'Isère, et passe Saint-Nazaire-en Royans pour se jeter dans l'Isère. La rivière coule rapidement dans un lit encaissé, peu pentu, bordé de boisements alluviaux. Cet ensemble est particulièrement riche pour la faune et pour la flore. Il regroupe en quelques kilomètres des espèces liées aux parties basses des rivières (Castor d'Europe, bihoreau, Milan noir, Chevalier guignette, Faucon hobereau, Pic épeichette...), des espèces d'origine continentale (avec la seule station drômoise du Pic cendré), et des espèces des rivières montagnardes, comme l'Ombre commun. Plusieurs espèces de chauves-souris (Noctule commune, Vespertilion de Daubenton, Vespère de Savi, Sérotine commune, Noctule de Leisler) ont été observées en chasse sur ces cours d'eau. Une



petite station d'Ophrys de la Drôme, orchidée plus fréquente dans le Vercors méridional, est connue sur une pelouse sèche.

Cette ZNIEFF située à proximité de l'aire d'étude (2,1 km) et elle y est reliée par des continuités écologiques. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

- **820030049 - Monts-du-Matin à Rochechinard**

Cette zone est située dans le Royans, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Romans-sur-Isère. Elle comprend de fortes pentes boisées qui descendent des "Monts-du-Matin" (chaînes occidentales du Vercors), ainsi que des milieux plus ouverts et bocagers. Ils regroupent pelouses, prés, haies et bosquets en bas de pente. L'Engoulevent d'Europe et la Pie-grièche écorcheur sont deux espèces d'oiseaux de milieux ouverts qui peuplent cette zone. Les pelouses calcaires sèches permettent d'observer des plantes méridionales comme la Carline à feuille d'acanthé, l'Ophrys abeille ou l'Ophrys de la Drôme. Localement dans les boisements, le Millepertuis androsème est un sous-arbrisseau dont les petites fleurs jaunes fleurissent en été.

Cette ZNIEFF située à proximité de l'aire d'étude (3,4 km) et elle y est reliée par des continuités écologiques. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

- **820030332 - Marais des Sagnes à Saint Romans**

Cet ensemble naturel fait figure de relique au beau milieu du plateau sableux et calcaire, intensément cultivé, de Saint-Just de Claix. En limite occidentale de l'Isère, ces marais composés de zones d'eau libres, de canaux mais aussi de bois humides de feuillus sont riches en mammifères (Putois par exemple) et en oiseaux ; le Moineau friquet s'y observe en grand nombre. Enfin la diversité des zones humides locales est très favorable à de nombreuses espèces de libellules.

Cette ZNIEFF située à proximité de l'aire d'étude (4,4 km) et elle y est reliée par des continuités écologiques. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

Pour les ZNIEFF situées à plus de 5 km et celles situées au-delà de l'autoroute à l'ouest et au nord, compte tenu de la distance, des barrières physiques et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (chiroptères, avifaune) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours, et seront étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

ZNIEFF de type 2

- **820000424 - Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan**

Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par le cours inférieur de l'Isère, ses annexes fluviales et les zones humides voisines. Entrecoupée de barrages, endiguée sur de longues portions, bordée de nombreuses industries, l'Isère est à l'aval de Grenoble une rivière dont la qualité des eaux est mise à mal par des pollutions toxiques ; leur impact peut être ressenti jusqu'au Rhône. Des milieux naturels intéressants subsistent, conservant une flore remarquable tantôt inféodée aux zones humides (Prêle d'hiver, Gratiole officinale, Ophrys à fleurs lâches, Samole de Valerand, Spiranthe d'été...), tantôt aux « balms » sèches situées à proximité immédiate (Micropus dressé, Liseron des Monts Cantabriques, Orchis à longues bractées...). La faune reste riche en ce qui concerne les oiseaux (ardéidés, Guêpier d'Europe, Rémiz penduline...), les insectes (libellules en particulier), les mammifères (Castor d'Europe, Campagnol amphibie...) ou les poissons (Bouvière, Toxostome...).

L'aire d'étude est incluse dans le territoire de cette ZNIEFF. L'ensemble des espèces citées dans cette zone sera étudié dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

- **820000386 - Chainons occidentaux du Vercors**

Le massif du Vercors est situé au cœur du Dauphiné. L'intérieur du massif est constitué de plateaux boisés et de vallons verdoyants au paysage modelé par l'agriculture. Le secteur décrit intègre les contreforts les plus occidentaux du Vercors (centrés sur les « Monts du Matin »), et même de l'arc alpin. La richesse biologique (favorisée par une géomorphologie tourmentée) est globalement remarquable du fait de la juxtaposition d'éléments de faune et de flore d'influences méditerranéenne (fauvettes méditerranéennes, Pipit rousseline, Moineau soulcie, Grand Ephèdre, Ophrys de la Drôme...), médio-européenne (Chouette chevêche), montagnarde et même alpine (Buplèvre des rochers, Aconit anthora, papillon Apollon...). Les populations locales de Chamois et de chauve-souris sont importantes. La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles, comme l'Adonis flamme, la Nielle des blés, la Nigelle de Damas ou la Caméline à petits fruits), ainsi que de rares endémiques des Alpes sud-occidentales (Genêt ailé).

Cette ZNIEFF située à proximité de l'aire d'étude (1,7 km) et elle y est reliée par des continuités écologiques. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

- **820000420 - Royans et Vallée de la Bourne**

Le Royans s'insinue vers les plateaux depuis la plaine de l'Isère par des combes et gorges impressionnantes. Il bénéficie sur ses terrasses et ses collines d'un climat doux et agréable propice aux plantations de noyers. Ce vaste ensemble naturel conserve une grande richesse biologique, tant en ce qui concerne les oiseaux parmi lesquels les espèces rupicoles (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-Duc

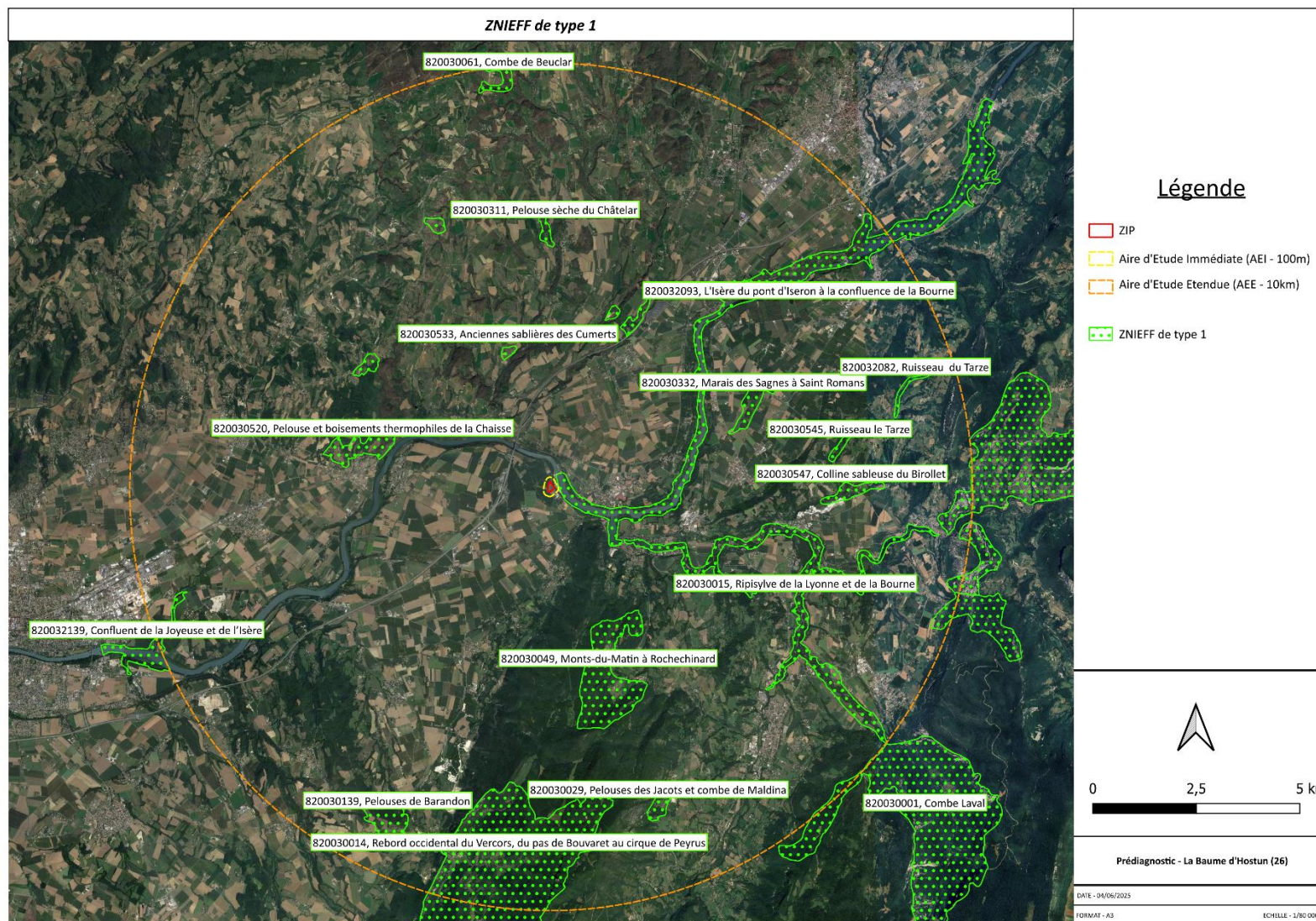


d'Europe, Tichodrome échelette...) et forestiers (Pic cendré...), les mammifères, dont les ongulés dont toutes les espèces françaises sont présentes à l'exception du Daim (avec d'importantes colonies et secteurs d'hivernage pour le Cerf élaphe, le Chamois, le Mouflon méditerranéen, et depuis peu de nouveau le Bouquetin des Alpes). Parmi les chiroptères, très bien représentés, les espèces méditerranéennes (Molosse de Cestoni, Vespertilion de Capaccini) côtoient des espèces plus nordiques (Sérotine de Nilsson, Sérotine bicolore).

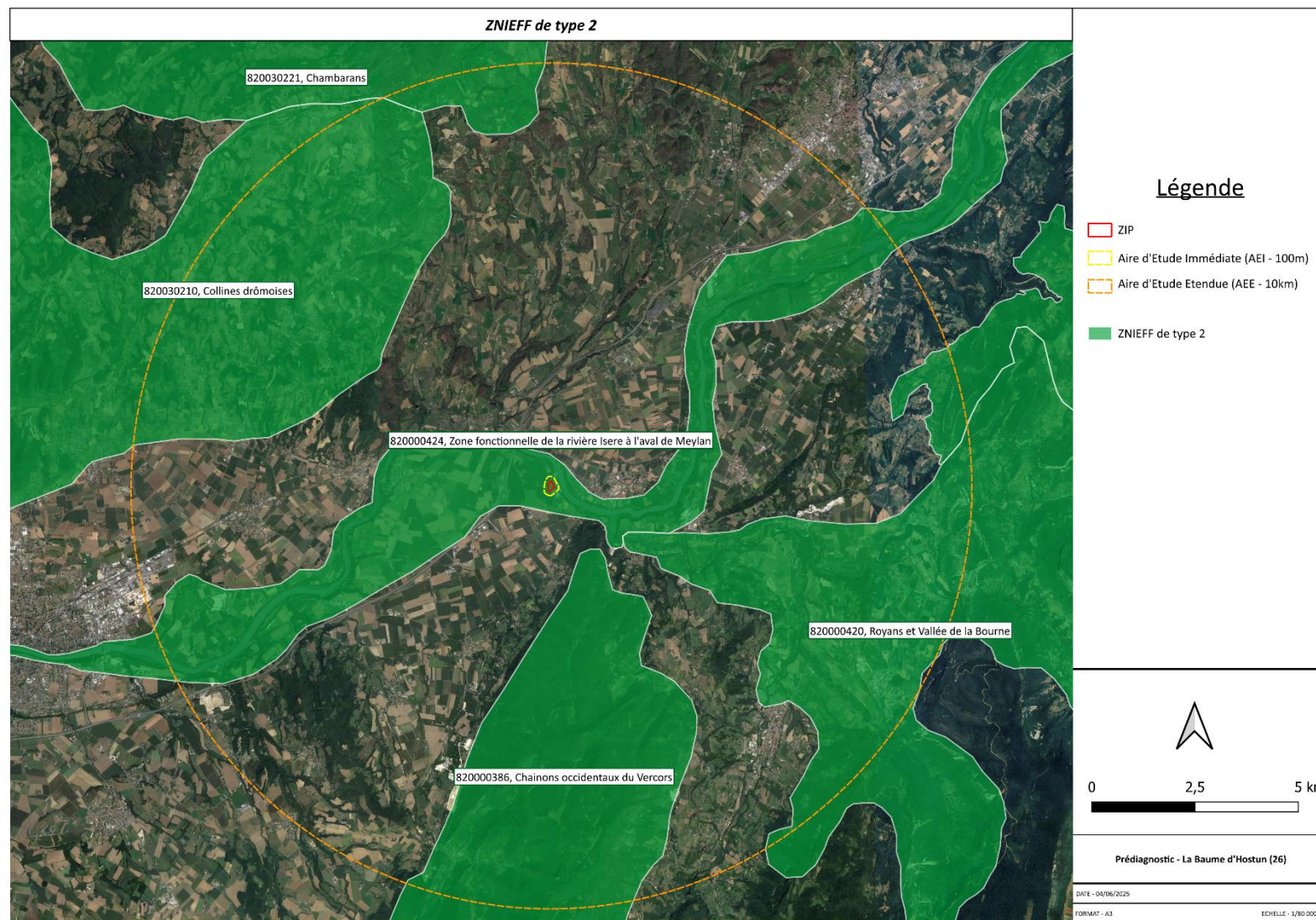
Cette ZNIEFF située à proximité de l'aire d'étude (2 km) et elle y est reliée par des continuités écologiques. Les espèces citées dans cette zone sont étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

L'ensemble des autres ZNIEFF de type 2 se situe à plus de 5 km de la parcelle d'étude ou au-delà de la barrière physique créée par l'autoroute. Compte tenu de la distance et des espèces déterminantes concernées, seules des espèces à fort rayon de dispersion (chiroptères, avifaune) sont susceptibles de fréquenter potentiellement le site d'étude et ses alentours, et seront étudiées dans la suite du présent rapport afin de déterminer leur présence potentielle.

Les ZNIEFF de type 1 et 2 présentes à proximité de la zone d'étude sont présentées dans la cartographie suivante.



Carte 10 : ZNIEFF de type 1 à proximité de la zone d'étude



Carte 11 : ZNIEFF de type 2 à proximité de la zone d'étude

Autres zonages

Aucun Conservatoire du Littoral, Parc National et aucune zone humide protégée par la convention de Ramsar, Réserve biologique, Réserve de biosphère, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale et Zone de Protection Spéciale ne sont présents dans un rayon de 10km autour de l'aire d'étude.

f. Synthèse des enjeux liés au patrimoine naturel

L'aire d'étude est incluse dans une ZNIEFF de type 2, située à moins de 500 m d'une ZNIEFF de type 1, et partage ses frontières avec le Parc Naturel Régional du Vercors. Par ailleurs, elle est située à moins de 10 km de nombreux autres zonages. Ces zonages (APPB, CEN, ENS, ZICO, ZSC, ZNIEFF 1 et 2) se superposent avec les réservoirs de biodiversité présents autour de l'aire d'étude. Des corridors écologiques traversent en deux points la rivière de l'Isère au niveau de l'aire d'étude étendue, et permettent de connecter les différents réservoirs de biodiversité entre eux, ainsi qu'avec l'aire d'étude. Toutefois, l'autoroute A49, située à seulement 1 km à l'ouest de l'aire d'étude et orientée vers le nord, constitue une **barrière physique significative** limitant fortement les possibilités de dispersion de la faune.

Le **réseau hydrographique est bien développé**, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.

Ainsi, les enjeux des zonages à proximité immédiate du site sont définis à forts, les enjeux des zonages reliés au site par des corridors sont définis à modéré, et les enjeux des zonages plus éloignés, ou non reliés au site par des corridors, à faibles. Les zonages séparés du site par le passage de l'autoroute sont aussi définis à faible.

Tableau 8 : Synthèse des zonages patrimoniaux et réglementaires présents à proximité de l'aire d'étude et leurs enjeux

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)		
FR3800686 Combe de Beauregard-Barret	8,9 km au sud	Faible
Parcs Naturels Régionaux (PNR)		
FR8000001 Vercors	0 m à l'est	Fort
Sites acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)		
FR1506067 Pelouses sèches des vallons de tête d'homme, Sonnaize, Tourniers et Ecalon	8,9 km au sud	Faible

Espaces Naturels Sensibles (ENS)		
FR4700068 Zone Humide Du Tarze	6 km à l'est	Faible
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)		
/ Hauts plateaux du Vercors et forêt des Coulmes	9,1 km à l'est	Faible
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)		
FR8201743 La Bourne	3,2 km au sud-est	Modéré
FR8201692 Sources et habitats rocheux de la vernaïson et des goulets de combe laval et du vallon de sainte-marie	6,1 km au sud	Faible
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique		
820032093 L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne	113 m à l'ouest	Fort
820030015 Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne	2,1 km au sud-est	Modéré
820030049 Monts-du-Matin à Rochechinard	3,4 km au sud	Modéré
820030533 Anciennes sablières des Cumerts	3,2 km au nord	Faible
820030520 Pelouse et boisements thermophiles de la Chaisse	3,9 km à l'ouest	Faible
820030333 Ruisseau du Merdaret	4 km au nord	Faible
820030300 Pelouse et boisement thermophile de Balaize	4,1 km au nord	Faible
820030332 Marais des Sagnes à Saint Romans	4,4 km au nord-est	Modéré
820030222 Pelouse sèche et boisement thermophile de Bel-Air	5 km au nord-est	Faible
820030311 Pelouse sèche du Châtelar	5,7 km au nord	Faible

820030547 Colline sableuse du Birollet	6,4 km à l'ouest	Faible
820030223 Pelouse sèche du Charron	6,5 km au nord	Faible
820030545 Ruisseau le Tarze	6,7 km à l'est	Faible
820030014 Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus	7,1 km au sud	Faible
820030029 Pelouses des Jacots et combe de Maldina	7,8 km au sud-est	Faible
820030139 Pelouses de Barandon	8,2 km au sud-est	Faible
820032082 Ruisseau du Tarze	8,5 km au nord-est	Faible
820032139 Confluent de la Joyeuse et de l'Isère	9,1 km au sud-ouest	Faible
820030002 Rochers de Presles et de Choranche	9,3 km à l'ouest	Faible
820030061 Combe de Beuclar	9,5 km au nord	Faible
820030012 Petits Goulets et rochers de l'Arp	9,7 km à l'ouest	Faible
820030025 Tuffière et rochers du Mont Baret	9,8 km à l'ouest	Faible
820030001 Combe Laval	9,9 km sud-est	Faible
820000424 Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan	Inclus	Fort
820000386 Chainons occidentaux du Vercors	1,7 km au sud	Modéré
820000420 Royans et Vallée de la Bourne	2 km au sud-est	Modéré

820030210 Collines drômoises	5 km au nord-ouest	Faible
820032083 Chainons septentrionaux du Vercors ("Quatre Montagnes" et Coulmes)	8,4 km à l'est	Faible
820030221 Chambarans	8,5 km au nord	Faible





3. *Diagnostic écologique*

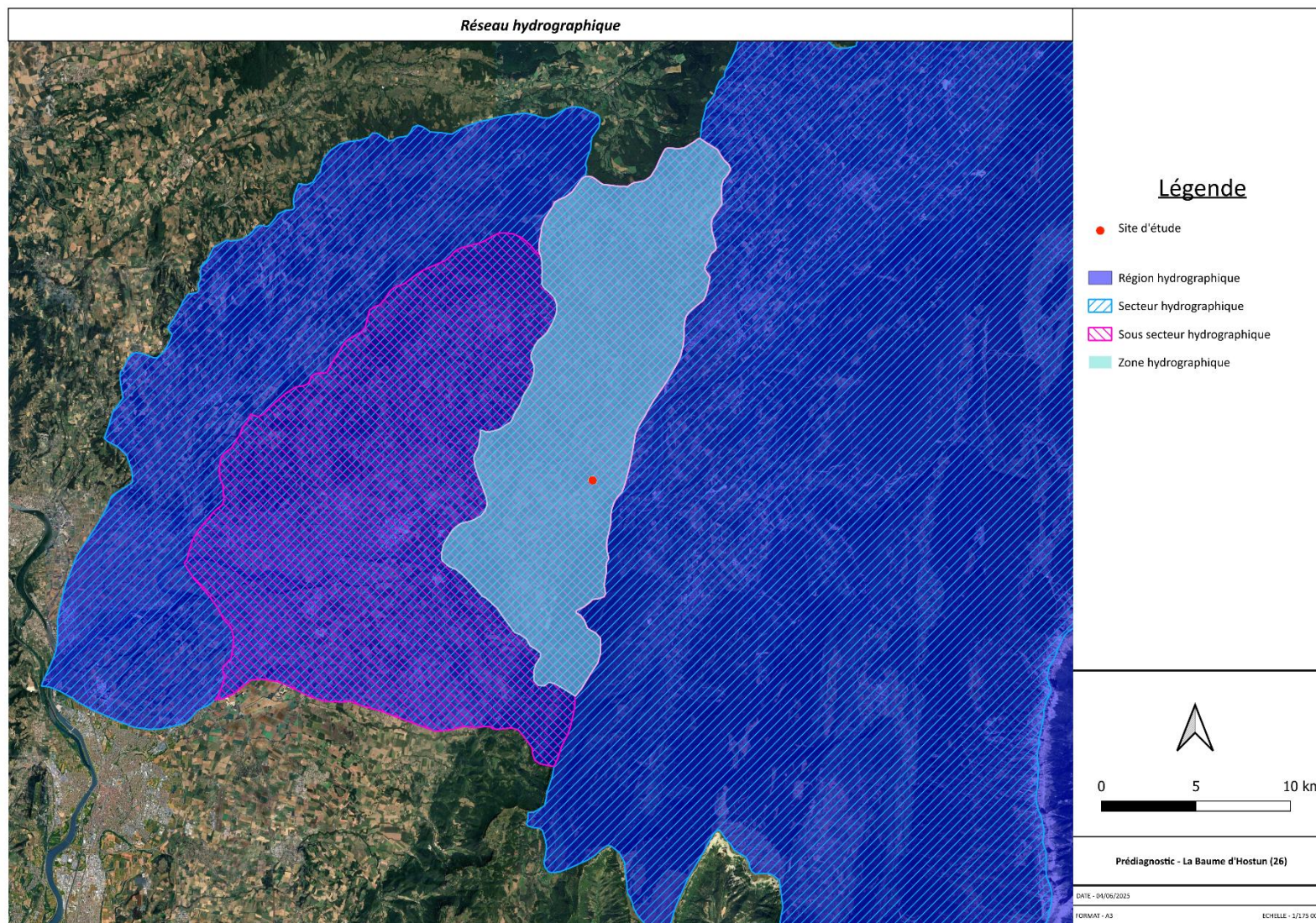
a. Détermination des zones humides

Potentialités de zones humides

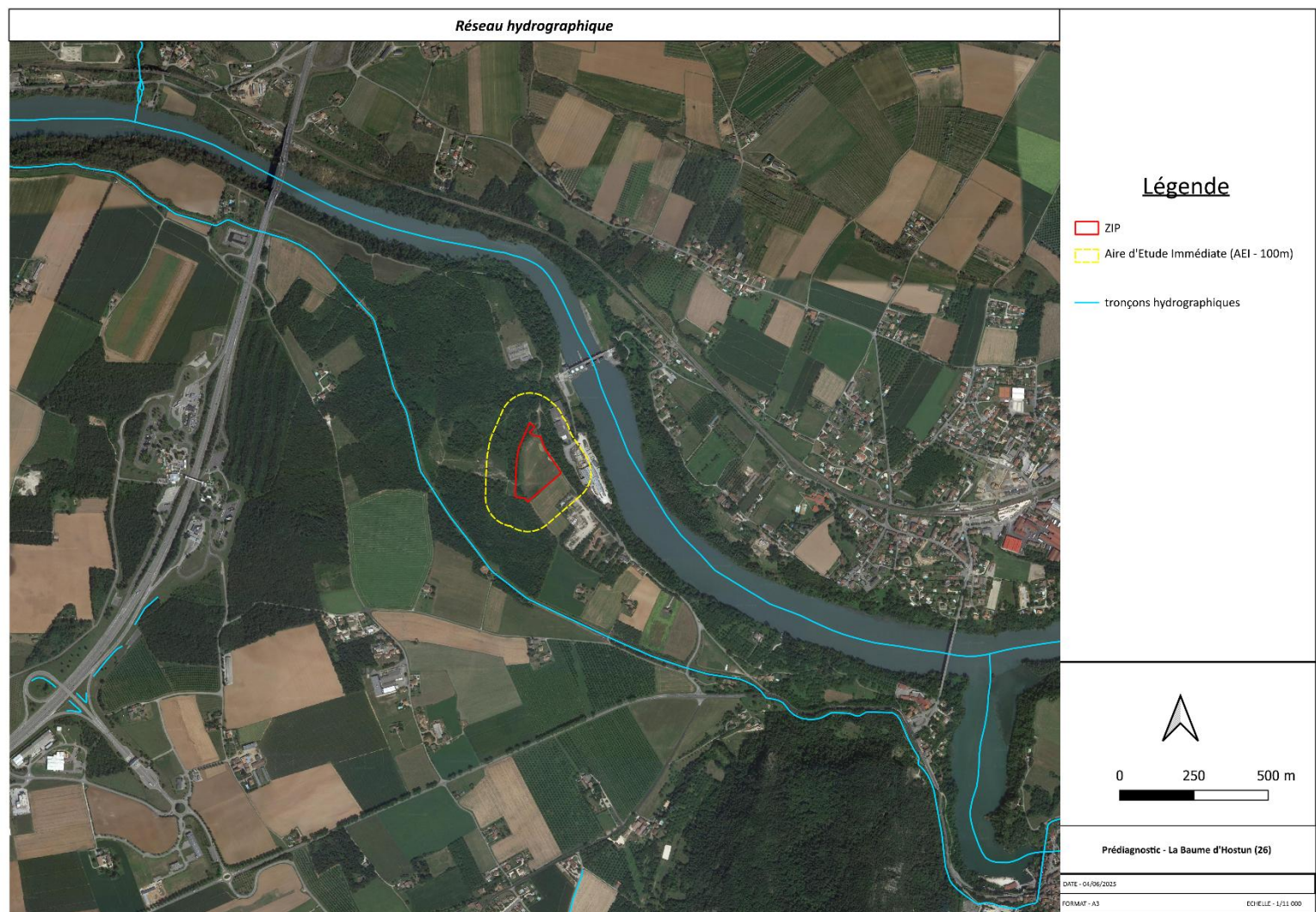
La zone d'étude se situe dans :

- La région hydrographique de l'Isère
- Le secteur hydrographique de l'Isère du Drac au Rhône
- Le sous-secteur hydrographique de l'Isère de Bourne à l'Herbasse
- La zone hydrographique de l'Isère de la Bourne au ruisseau de Béaure

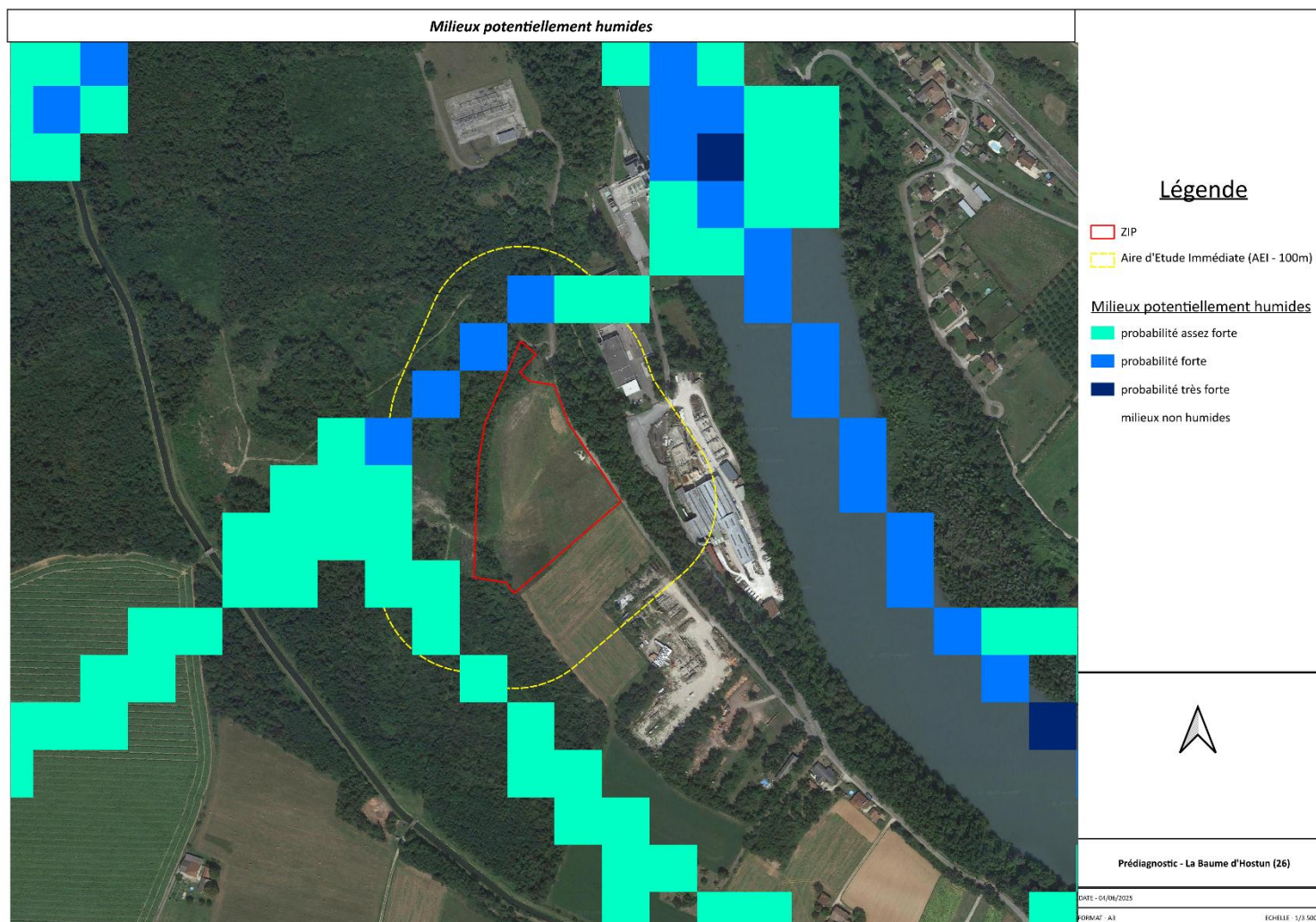
Le réseau hydrographique est bien développé, avec la présence du canal de la Bourne à 209 m et de la rivière Isère à 146 m, situés respectivement de part et d'autre du site.



Carte 12 : Réseau hydrographique de la zone d'étude (1)



Carte 13 : Réseau hydrographique de la zone d'étude (2)



Carte 14 : Milieux potentiellement humides (<https://sig.reseau-zones-humides.org/>)

Il n'existe aucune probabilité qu'un milieu potentiellement humide soit présent au sein de la ZIP selon le réseau SIG zones humides. Cependant, il existe une probabilité assez forte à forte que les boisements de l'aire d'étude immédiate soient potentiellement humides.

Considérant le potentiel humide des boisements de l'aire d'étude immédiate, il est préconisé de réaliser une étude des zones humides.

b. Flore

Espèces potentielles

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux de la flore sur le territoire. Parmi les zonages, le PNR du Vercors, la ZSC « La Bourne » ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 5 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant la flore. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 1. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Espèces floristiques issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Ailante glanduleux <i>Ailanthus altissima</i>	RE Art.1 EVEE	Espèce pionnière, xérophile à mésoxérophile, qui colonise les milieux anthropisés (bords de route, terrains vagues...) et certains milieux naturels (ripisylves, trouées forestières, garrigues, pelouses, terrains sablonneux du littoral). Observé sur la commune : 2020 <i>L'Ailante glanduleux est potentiel sur le site d'étude où il peut y trouver les conditions favorables à son écologie.</i>
Ambroisie à feuilles d'armoise <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	EVEE	L'ambroisie à feuilles d'armoise se développe principalement sur les sols nus ou régulièrement perturbés. C'est pourquoi elle affectionne tout particulièrement les champs cultivés, les chantiers de construction, zones de remblais et accotements routiers, ainsi que les bancs de graviers des rivières. Observée sur la commune : 2020 <i>L'Ambroisie à feuilles d'armoise est potentielle au niveau des cultures et du bord de la route de l'aire d'étude immédiate.</i>
Buis toujours vert <i>Buxus sempervirens</i>	PN-PT Art.1	Le Buis peut former des populations denses et importantes en sous-bois. Il se rencontre en forêts, dans les pentes buissonneuses, les fourrés, les taillis, les rochers ensoleillés, sur sols calcaireux. <i>Le Buis toujours vert est potentiel au niveau des boisements de l'aire d'étude immédiate.</i>
Carline à feuilles d'acanthé <i>Carlina acanthifolia</i>	PN-PT Art.1 PD Art.2	Cette espèce recherche des stations sèches à très sèches de préférence sur des sols calcaires pauvres en éléments nutritifs ; elle s'installe dans les rocaillies sur pentes bien exposées, les pelouses ouvertes souvent écorchées ou dégradées par le passage des troupeaux. On la retrouve dans les boisements clairs (elle a besoin de lumière) : pinèdes des versants chauds et secs, hêtraies sèches, chênaies pubescentes. <i>La Carline à feuilles d'acanthé est potentielle au niveau des boisements de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Casque de Jupiter <i>Aconitum napellus</i>	DT ZNIEFF PN-PT Art.1 PD Art.1	Espèce héliophile ou de demi-ombre, elle se développe dans les bois et prés humides, bordures de ruisseaux en milieu marécageux ou tourbeux, lits majeurs des rivières. <i>Le Casque de Jupiter est potentiel au niveau des bois et des milieux ouverts de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Cypripède sabot-de-Vénus <i>Cypripedium calceolus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.I CITES Ann.A/B DHFF Ann.IV/II PN Art.1	Espèce des bois clairs, des broussailles, des lisières forestières, sur substrat alcalin et frais ; surtout en montagne, jusqu'à l'étage subalpin (2.000 mètres), mais peut descendre jusqu'à 200 mètres dans des conditions stationnelles privilégiées. <i>La Cypripède sabot-de-Venus est potentielle au niveau de la lisière forestière de la ZIP.</i>
Gymnadénie très odorante <i>Gymnadenia odoratissima</i>	DT ZNIEFF CITES Ann.B CNP Ann.1 PR Art.1	La Gymnadénie très odorante se développe sur sol humide, plutôt calcaire, en milieu ouvert, bien exposé : pelouses et prairies inondées, zones de suintements. <i>La Gymnadénie très odorante est potentielle au niveau des milieux ouverts de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Fragon piquant <i>Ruscus aculeatus</i>	DHFF Ann.V PN-PT Art.1 PD Art.3	Le Fragon piquant se développe dans les bois et les coteaux arides, dans presque tout la France. <i>Observé sur la commune : 2021</i> <i>Le Fragon piquant est potentiel dans les bois de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i>
Houx commun <i>Ilex aquifolium</i>	PN-PT PD Art.3	Le Houx recherche des stations assez fraîches avec un sol plutôt acide. Il peut se trouver aussi bien en sous-bois dans une forêt de feuillus, comme, par exemple de hêtres, que dans une haie champêtre. <i>Observé sur la commune : 2022</i> <i>Le Houx commun est potentiel au niveau des bois de l'aire d'étude.</i>
Immortelle des dunes <i>Helichrysum stoechas</i>	PN-PT Art.1	Il s'agit d'une espèce héliophile, thermophile, psammophile. On la retrouve donc souvent dans les pelouses sèches sableuses ou rocailleuses. <i>L'Immortelle des dunes peut se développer au niveau des milieux ouverts de la ZIP. Elle est considérée comme potentielle.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Immortelle marronne <i>Laphangium luteoalbum</i>	DT ZNIEFF	L'Immortelle marronne se développe dans les champs, les jachères humides, les fossés et les marais. <i>L'immortelle marronne est potentielle au niveau des milieux ouverts de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Inule changeante <i>Inula bifrons</i>	DT ZNIEFF PN Art.1	Espèce endémique sud-européenne : de l'Auvergne à la Transylvanie. <i>Inula bifrons</i> est une espèce des pelouses, friches ourlifiées, ourlets et lisières en situation thermophile, sur sols pauvres et basiques. <i>L'Inule changeante est potentielle au niveau de la lisière forestières et des milieux ouverts de la ZIP.</i>
Œillet superbe <i>Dianthus superbus</i>	DT ZNIEFF PN-PT Art.1 PN Art.2/3	L'Œillet superbe est une plante se rencontrant jusqu'à 1700 m, dans les prairies mais aussi les clairières et lisières de bois plus ou moins humides, sur sols calcaires relativement pauvres en nutriments. <i>L'Œillet superbe peut se développer au niveau des milieux ouverts et de la lisière forestière de la ZIP. Il est considéré comme potentiel.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Ophioglosse répandu <i>Ophioglossum vulgatum</i>	DT ZNIEFF PR Art.1	C'est une plante des prairies humides ou inondables, des bas-fonds marécageux, des pannes d'arrière-dunes ; surtout sur sols neutres ou alcalins ; présente de la plaine à l'étage montagnard, peut s'élever jusqu'à 1600 mètres d'altitude. <i>L'Ophioglosse répandu est potentiel au niveau des milieux ouverts de la ZIP.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Himantoglosse bouc <i>Himantoglossum hircinum</i>	CITES Ann.B PR Art.4	L'Himantoglosse bouc se développe sur les pelouses, friches, prairies maigres, talus, forêts clairiérées, toujours sur substrat calcaire. Observé sur la commune : 2023 <i>L'Himantoglosse bouc est potentiel sur le site d'étude. L'écologie de la zone d'étude correspond à ses besoins.</i>
Orchis de Provence <i>Orchis provincialis</i>	DT ZNIEFF BE Ann.1 CITES Ann.B PN Art.1	L'Orchis de Provence est une plante des pelouses, garrigues et sous-bois (feuillus et conifères) herbacés sur sols plutôt frais à tendance sèche, souvent acide. Il se rencontre entre 0 et 1700 m d'altitude. <i>L'Orchis de Provence est potentiel au niveau des milieux ouverts de la ZIP et dans les bois de l'aire d'étude immédiate.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Ophrys de Bertoloni <i>Ophrys bertolonii</i>	CITES Ann.B PN Art.1	Ophrys bertolonii est une espèce des pelouses et garrigues sèches sur sols basiques de la région méditerranéenne. <i>L'Ophrys de Bertoloni est potentiel au niveau des milieux ouverts de la ZIP.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Ornithogale des Pyrénées <i>Loncomelos pyrenaicum</i>	PN-PT Art.1 PD Art.3	Elle se développe dans les prés et les bois dans presque toute la France et la Corse. <i>L'Ornithogale des Pyrénées est potentiel au niveau des bois de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i>
Scabieuse blanchissante <i>Scabiosa canescens</i>	CNPN Ann.1 PR Art.1	La Scabieuse blanchissante se développe au niveau des coteaux ensoleillés, ourlets forestiers, milieux sablonneux ou rocaillieux, broussailles ; généralement sur sol calcaire. Elle est généralement présente, en France, entre 100 et 400 m d'altitude. <i>La Scabieuse blanchissante est potentielle au niveau des ourlets forestiers de la ZIP.</i>
Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	DT ZNIEFF BE Ann.I CITES Ann.A/B DHFF Ann.IV PN Art.1 CNPN Ann.1	Le Spiranthe d'été est une plante de prairies humides ou marécageuses, de tourbières, en bord de ruisseaux et de torrents, sur talus suintants et sur sables humides dans des landes ou à proximité d'étangs, en contexte de végétation basse ou ouverte, sur sols plutôt pauvres en nutriments, neutres à légèrement acides, à basse altitude et jusqu'à 1200-1400 m. <i>La Spiranthe d'été est potentielle au niveau des landes de la ZIP.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Tamier commun <i>Dioscorea communis</i>	PN-PT Art.1 PD Art.3	C'est une plante très commune qui apprécie les sols riches. On la retrouve ainsi dans les bois, les haies et les buissons. <i>Le Tamier commun est considéré comme potentiel au niveau des bois de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i>

DT ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF dans la région concernée ; **DHFF** : Directive

92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ; **CITES** :

Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'UE ; **CNPN** :

Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (Arrêté du 06/01/2020) ;

PN (Protection Nationale) : Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 20/01/1982) ; **PN-PT** (Protection Nationale permanente ou

temporaire) : Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ; **PR** (Protection Régionale) :

Liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté (Arrêté du 22/06/1992) ;

PD (Protection Départementale) : Réglementation de la cueillette de certaines plantes

sauvages dans le département du Jura ; **Rgmt exéct** : Règlement d'exécution (UE) 2016/1141

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
CR	En danger critique	NA	Non applicable
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		



Synthèse des enjeux concernant la flore

L'analyse bibliographique a mis en évidence la **fréquentation potentielle de l'aire d'étude par 18 espèces végétales à enjeu de conservation allant de modéré à très fort**. Le site se caractérise par la présence de milieux ouverts, dont une partie correspond à des landes, ainsi que de boisements feuillus dominés principalement par des chênes caducifoliés. Parmi les espèces issues de la bibliographie, **4 espèces présentent un enjeu de conservation très fort**. Ces dernières présentent un tel enjeu en raison de leur statut « En Danger » sur la Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, ainsi que de leur statut de protection au niveau national et/ou régional. Ces espèces correspondent à la *Spiranthe d'été* (*Spiranthes aestivalis*), la *Scabieuse blanchissante* (*Scabiosa canescens*), l'*Œillet superbe* (*Dianthus superbus*) et à l'*Inule changeante* (*Inula bifrons*). Elles sont inféodées aux lisières forestières et aux milieux ouverts.

Une attention particulière sera portée, lors des inventaires floristiques, à la caractérisation du potentiel humide de la zone, permettant d'affiner l'évaluation de la présence potentielle des espèces liées aux milieux humides.

Par ailleurs, 2 Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE), l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Leur recherche fera donc l'objet d'une attention particulière lors des inventaires.

Les enjeux pour la flore sont potentiellement de modérés à très forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

c. Insectes

Espèces potentielles

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux des insectes sur le territoire. Parmi les zonages, la ZSC « La Bourne », , le PNR du Vercors, ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 5 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant les insectes. Seules les espèces à enjeux de conservation notable sont présentées ci-dessous. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 2. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Espèces d'insectes issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : L'Agrion de Mercure se développe dans les milieux lotiques (eaux courantes) permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes et bien végétalisés. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières (naturels ou anthropisés), mais aussi sources, suintements, fontaines, résurgences...Les prairies qui bordent les ruisseaux ou fossés ont une grande importance pour l'espèce. Elles sont utilisées comme site de maturation des imagos, comme terrain de chasse et lieu de repos. <i>L'Agrion de Mercure est considéré comme potentiel sur le site d'étude en raison de la présence de deux cours d'eau de part et d'autre du site d'étude.</i>
Azuré de la Gentiane pneumonanthe <i>Phengaris alcon</i>	DT ZNIEFF PN Art.3	Milieu de vie : En France, on le trouve du niveau de la mer à 1400 m d'altitude. Il fréquente des habitats humides (prairies, tourbières) en ce qui concerne la sous espèce alcon, et plutôt secs (pelouses, clairières) pour la sous espèce rebeli qui doivent abriter à la fois la plante hôte de la chenille et sa fourmi nourricière. <i>L'Azuré de la Gentiane pneumonanthe est considéré comme potentiel. L'écologie du site d'étude correspond à la typologie d'habitats qu'il recherche.</i>
Azuré du Serpolet <i>Phengaris arion</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle privilégie les milieux bien ensoleillés comme les pelouses sèches et les prairies mais elle se rencontre également dans les friches et les talus. Elle vole du niveau de la mer jusqu'à 2'000 m d'altitude. <i>L'Azuré du serpolet est considéré comme potentiel au niveau des milieux ouverts de l'aire d'étude.</i>
Bacchante <i>Lopinga achine</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : La bacchante est associée aux lisières, aux clairières intra-forestières et aux boisements clairs. La lumière est essentielle pour permettre le développement du sous-bois et d'une strate herbacée importante, couvrant au moins 80% de la surface du sol.

Nom	Statut	Présence potentielle
		<i>La Bacchante est considérée potentielle au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV/II PN Art.2	Milieu de vie : L'espèce se rencontre au niveau des prairies de fonds de vallée, aux sols profonds et riches en nutriments, sur les bords de cours d'eau, de canaux, les fossés, les marais. <i>Le Cuivré des marais est considéré comme potentiel sur le site d'étude en raison de la proximité d'un cours d'eau. Une attention particulière sera portée à la recherche de sa plante hôte.</i>
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.II PN Art.3	Le Damier de la Succise fréquente les formations herbacées hygrophiles à mésophiles, où se développent ses plantes hôtes. Ce papillon se retrouve donc dans différents types de milieux ouverts (prairies humides, tourbières, pelouses sèches, clairières forestières...), le plus souvent en situation d'écotone (zone de contact entre deux écosystèmes), à proximité d'une bordure plus ou moins boisée (lisières, haies bocagères...). <i>Le Damier de la Succise est considéré comme potentiel sur le site d'étude. Une attention particulière sera portée à la recherche de sa plante hôte.</i>
Grand Sylvain <i>Limenitis populi</i>	DT ZNIEFF	Milieu de vie : Il réside dans les forêts mixtes où la plante hôte de sa chenille est présente, les clairières de grands massifs boisés comprenant des peuplements de trembles (ou dans certains pays d'autres peupliers), les chemins forestiers bordés de grands arbres aux canopées jointives, avec sol localement frais et humide. <i>Le Grand Sylvain est considéré comme potentiel au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	PN Art.3	Milieu de vie : La Proserpine se développe sur les pelouse sèches fleuries, les garrigues et les lisières ensoleillées. Sa plante hôte est principalement <i>Aristolochia pistolochia</i>. <i>La Proserpine est considérée comme potentielle au niveau des lisières forestières. Une attention particulière sera portée à la recherche de sa plante hôte.</i>

DT ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF dans la région concernée ; **BE :** Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) ; **DHFF :** Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ; **PN (Protection Nationale) :** Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 23/04/2007)

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
CR	En danger critique	NA	Non applicable
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		



Synthèse des enjeux concernant les insectes

Le site d'étude présente quelques enjeux pour l'entomofaune, notamment au niveau des milieux ouverts. La **majorité des espèces potentiellement présentes appartiennent au groupe des Lépidoptères**, bien **qu'une espèce d'Odonate, l'Agrion de Mercure**, puisse également fréquenter le site en raison de la proximité d'un cours d'eau. Des **espèces protégées au niveau national**, telles que la Proserpine, le Cuivré des marais, la Bacchante, l'Azuré du serpolet et l'Azuré de la Gentiane pneumonanthe, sont susceptibles d'y réaliser leur cycle de vie. Le Damier de la Succise, possédant un statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge régionale Rhône-Alpes, pourrait également être présent sur le site.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la recherche des plantes hôtes de la Proserpine, du Damier de la Succise et du Cuivré des marais lors des inventaires.

Les enjeux de l'entomofaune sont donc potentiellement de faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

d. Avifaune

Espèces potentielles

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux de l'avifaune sur le territoire. Parmi les zonages, la ZSC « La Bourne », le PNR du Vercors, ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 10 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant l'avifaune. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 3. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Espèces d'oiseaux issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.II CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse, elle se rencontre dans toutes les zones humides aux eaux peu profondes (lagunes, claires à huîtres, lacs, étangs, marais, rives de cours d'eau) avec une prédilection pour les eaux saumâtres, le long des côtes et dans les zones humides intérieures. Le nid est construit dans un arbre ou un buisson. Elle est aussi migratrice partielle, hivernant alors sur tout le territoire. <i>L'Aigrette garzette est considérée potentielle en transit sur l'aire d'étude en raison de la proximité d'une rivière.</i>
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Sédentaire ou migratrice (venue de l'Est et du Nord), elle niche peu en France. Le nid est un simple creux au sol en sous-bois dans les feuilles. Elle s'observe en hiver et lors des trajets migratoires, un peu partout dans les sous-bois feuillus et humides, près des mares et fossés en bocage, des tourbières, voir près des maisons. Le sol forestier doit être suffisamment humide pour qu'elle puisse se nourrir en sondant le sol de son long bec. <i>La Bécasse des bois est considérée potentielle pour l'alimentation dans les bois de l'aire d'étude.</i>
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Migrateur et nicheur (avril à octobre), il s'observe dans les zones humides à végétation dense (lacs, étangs, rivières, marais, gravières anciennes). Il niche en colonies, dans un buisson, un arbre ou des roseaux au bord de l'eau. <i>Le Bihoreau gris peut fréquenter les abords de la rivière de l'Isère. Il est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse sédentaire ou erratique en hiver, assez commune, la Bouscarle de Cetti se rencontre dans la moitié ouest, le Midi, la vallée du Rhône et le long de la Loire et de l'Allier. Très discrète, elle habite les régions marécageuses et les vallées fluviales, surtout dans la végétation touffue et buissonnante (saules, ronciers, pruneliers), proche de l'eau (mais non dedans), dans les fossés, roselières, étangs, canaux, autour des rizières et autres cultures irriguées, en lisière de boisement humides comme les aulnaie-frênaie, peupleraie, ripisylve diverses, haies et buissons. La phragmitaie est spécialement recherchée. Le nid est construit et camouflé bas dans les buissons. <i>La Bouscarle de Cetti est considérée comme potentiellement en transit sur le site d'étude en raison de la présence d'un cours d'eau et d'un canal à proximité.</i>
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur assez commun, sédentaire et migrateur partiel, il niche dans une grande partie de la France (absent du Midi, de la vallée du Rhône et d'une partie du sud-ouest). Le nid est construit dans un arbre ou un arbuste. C'est un oiseau forestier, habitant les forêts mixtes, de feuillus ou de conifères, les bocages riches en haies, landes et zones semi-boisées. On le retrouve le plus souvent dans les plaines ou les moyennes montagnes. En hiver, il se répand partout et peut-être vu dans les parcs et jardins où il consomme les bourgeons des arbres fruitiers. <i>Le Bouvreuil pivoine peut fréquenter les boisements du site d'étude pour la nidification. Il est considéré comme potentiel.</i>
Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheur assez commun, sédentaire et migrateur, hivernant commun, il vit sur les rives des zones humides et des cours d'eau riches en végétation riveraine (roseaux, laîches, saules) jusqu'au bord des fossés. il niche presque partout (sauf un tiers sud à l'exception du littoral). En hiver, il rejoint les plaines cultivées, clairières et lisières, friches, souvent loin de l'eau, où il forme d'important dortoirs en roselières. Le nid est construit au sol et fait de végétaux aquatiques. <i>Le Bruant des roseaux peut fréquenter les abords de la rivière. Il est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur sédentaire ou erratique commun, migrateur et hivernant commun, le Bruant jaune s'observe dans presque toute la France, mais à tendance à migrer localement vers le sud en hiver. Il privilégie les campagnes cultivées riches en haies et buissons, les bosquets, les friches, et les lisières de forêts, clairières et coupes, landes, jusqu'en moyenne altitude. Il niche sous un buisson ou au sol. <i>Le Bruant jaune peut fréquenter la lisière forestière et le site d'étude pour la nidification. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur nicheur (mai à septembre), absent de France en hiver, il se rencontre sur tout le territoire, dans les campagnes ouvertes, plaine ouverte (et plateaux) à hautes herbes, les cultures (champs de céréales), les landes ou les marais, les zones palustres des forêts. Spécialiste des grandes plaines ouvertes cultivées, il plane à la recherche de ses proies. Le nid est construit à terre au cœur d'une parcelle agricole favorable, directement au sol. <i>Le Busard cendré est considéré comme potentiel pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Surtout sédentaire, sa zone d'hivernage est centrée sur l'Ouest et le Midi. De nombreuses populations migratrices d'Europe du Nord traversent notre pays. Il vit à proximité des zones humides (marais, étangs, cours d'eau) riches en végétation et en roselières, peut chasser au niveau des cultures. En migration, il s'observe sur les grandes plaines cultivées. Le nid est un amas de roseaux camouflé dans une roselière. Observé sur la commune : 2021 <i>Le Busard des roseaux est considéré comme potentiel pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>
Canard chipeau <i>Mareca strepera</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheur rare, migrateur et hivernant peu commun, le Canard chipeau se rencontre partout en France sur les lacs et les étangs à végétation dense, les rivières et fleuves à débit lent. Il niche dans les grandes régions d'étangs (Brenne, Sologne, Dombes, Champagne), et les marais côtiers (Vendée, Camargue). Le nid est installé dans une dépression du sol, près de l'eau. Les grands rassemblements hivernaux se trouvent en Camargue et dans la vallée du Rhin. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Canard chipeau est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Canard souchet <i>Spatula clypeata</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III CITES Ann.C DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheur rare, migrateur et hivernant assez rare, il peut être aperçu dans divers milieux humides ou près des côtes marines (surtout en hiver) : il a une nette préférence pour les milieux peu profonds où il peut se nourrir en filtrant l'eau avec son bec. Pour les rares nicheur, le nid est construit au sol, près de l'eau. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Canard souchet est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur et migrateur commun, il est présent dans toute la France et habite des milieux variés (campagnes arborées, cultures, vergers, friches, parcs et jardins, jusqu'au cœur des villes). En hiver, il se montre parfois en bandes nombreuses et exploite alors volontiers les chardons, les bardanes, ou cardères desséchées dans les champs. Le nid est construit à la fourche d'une branche d'arbre. <i>Le Chardonneret élégant est considéré comme potentiel pour la nidification sur le site d'étude.</i>
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A PN Art.3	Milieu de vie : Sédentaire, elle se rencontre dans des habitats très variés, tels que les campagnes boisées, cultures et vergers, prairies, zones rocheuses, ruines et villages de campagne. D'une manière générale, elle évite tous les milieux où la couverture du sol est trop importante, que ce soit en ligneux ou en végétation herbacée. Elle fréquente aussi volontiers les abords de village pourvus qu'elle y trouve calme et nourriture. On peut l'observer chassant les lombrics à terre. Elle niche dans une cavité dans un arbre, un bâtiment ou au sol. <i>La Chevêche d'Athéna est potentielle pour la nidification au niveau de la lisière forestière et peut utiliser le site d'étude pour la chasse.</i>
Chouette effraie <i>Tyto alba</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A PN Art.3	Milieu de vie : Sédentaire, l'Effraie des clochers s'observe partout en France. Elle vit dans les campagnes boisées clairsemées d'arbres et de haies, bosquets (prairies, marais, landes, steppes, savanes, semi-déserts et secondairement les milieux agricoles), souvent proche des villages. Elle préfère nettement un gîte plus retiré comme une cavité dans un vieil arbre, un trou dans un rocher ou mieux le bâti humain qui lui offre plus de possibilités (clocher, grange, ruine). <i>La Chouette effraie peut nicher dans les boisements et chasser sur le site d'étude. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A PN Art.3/6	Milieu de vie : Sédentaire, il s'observe partout, dans les forêts et les campagnes boisées, bosquets, même en ville, les jardins et les parcs où il peut se reproduire. De nombreux migrants d'Europe du Nord, traversent notre territoire et hivernent. Il niche dans un arbre en forêt et préfère les lisières pour chasser. Observé sur la commune : 2020 <i>L'Épervier d'Europe peut nicher dans les boisements et chasser sur le site d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A PN Art.3	Milieu de vie : Sédentaire, le Faucon crécerelle s'observe partout dans différents milieux (campagnes, champs, landes, prairies, abords des forêts et des boqueteaux, cultures, villes, montagnes). Il est souvent visible au bord des routes ou perché sur les fils électriques ou un poteau, cherchant ses proies. Il niche dans le creux d'une paroi rocheuse, d'un bâtiment ou d'un arbre (ou dans un ancien nid de corvidé). Il évite seulement les forêts denses, les montagnes dénudées et les grandes zones humides dépourvues d'arbres. Observé sur la commune : 2021 <i>Le Faucon crécerelle peut nicher dans les boisements et chasser sur le site d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.II CITES Ann.A PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur nicheur (avril à octobre), le Faucon hobereau se rencontre surtout à proximité de l'eau (marais, étangs, lacs), dans les campagnes ouvertes clairessemées de zones boisées, ou en pleine forêt à la faveur des grandes clairières et coupes à blanc. Il niche dans un ancien nid de rapaces ou de corvidés dans un arbre dominant des boqueteaux. <i>Le Faucon hobereau peut nicher dans les boisements et chasser sur le site d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Essentiellement hivernant ou migrateur, il niche en petits nombre dans les grandes régions d'étangs et de marais, en plaine, dans les plans d'eau profonds peu encombré par la végétation, y compris en altitude. Il s'observe sur les plans et cours d'eau, ainsi que dans les zones côtières en hiver. Il cherche sa nourriture au fond de l'eau et construit son nid sur les berges. Observé sur la commune : 2023 <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Fuligule morillon est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur et migrateur commun (avril à octobre), il s'observe partout en France, en été, dans différents milieux boisés et ouverts (petites clarières et trouées), les campagnes arborées, les parcs et jardins riches en buissons, y compris les parcs urbains. Il chasse les insectes volants à l'affut, posé sur une branche morte. Le nid est réalisé dans divers endroits (végétation buissonnante, creux dans un arbre ou un mur, nichoir). Observé sur la commune : 2021 <i>Le Gobemouche gris est considéré comme potentiel pour la nidification dans les boisements du site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheur rare, migrateur et hivernant commun, surtout dans la moitié nord, le Goéland cendré s'observe surtout en hiver sur les côtes, les lacs, et dans les campagnes du littoral, également sur les terres cultivées, non loin des côtes. Quelques dizaines de couples nichent irrégulièrement, en petites colonies, sur des sites ponctuels dans le Nord et l'Est, sur les côtes rocheuses ou les rivages sableux. Certains font leur nid à l'intérieur des terres, sur les landes et prairies et jusqu'à 1 400 mètres d'altitude dans les régions montagneuses. <i>Le Goéland argenté est considéré comme potentiel pour la nidification sur le site d'étude.</i>
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III PN3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheur en pleine expansion, il installe ses colonies sur les côtes (Manche, au sud Bretagne), le long des fleuves ou sur les plans d'eau à l'intérieur. Les flux d'oiseaux migrateurs et hivernants forment de vastes dortoirs sur les côtes (Corse comprise) et le long des grands fleuves. Des individus isolés s'observent jusque sur de petits plans d'eau. Il niche sur les falaises et les îles rocheuses, dans un arbre ou sur un aplomb, et se nourrit dans les eaux abritées. Observé sur la commune : 2021 <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Grand cormoran est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Migrateur et hivernant, il niche aussi un peu partout en France. En période inter nuptiale, il exploite des milieux plus ouverts comme les lacs, étangs, cours d'eau, et aux abords abrités du littoral (en hiver). Pour nicher, il peut se contenter de petits points d'eau à condition qu'il y ait une abondante végétation. Le nid est flottant, fait de végétaux et fixé aux herbes. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Grèbe castagneux est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur commun, migrateur et hivernant commun, le Grèbe huppé se rencontre un peu partout en France, sur les lacs, étangs, rivières lentes, douces ou saumâtres, et sur le littoral abrité. Il apprécie les berges en pente douce, les fonds vaseux ou sableux et une végétation aquatique non flottante ou limitée aux berges. Il niche sur les plans d'eau, y compris les anciennes sablières en eau, dans un nid construit sur l'eau. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Grèbe huppé est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Harle bièvre <i>Mergus merganser</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur rare mais régulier dans l'Est (région du lac Léman surtout), migrateur et hivernant assez rare (novembre à avril), il se rencontre surtout sur le quart est de la France, sur les lacs, fleuves lents, rivières, le long des côtes marines. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Harle bièvre est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Principalement sédentaire, migrateur partiel, le Héron cendré est présent partout en France, en plaine ou basse montagne, près des zones humides (étangs, bords de rivières, fossés, marais), sur le littoral (estuaires) ou dans les champs après les labours et les moissons. Il niche en couples isolés et souvent en colonies, dans un nid imposant en haut d'un arbre. L'habitat de reproduction est constitué d'arbres situés à distance de vol des zones d'alimentation. : ils sont généralement construits dans de grands arbres mais peuvent être au niveau du sol dans les sites difficilement accessibles (îlots, roselières...). Observé sur la commune : 2021 <i>Le Héron cendré est potentiel pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice commune (mars à octobre), elle vit près de l'eau et des berges sableuses, surtout dans les grandes vallées fluviales (rivages de mers, lacs, rivières, cordons sablonneux, vasières, étangs, steppes et prairies, ou de carrières de sable). Elle colonise parfois des substrats artificiels. Le nid est un trou creusé dans la berge. <i>L'Hirondelle de rivage peut utiliser le site d'étude pour son alimentation. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	BE Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice commune (avril à octobre), hivernante rare, l'Hirondelle rustique vit à proximité de l'Homme (secteurs ruraux, campagnes cultivées, fermes et villages). Au printemps, les premiers arrivants fréquentent les plans d'eau. Elle niche dans les bâtiments (étables et granges), parfois sur les falaises ou sous des ponts. Observé sur la commune : 2020 <i>L'Hirondelle rustique peut utiliser le site d'étude pour son alimentation. Elle est considérée comme potentielle.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Elle fréquente des boisements lâches et s'alimente sur des terrains dont la couverture végétale est basse voire absente : pelouses, prairies pâturées, cultures, zones ouvertes herbeuses, vignobles, bord de routes et chemins, campagnes pâturées, vergers, parcs. Dans les prés pâturés, elle se nourrit des insectes dans les bouses de vaches. Elle niche dans un trou de roche, de bâtiment ou d'arbre. <i>La Huppe fasciée peut utiliser le site d'étude pour son alimentation et les boisements pour nidifier. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice peu commune, la Locustelle tachetée fréquente les milieux sec ou humides, riches en hautes herbes et buissons, proches ou non de l'eau (marais, prairies touffues près d'étangs, fossés et fourrés, haie, friches, landes à genêts, coupes forestières, jeunes plantations de conifères, hautes herbes avec buissons épars, etc.). Elle s'observe çà et là et est absente de vastes régions comme le Sud-Est et une grande partie du Sud-Ouest. Le nid est construit dans la végétation touffue près du sol. <i>La Locustelle tachetée peut utiliser le site d'étude pour y effectuer son cycle de vie. Elle est considérée comme potentielle pour la nidification.</i>
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Migratrice et nicheuse (mars à octobre), la Marouette ponctuée habite les prairies inondées, marécages et rives vaseuses des cours d'eau. Elle niche dans une coupe de végétaux près de l'eau. <i>En raison de la proximité d'une rivière, la Marouette ponctuée est considérée comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>
Martinet noir <i>Apus apus</i>	BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Le Martinet noir est un migrateur commun (avril à septembre) et hivernant exceptionnel. Il s'observe près de falaises ou dans les zones urbaines où il niche dans de grands bâtiments (toits des vieux édifices ou dans des anfractuosités de diverses structures ou constructions, bâtiment industriel, silo, cheminée, pont ou viaduc, etc.), plus rarement dans les zones boisées. Il niche jusqu'au cœur des villes. <i>Le Martinet noir est potentiel pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur, migrateur et hivernant peu commun, le Martin-pêcheur s'observe partout et toute l'année. Il recherche les eaux riches en petits poissons (petits et moyens cours d'eau bordés d'arbres, berges sablonneuses des plans d'eau) et libres de glace en hiver. Il préfère les eaux douces aux eaux saumâtres ou salées pour la reproduction et apprécie la présence de perchoirs pour ses affûts. Il niche au bout d'un long tunnel creusé dans la berge d'un cours d'eau ou un talus. <i>En raison de la proximité d'une rivière, le Martin-pêcheur d'Europe est considéré comme potentiellement en transit sur le site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur nicheur (quelques rares hivernants mais visible en général de mars à octobre), il s'observe dans divers milieux, de préférence proches de l'eau (campagnes et collines boisées, vallées et cultures). Il patrouille en vol au-dessus des plans d'eau (pêche à la surface de l'eau) ou des champs (notamment lors des moissons) et des routes, à la recherche de restes d'animaux. Il évite par contre les montagnes et les grands massifs forestiers. Il niche dans un grand arbre. Observé sur la commune : 2021 <i>Le Milan noir peut fréquenter les milieux ouverts du site d'étude pour la chasse et les boisements pour la nidification. Il est considéré comme potentiel.</i>
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Sédentaire et migrateur (venu du nord de l'Europe), il s'observe dans les campagnes boisées avec de grands arbres, zones de cultures, forêts vallonées clairsemées de champs et de pâtures, cherchant ses proies dans la végétation basse. Il niche dans un grand arbre. Dans certaines localités, il a gardé son comportement urbain de charognard, mais en général, il habite maintenant dans des secteurs reculés et préservés des perturbations humaines. Observé sur la commune : 2020 <i>Le Milan royal peut fréquenter le site pour la chasse. Il est considéré comme potentiel.</i>
Moineau friquet <i>Passer montanus</i>	BE Ann.III PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheur assez commun, surtout sédentaire, il est moins urbain et davantage rural, recherche la présence humaine dans les petits villages, hameaux, vieux vergers, d'importants linéaire de haies et les fermes. Il vit presque partout en France (absent de Bretagne et en altitude), dans les bois clairs, campagnes cultivées arborées, dans les grands parcs et jardins. L'hiver, il circule en petites bandes dans les cultures. Il niche dans un trou de mur, d'arbres ou un terrier au sol. <i>Le Moineau friquet est potentiel pour la nidification dans les boisements du site d'étude.</i>
Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur ou nicheur (mars à septembre), tend à hiverner en petit nombre, il se voit partout en France le long des berges sablonneuses des zones marécageuses, cours d'eau, fleuves, étangs, dans les friches dégagées et les sablières. Il niche sur les grèves caillouteuses ou sableuses des rivières, dans un simple creux. On le retrouve également en altitude. <i>Le Petit Gravelot est considéré comme potentiel pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur sédentaire (avec tendance erratique en hiver), il s'observe toute l'année en France. Il fréquente les forêts mixtes de plaine ou de moyenne altitude, les campagnes arborées, vergers, parcs et jardins. Il affectionne les boisements de feuillus de plaine ou colliniens, bosquets de chênes. Il a une préférence pour les boisements humides à bois tendres, bois morts, du bord des eaux courantes ou stagnantes, ripisylves, marais boisés. Les vieux boisements artificiels tels que les peupleraies ou les parcs lui conviennent bien également. Il niche dans un trou d'arbre mort ou au bois tendre et se nourrit sur les brindilles et les branches. Observé sur la commune : 2020 <i>Le Pic épeichette peut fréquenter les boisements du site d'étude pour son alimentation et pour y nidifier. Il est considéré comme potentiel.</i>
Pic cendré <i>Picus canus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Il est présent toute l'année dans les grandes forêts de feuillus avec de vieux arbres et les forêts riveraines des cours d'eau (il ne dépasse pas 1000m d'altitude). Il se nourrit dans les arbres et niche dans un trou d'arbre mort ou au bois tendre (hêtre, peuplier) ou dépérissant. <i>Le Pic cendré peut fréquenter les boisements du site d'étude pour son alimentation et pour y nidifier. Il est considéré comme potentiel.</i>
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse assez commune, migratrice (avril à septembre), la Pie-grièche écorcheur est présente partout en France, sauf dans un quart nord-ouest et sur le littoral du Midi. On la retrouve dans les campagnes ouvertes (prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, landes et prés), riches en haies et buissons, arbres isolés et arbustes épineux, ainsi que dans les lisières de forêts, coupes forestières en repousse, coteaux calcaires, genévriers, jusqu'à moyenne altitude. Elle apprécie les buissons bas épineux, notamment pour nicher et a besoin de perchoirs d'une hauteur comprise entre un et trois mètres et affectionne particulièrement les zones herbeuses. Observé sur la commune : 2020 <i>La Pie-grièche écorcheur est considérée comme potentielle pour l'alimentation sur le site d'étude.</i>
Rémiz penduline <i>Remiz pendulinus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheuse très rare et localisée, migratrice et hivernante rare, la Rémiz penduline se rencontre à proximité des zones humides boisées riches en végétation riveraine (marais, rives de cours d'eau, roselières, deltas, bords d'étangs, bras morts et marais bordés de ripisylve). En France, on l'a connaît nicheuse surtout en Lorraine, ponctuellement ailleurs. En hiver et en migration, elle s'observe en petites troupes sur les côtes et le long des grandes vallées fluviales. Le nid est suspendu à un rameau. <i>La Rémiz penduline est considérée comme potentielle pour le transit sur le site, en raison de la proximité directe d'un cours d'eau.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice peu commune (avril à octobre), la Rousserolle turdoïde fréquente surtout les roselières de phragmites, les bords des étangs et fossés, bordures de canaux et cours d'eau lents ou les massifs compacts de roseaux situés sur les étangs et lacs. Elle se rencontre ça et là dans les grandes vallées fluviales et les régions de marais côtiers ou d'étangs. Le nid est construit entre deux tiges de roseaux. <i>En raison de la proximité d'une rivière, la Rousserolle turdoïde est considérée comme potentielle pour le transit sur le site d'étude.</i>
Rousserolle verderolle <i>Acrocephalus palustris</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice peu commune (mai à septembre), la Rousserolle verderolle affectionne les milieux humides à grandes herbes (mais pas les roselières) : bords de fossés, formations à hautes herbes en montagne, friches herbacées, etc. Le nid est construit dans la végétation des rives ou dans des buissons denses. <i>La Rousserolle verderolle est considérée comme potentielle sur le site d'étude pour la nidification.</i>
Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse sédentaire commune, la Sittelle torchepot est essentiellement un oiseau forestier, mais on peut aussi la trouver dans tous les habitats arborés non forestiers comme les parcs et jardins, y compris en ville, les vieux vergers, les haies arborées, les peupleraies, tant qu'il y a de vieux arbres à cavités dans lesquels elle peut nicher (souvent forêts mixtes et de feuillus). Elle se nourrit en parcourant le tronc à la recherche de nourriture et niche dans un trou d'arbre. Observé sur la commune : 2021 <i>La Sittelle torchepot peut fréquenter les boisements du site d'étude et y nicher. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur et migrateur peu commun (avril à septembre), il vit surtout dans les régions cultivées avec vergers, prêtres, bois clairs entrecoupés de champs, bosquets de feuillus, aux abords des villages, les campagnes arborées, les lisières, les boisements clairs et secs (notamment en Corse) et les parcs. Absent d'un grand quart nord-ouest de la France, il est sédentaire en Corse et hivernant en augmentation dans le Midi. Il niche dans un trou d'arbre ou de mur, fréquente aussi les nichoirs. <i>Le Torcol fourmilier peut fréquenter le site d'étude et nicher dans les boisements. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	BO AnnII BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Migratrice transsaharienne et nicheuse (avril à octobre), la Tourterelle des bois se rassemble, en fin d'été avant la migration, dans les champs de céréales. Elle vit dans les campagnes boisées, clairsemées de haies et clairières, vergers, cultures, bocages, taillis, lisières de forêts, sur les arbustes, en évitant les zones trop urbanisées. Le nid est construit dans un buisson, une haie ou un arbuste. La Tourterelle des bois peut nicher au niveau de la lisière forestière. Elle est considérée comme potentielle.

BO AEWA : Convention de Bonn : Accord AEWA (1999); **BO :** Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn); **BE :** Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne); **CITES :** Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'UE; **DO :** Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux); **PN (Protection Nationale) :** Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 29/10/2009); **CNPN :** Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (Arrêté du 06/01/2020); **EAE :** Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
CR	En danger critique	NA	Non applicable
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		



Synthèse des enjeux concernant l'avifaune

La parcelle d'étude présente **plusieurs enjeux pour l'avifaune locale**. Les milieux en eau présents à proximité (rivière, canal) attirent différentes espèces de canards et de petits passereaux inféodés à ces milieux. Ces derniers peuvent donc fréquenter le site d'étude de manière ponctuelle pour le transit. Les **boisements peuvent être utilisés pour la nidification** de nombreuses espèces telles que les rapaces, la Tourterelle des bois, le Torcol fourmilier, la Sittelle torchepot, le Pic épeichette, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Chevêche d'Athéna, le Gobemouche gris, ou encore la Huppe fasciée. Les **milieux ouverts**, quant à eux, sont essentiellement utilisés comme **zones de chasse par les rapaces diurnes et nocturnes** (busards, milans, chouettes) et les **hirondelles**. Toutefois, certaines espèces comme la **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*), la **Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*) ou le **Goéland cendré** (*Larus canus*) pourraient y trouver des conditions propices à la **nidification**. Deux possédant un **enjeu de conservation très fort**, le **Moineau friquet** (*Passer montanus*) et le **Pic cendré** (*Picus canus*), pourraient **potentiellement nicher, notamment au niveau des boisements** offrant des cavités et des structures favorables à leur reproduction.

Les enjeux du site concernant l'avifaune sont donc potentiellement de modérés à très forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

e. Reptiles et Amphibiens

Espèces potentielles

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux les *reptiles et amphibiens* sur le territoire. Parmi les zonages, la ZSC « La Bourne », le PNR du Vercors, ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 5 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant les reptiles et amphibiens. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 4. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Espèces d'amphibiens et de reptiles issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : On le trouve principalement dans les sols meubles dans des habitats rocheux, en terrain vallonné ou montagneux (pentes rocailleuses, vallons ouverts, carrières et rives de fleuves / rivières). Il fréquente les formations végétales ouvertes, naturelles (landes, tourbières, garrigues) ou artificielles (carrières, terrils, jardins, parcs, ruines, cimetières). Il est aussi tolérant quant à ses habitats aquatiques de reproduction, à condition qu'ils soient bien ensoleillés et proches de cachettes, y compris en zone urbaine (mares, abreuvoirs, eaux stagnantes des ruisseaux). Parfois présent dans les formations dunaires. <i>L'Alyte accoucheur est potentiel au sein des landes de la ZIP ainsi que dans les milieux ouverts de l'aire d'étude immédiate, en raison de la proximité de deux cours d'eau situés de part et d'autre du site, offrant des conditions favorables à son cycle de vie.</i>
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle fréquente les habitats ensoleillés, rocheux ou sablonneux (carrières, landes, accotements partiellement végétalisés, murets de pierres sèches), souvent en terrain vallonné en lisière de forêt. Dans le Sud, elle peut aussi occuper des milieux montagneux et rocheux, proches de cours ou points d'eau. <i>La Coronelle lisse peut fréquenter les lisières forestières et les landes du site d'étude. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Espèce forestière, elle préfère les biotopes légèrement humides et chauds, souvent vallonnés ou rocheux, avec une végétation abondante et des sols partiellement dénudés (lisières, clairières, milieux boisés). On la trouve aussi dans les bocages denses, au sein de mosaïques d'habitats mêlant bois et landes, près de ruines, murets de pierres sèches ou voies ferrées abandonnées. <i>La Couleuvre d'Esculape peut fréquenter les lisières forestières et les boisements de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate. Elle est considérée comme potentielle.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : La Couleuvre helvétique occupe une grande diversité d'habitats humides : mares, lacs, ruisseaux, marais et fossés, où elle se nourrit principalement d'anoures et de poissons. On la rencontre aussi dans les jardins, bois clairs, pâtures, bocages et pelouses sèches. <i>La Couleuvre helvétique peut fréquenter les boisements et les milieux ouverts de l'aire d'étude. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle peut occuper une large gamme de milieux arides, chauds et ouverts : maquis, landes, lisières de forêts, mais aussi des habitats proches de l'Homme, comme les jardins, terrasses, voire jusqu'au cœur des zones urbaines. <i>La Couleuvre verte et jaune est considérée comme potentielle au niveau des landes de la ZIP et des lisières forestières.</i>
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : C'est un serpent aquatique qui vit dans des milieux humides de zones chaudes. Durant sa période d'activité, il fréquente mares, lacs, cours d'eau à faible courant, et parfois même des eaux saumâtres, marais côtiers ou salins. <i>La Couleuvre vipérine est considérée comme potentielle en transit sur l'aire d'étude en raison de la présence de deux cours d'eau de part et d'autre du site.</i>
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Le Crapaud commun est inféodé au milieu forestier mais peut vivre dans une grande variété d'habitats, allant du maquis, steppe et dunes arides aux marais, forêts et alpages humides. Il fréquente également les zones proches des habitations, telles que jardins, parcs et bassins urbains. Pour la reproduction, il privilégie les vastes plans d'eau profonds et bien ensoleillés, comme les mares, lacs, eaux stagnantes en bordure de rivière ou dans le lit majeur des fleuves et rivières. Les populations méditerranéennes se reproduisent souvent dans les parties à faible courant des ruisseaux. <i>Le Crapaud commun peut effectuer une partie de son cycle de vie dans les boisements de l'aire d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle est généralement associée aux forêts de feuillus, humides et herbacées. On la trouve dans les forêts, les prés voisins, les fourrés, les boisements alluviaux et les bocages. Pendant la période de reproduction, elle fréquente souvent des plans d'eau (fossés, mares, prés ou forêts inondées, rivières lentes), mais en dehors de cette période, elle peut également s'aventurer dans des milieux plus secs. Se rencontre jusqu'à 1500 m d'altitude. <i>La Grenouille agile peut fréquenter les boisements de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate pour y effectuer une partie de son cycle de vie. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i>	BE Ann.III DHFF Ann.V PN Art.3	Milieu de vie : Les Grenouilles "vertes" (genre <i>Pelophylax</i>) sont des animaux nettement aquatiques, qu'on observe typiquement dans l'eau ou près de l'eau. Elles sont cependant tout à fait capables d'évoluer à terre et de coloniser des points d'eau nouvellement créés. La Grenouille rieuse fréquente les mares, cours d'eau et plans d'eau assez profonds. <i>La Grenouille rieuse est considérée comme potentielle en transit sur l'aire d'étude en raison de la présence de deux cours d'eau de part et d'autre du site.</i>
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Très ubiquiste, cette espèce se rencontre dans une grande variété de milieux naturels ou anthropiques, bien qu'elle préfère les substrats solides des environnements rocaillieux et ensoleillés. En période froide, elle cherche refuge dans diverses anfractuosités, comme les fissures des vieux murs. On la trouve de plus en plus dans des milieux plus humides en altitude, atteignant jusqu'à 2500 m dans le sud. Observé sur la commune : 2020 <i>Le Lézard des murailles est potentiel au niveau des lisières forestières du site d'étude.</i>
Lézard vert occidental <i>Lacerta bilineata</i>	BE Ann.III DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : On le trouve dans les pelouses sèches et zones de fourrés bien exposées : vergers, bords de vignobles, haies, ponts, broussailles, forêts claires, pâtures en friche, et voies ferrées. Les milieux rocheux et sableux sont particulièrement appréciés. Buissons, ronces, tas de pierres ou de branches, arbres morts et rochers, présents sur son territoire, sont essentiels pour se réfugier en cas de dérangement ou pour s'abriter lors des journées très chaudes. Dans le nord, les vignobles et les orées de forêts des versants sud offrent les meilleurs habitats. <i>Le Lézard vert occidental peut fréquenter la lisière forestière et les landes de l'aire d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Il fréquente une grande variété de milieux, généralement frais ou légèrement humides. On le trouve dans les prairies humides, les forêts humides (lisières et clairières), les landes hygrophiles, les tourbières acides, ainsi que les formations herbacées littorales, les abords de ruisseaux et les marécages. Dans le sud, il est présent uniquement en altitude, dans des paysages plus ouverts et toujours associés à des conditions humides, jusqu'à 2500 m. <i>Le Lézard vivipare est potentiel sur l'aire d'étude.</i> <i>Une attention particulière sera portée à la caractérisation du potentiel humide de la zone.</i>
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : Le Pélodyte ponctué est généralement associé à des milieux ouverts, sur sols calcaires ou sableux. On le trouve particulièrement dans des prairies, garrigues, cultures, pelouses, landes caussenardes, et dunes grises. Il fréquente des plans d'eau ensoleillés, peu profonds, parfois temporaires, souvent avec une végétation abondante (mares, flaques de carrières, terres agricoles inondées, fossés, ruisseaux lents). Il peut aussi être observé dans des eaux saumâtres ou des structures artificielles (puits, citernes). On le rencontre jusqu'à 2000 m. <i>Le Pélodyte ponctué est potentiel sur le site d'étude, notamment en raison de la présence de deux cours d'eau de part et d'autre du site.</i>
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Elle vit principalement dans les forêts décidues ou mixtes des collines et montagnes (avec une certaine humidité au sol), près des petits cours d'eau et en présence de nombreux abris. Des populations peuvent survivre sur des terres agricoles en présence de plans d'eau favorables à la reproduction. Les populations méditerranéennes se trouvent également dans les oliveraies, les forêts de chêne-liège, le maquis et les jardins. Elle dépose ses larves dans des puits, ruisseaux, mares ou même ornières inondées. Jusqu'à 2300m dans le sud de son aire. Observée sur la commune : 2020 <i>La Salamandre tachetée est potentielle au niveau des boisements de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate.</i>
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Le Triton palmé est très adaptable et se reproduit dans une grande variété de points d'eau, même très petits (mares, flaques, fossés, puits, ruisseaux lents, prés inondés, tourbières...). Certaines populations se rencontrent dans les paysages agricoles, vallonnés ou boisés, et se rencontre jusqu'à 2400 m dans les Pyrénées. Terrestre en dehors de la saison de reproduction. <i>Le Triton palmé peut fréquenter les bois de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate lors de sa phase terrestre.</i>



DT ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF dans la région concernée ; **BE** : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) ; **CITES** : Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'UE ; **DHFF** : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ; **PN** (Protection Nationale) : Liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national (Arrêté du 08/01/2021) ; **CNPN** : Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
CR	En danger critique	NA	Non applicable
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		



Synthèse des enjeux concernant l'herpétofaune

L'aire d'étude présente **quelques enjeux pour l'herpétofaune**. Parmi les espèces issues de la bibliographie, **8 espèces de reptiles et 7 espèces d'amphibiens** peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude. De manière générale, les landes et lisières forestières sont favorables à la thermorégulation et à l'alimentation des reptiles, tandis que les boisements sont favorables aux amphibiens lors de leur phase terrestre. L'enclavement du site entre deux cours d'eau est aussi un élément favorable à la présence d'amphibiens sur le site.

Lors des inventaires, une attention devra être portée sur la présence de zones refuges (tas de pierres, talus, muret) pour les reptiles, ainsi que sur la présence de pièces d'eau stagnantes favorables à la présence et la reproduction des amphibiens.

Les enjeux du site concernant l'herpétofaune sont donc potentiellement de modérés à forts en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

f. Mammifères (hors chiroptères)

Espèces potentielles

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux des mammifères sur le territoire. Parmi les zonages, la ZSC « La Bourne », le PNR du Vercors, ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 5 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant les mammifères. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 5. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Espèces de mammifères issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	DT ZNIEFF PN Art.2	Milieu de vie : On le retrouve en milieux aquatiques, sur des rives riches en végétation. <i>Le Campagnol amphibie est considéré comme faiblement potentiel et uniquement en transit en raison de la proximité d'un cours d'eau.</i>
Cerf élaphe <i>Cervus elaphus</i>	DT ZNEFF BE Ann.III Chassable	Milieu de vie : Lié aux grands massifs forestiers de feuillus, forêts mixtes et de montagne jusqu'à 2800m, au-dessus des arbres en été. Fréquente aussi les prairies, landes, forêts méditerranéennes. <i>Le Cerf élaphe est considéré comme potentiel. Son écologie correspond à la typologie des habitats sur le site.</i>
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : De manière opportuniste, il habite assez fréquemment les agglomérations urbaines, notamment les parcs boisés et les quartiers dotés de nombreux jardins et espaces verts. Observé sur la commune : 2020 <i>L'Écureuil roux peut fréquenter les boisements de l'aire d'étude. Il est considéré comme potentiel.</i>
Genette commune <i>Genetta genetta</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DHFF Ann.V PN Art.2	Milieu de vie : La genette est capable de vivre dans des habitats assez variés. Elle habite les forêts, les bocages, les éboulis, les maquis, les taillis mais aussi les milieux ouverts, les pentes rocheuses et les peuplements d'acacias en zones arides. <i>La Genette est considérée comme potentielle sur le site d'étude en raison de la correspondance entre ses demandes écologiques et les typologies d'habitats présentes sur le site.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : Il fréquente aussi bien la ville que la campagne (bocages, prairies, dunes végétalisées, zones agricoles, parcs et jardins, zones résidentielles, forêts et marais en été), à condition qu'il puisse trouver des abris et de la nourriture (insectes, escargots...). Le hérisson habite un terrier ou un tronc d'arbre. Habitué en temps normal aux lisières de bois, de haies, de buissons ou de jardins, en ville, son comportement diffère. Observé sur la commune : 2023 <i>Le Hérisson d'Europe est considéré comme potentiel sur le site d'étude.</i>
Hermine <i>Mustela erminea</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III Chassable	Milieu de vie : L'Hermine est absente des régions chaudes (régions méditerranéennes). Sous fréquente les régions plus froides, les montagnes, les sous-bois denses et forêts clairsemées. Elle établit son nid au niveau d'un tas de bois ou de foin, d'un vieux pierrier, de berges, etc. <i>L'Hermine est considérée comme potentielle au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	Chassable	Milieu de vie : On le retrouve en milieux ouverts parsemés de buissons. Il gîte à même le sol, dans une petite dépression qu'il aura creusée. Observé sur la commune : 2023 <i>Le Lièvre d'Europe est considéré comme potentiel au niveau des landes du site d'étude.</i>
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Ce mammifère d'eau douce occupe tous les habitats aquatiques. Elle se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres. La taille des domaines vitaux dépend des ressources disponibles, mais ils s'étendent sur environ 20 km le long d'un cours d'eau et peuvent atteindre 40 km. Au sein de son domaine vital, la Loutre possède plusieurs dizaines de gîtes, nommés « catiches », qu'ils soient de repos ou de mise bas. <i>Due à la présence d'une rivière à proximité du site. La Loutre d'Europe est considérée comme potentielle.</i>
Musaraigne aquatique <i>Neomys fodiens</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.2	Milieu de vie : Vivant à proximité de fossés humides, dans les prés, le long des ruisseaux et des rivières, ou encore au bord des lacs et des étangs, on rencontre la Musaraigne aquatique également dans les régions de montagne au voisinage des torrents (jusqu'à 2 500m) et dans d'autres zones humides comme les tourbières. <i>La Musaraigne aquatique est potentielle uniquement en transit sur l'aire d'étude, considérant la présence d'une rivière à proximité du site.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	BE Ann.III DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Il est inféodé aux bois de feuillus ou mixtes, avec ronciers, taillis, buissons, fréquentant davantage les forêts feuillues caducifoliées tempérées. <i>Le Muscardin est considéré comme potentiel au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DHFF Ann.V Chassable	Milieu de vie : Ses habitats préférés sont les zones humides, les bordures de cours d'eau, les proximités d'habitations. Dans les grandes forêts, il se cantonne aux lisières. Cependant, il peut s'adapter aux milieux les plus diversifiés, aussi bien les milieux relativement ouverts comme le bocage que les milieux moyennement boisés. <i>Le Putois d'Europe est considéré comme potentiel en raison de la proximité d'un cours d'eau.</i>
Rat noir <i>Rattus rattus</i>	DT ZNIEFF	Milieu de vie : Commensale de l'Homme, surtout confiné aux milieux perturbés. Largement répandu dans les terrains cultivés, le maquis et les pinèdes de la région méditerranéenne. <i>Le Rat noir est considéré comme potentiel en raison de la proximité d'activités humaine non loin du site.</i>
Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>	Chassable	Milieu de vie : Le Renard roux est très commun car il s'adapte à des milieux très variés, de la toundra au désert. On le retrouve principalement proche des forêts, champs cultivés, ruisseaux et collines. Il fréquente les lisières de bois, les haies, les prairies fréquemment fauchées, les champs cultivés, les vergers et les friches de déprise agricole. Il est de plus en plus fréquent en milieu urbain où il se nourrit des déchets laissés par les êtres humains. Observé sur la commune : 2023. <i>Le Renard roux est considéré comme potentiel. L'écologie de l'aire d'étude correspond aux typologies d'habitats recherchés par l'espèce.</i>
Sanglier <i>Sus scrofa</i>	Chassable	Milieu de vie : Le Sanglier fréquente tous type de milieux. Il vit essentiellement en forêt, de la forêt mixte boréale aux régions prédésertiques mais se retrouve aussi en milieux humides côtiers, marais, roselières et prairies humides, bocages, plaines et collines méditerranéennes, milieux agricoles, landes, steppes, forêts de montagnes, zones agricoles etc. Observé sur la commune : 2020 <i>Le Sanglier est considéré comme potentiel sur le site d'étude. L'écologie de l'aire d'étude correspond aux typologies d'habitats recherchés par l'espèce.</i>



DT ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF dans la région concernée ; **Rgmt exé** : Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 ; **BE** : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) ; **CITES** : Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'UE ; **DHFF** : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ; **PN** (Protection Nationale) : Liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 23/04/2007)

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional		
CR	En danger critique	DD	Données insuffisantes
EN	En danger	NA	Non applicable
VU	Vulnérable	NE	Non évaluée



Synthèse des enjeux concernant les mammifères

Le site présente certains enjeux pour les mammifères. L'**association de prairies et de boisements** constitue un ensemble d'habitats favorables au développement de plusieurs espèces inféodées à ces milieux, telles que le **Cerf élaphe**, l'**Écureuil roux**, le **Renard roux**, le **Muscardin** ou le **Lièvre d'Europe**. Par ailleurs, la **présence d'une rivière** à proximité du site est susceptible de favoriser la présence d'espèces semi-aquatiques, notamment la **Loutre d'Europe** et la **Musaraigne aquatique**. Le **Campagnol amphibie** présente un **enjeu de conservation fort** en raison de son statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale.

Les enjeux concernant les mammifères sont potentiellement de très faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

g. Chiroptères

Espèces potentiellement présentes

La liste des espèces potentiellement présentes se base sur la synthèse des informations bibliographiques concernant les enjeux des chiroptères sur le territoire. Parmi les zonages, la ZSC « La Bourne », le PNR du Vercors, ainsi que les ZNIEFF de type 1 et 2 à moins de 10 km sont prises en compte pour l'analyse bibliographique concernant les chiroptères. Les espèces étudiées, mais considérées comme absentes du site sont listées en Annexe 6. Seules les espèces potentiellement présentes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Espèces de chiroptères issues de la bibliographie

Nom	Statut	Présence potentielle
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Grand rhinolophe est associé aux paysages bocagers et aux forêts claires décidues. Il chasse dans les milieux mixtes, notamment les pâtures entourées de haies hautes et dense, les ripisylve et les forêts de feuillus. Il hiberne généralement dans les cavités de toute dimensions, naturelles ou non (grottes, mines, caves, tunnels). Les gîtes de mise bas se trouvent dans les combles, grottes, ouvrages militaires, sous les toits des grands bâtiments. <i>Le Grand rhinolophe est considéré potentiel au niveau des boisements de l'aire d'étude pour la chasse.</i>
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Associé aux régions karstiques, surtout abondant en région méditerranéenne. Il chasse préférentiellement à la lisière, dans des mosaïques d'habitats, des zones éclairées artificiellement et les zones humides. Les gîtes d'hibernation et de mise bas sont dans les souterraines naturels et artificiels (exceptionnellement dans les bâtiments). <i>Le Minioptère de Schreibers est considéré comme potentiel pour la chasse au niveau des lisières des boisements du site d'étude.</i>
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Il fréquente les rochers en montagnes et les villes. Les gîtes de mise bas se trouvent dans les crevasses des falaises, les grottes, les ponts et autres constructions, les corniches de bâtiments bien orienté au sud. L'hibernation a lieu dans les mêmes lieux. Elle chasse en plein ciel, entre 10 et 300m de haut, au-dessus d'un très large éventail d'habitats. <i>Le Molosse de Cestoni est considéré potentiel pour la chasse au-dessus du site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin à moustaches habite les villes et villages, parcs et jardins, les massifs forestiers, les espaces cultivés, en plaine et moyenne montagne, du niveau de la mer jusqu'à 1800m. Il chasse sur les plans d'eau calmes, les zones humides arborée, les lisières. Il hiverne généralement dans les souterrains naturels et artificiels (grottes, mines, caves) et utilise les bâtiments (sous les tuiles ou fentes accessibles de l'extérieur), fissures de rochers et écorces décollées comme sites de mise bas. <i>Le Murin à moustaches est considéré potentiel pour la chasse au niveau des lisières forestières.</i>
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, forêts riveraines, de plaine et de piémont jusqu'à 1800m, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. Cavernicole toute l'année dans le sud, les colonies de mise bas occupent les combles des bâtiments dans le nord. L'hibernation se passe en cavités souterraines naturelles ou artificielles. Elle chasse dans les forêts diversifiées, les lisières, prés, vergers et étables. <i>Le Murin à oreilles échancrées est considéré potentiel pour la chasse au niveau des boisements et des milieux ouverts du site d'étude.</i>
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin d'Alcathoe habite les forêts denses et humides, notamment avec des chênes, souvent près de l'eau ou dans de petits ravins. Il gîte souvent dans des arbres l'été, où il met bas et gîte dans divers souterrains et dans les arbres l'hiver. <i>Le Murin d'Alcathoe est considéré comme potentiel au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin de Bechstein habite et chasse dans les milieux fermés des forêts décidues matures de chênes et de hêtres avec un sous-bois développé, plus rarement les forêts mixtes de conifères, jusqu'à 1800m dans le sud. Les gîtes d'hibernation sont des cavités arboricoles, cavités souterraines et fissures de roche tandis que les sites de mise bas sont exclusivement dans les cavités arboricoles. <i>Le Murin de Bechstein est considéré comme potentiel pour la chasse au niveau des boisements et peut aussi les utiliser pour mettre bas.</i>
Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin de Brandt habite les forêts décidues et mixtes, parfois résineuses, souvent près de l'eau, jusqu'à 1700m. Ses gîtes estivaux se trouvent dans les fentes de bâtiments, les arbres et les gîtes artificiels. Il hiverne dans des sites souterrains. <i>Le Murin de Brandt est considéré comme potentielle pour la chasse et la reproduction au niveau des boisements du site d'étude.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin de Daubenton habite les boisements près de cours d'eau et de lacs, mais aussi les forêts décidues et mixtes jusqu'à 750m en été (1400m en hiver), les parcs et vergers. Il chasse sur les plans d'eau calmes sans végétation, les lisières forestières, les prairies humide et la mer étale. Les sites d'hibernation sont les milieux souterrains naturels et artificiels, ainsi que les cavités arboricoles et anciens sites militaires. La mise bas a lieu dans les cavités arboricoles, les nichoirs, les joints de dilatation des ponts et drains. <i>Le Murin de Daubenton peut fréquenter les boisements et la lisière forestière pour la chasse et la reproduction. Il est considéré comme potentiel.</i>
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : La Noctule de Leisler habite divers types de forêts, feuillus et conifères, en plaine et en montagne, jusqu'à 2200m. Cette espèce chasse au vol au-dessus d'espaces ouverts en forêt, au niveau des lisières, des étendues d'eau, des vergers, et des éclairages urbains. L'hibernation se déroule dans des cavités arboricoles. Les sites de mise bas sont généralement des cavités arboricoles ou des bâtiments. <i>La Noctule de Leisler peut fréquenter les boisements et la lisière forestière pour la chasse et la reproduction. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2 CNPN Ann.1	Milieu de vie : La Noctule commune habite les forêts et parcs en plaine et en montagne (jusqu'à 1900m). Elle hiberne dans les arbres creux, les fissures de rochers et grottes, fentes, joints et conduits d'aération des grands bâtiments, les ponts. Les gîtes de mise bas sont dans les arbres (généralement à plus de 3m du sol dans des trous creusés par des pics), dans les fentes des bâtiments, très rarement dans les fentes au plafond de grandes grottes. Cette espèce chasse en forêt, en prairies, au niveau des étendues d'eau, des vergers, et des éclairages urbains. <i>La Noctule commune peut fréquenter la prairie pour la chasse et les boisements pour la reproduction. Elle est considérée comme potentielle.</i>
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Il habite les régions cultivées en plaine, vallées chaudes en montagnes, généralement en dessous de 400m mais peut atteindre 1380m en été. Gîte de mise bas dans les bâtiments, charpentes chaudes, plus rarement les cavités arboricoles. Il hiberne dans les fissures de bâtiments et des sites souterrains, grottes et mines, les ouvrages militaires, cavités arboricoles. Il chasse dans les forêts de résineux mélangés à sous-étages encombrés, vergers extensifs, parcs, lisières, milieux ouverts et boisés, éclairages publics, principalement au vol mais peut capturer ses proies dans la végétation. <i>L'Oreillard gris peut fréquenter les lisières forestières et les milieux ouverts pour la chasse. Il est considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : L'Oreillard roux habite les forêts claires de feuillus et conifères en plaine et en moyenne montagne, parcs et jardins. Il chasse dans les forêts à sous étage encombré et les vergers extensifs, dans les feuillages et les branches, voir sur le sol. L'hibernation a lieu dans les souterrains (naturels ou artificiels), les ouvrages militaires, les cavités arboricoles, les parties froides des bâtiments. Les gîtes de mise bas sont dans des cavités arboricoles, des nichoirs ou les bâtiments frais (greniers). <i>L'Oreillard roux est considéré comme potentiel pour la chasse et la reproduction au niveau des boisements de l'aire d'étude.</i>
Petit murin <i>Myotis blythii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Cette espèce habite dans les paysages légèrement boisés ou karstiques, parcs et zones urbaines. Les gîtes de mise bas se trouvent dans les milieux souterrains (naturels et artificiels) et dans les combles des grands bâtiments dans le nord. Elle hiberne dans des gîtes souterrains (naturels et artificiels). Elle chasse au niveau des steppes herbacées, prairie et vignobles enherbés. <i>Le Petit murin est considéré comme potentiel au niveau des milieux ouverts pour la chasse.</i>
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Le Petit rhinolophe chasse au niveau des forêts de feuillus, des pâtures bocagères ou encore des vergers. Il gîte au niveau des souterrains naturels et artificiels, et des milieux bâtis (combles et caves). <i>Le Petit rhinolophe est potentiel au niveau des boisements pour la chasse. Il est considéré comme potentiel.</i>
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle vit dans les forêts de feuillus et de conifères, les ripisylves, les parcs, surtout en plaine mais rapportée jusqu'à 2200m en migration dans les Alpes. Les gîtes estivaux sont dans les arbres creux, occasionnellement dans les bâtiments (elle utilise souvent des gîtes artificiels). Elle hiberne dans les fissures de rochers, les bâtiments, les arbres creux et tas de bois, parfois dans des sites souterrains. En migration, elle affectionne la proximité de zones humides et plans d'eau, franchit les montagnes ou suit le trait de côte. <i>La Pipistrelle de Nathusius peut effectuer l'ensemble de son cycle de vie dans les boisements du site d'étude. Elle est considérée comme potentielle.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : La Pipistrelle pygmée est associée aux zones humides, mais fréquente d'autres biotopes comme les forêts décidues de plaine. Gîtes de mise bas et d'hibernation dans les fentes des bâtiments, souvent dans les villes et villages, mais aussi dans les arbres creux. Elle chasse dans les zones humides, les étendues d'eau, les forêts de feuillus, clairières et lisières. <i>La Pipistrelle pygmée peut fréquenter les boisements pour la chasse et la reproduction. Elle est aussi considérée comme potentielle au niveau des milieux ouverts pour la chasse.</i>
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	BO Ann.II BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Anthrophophile, elle affectionne les paysages de plaine avec cultures, bois, prairies de fauche, parcs et jardins. Elle utilise les bâtiments comme gîte estivaux et hivernaux dans les villes et les villages au nord de son aire (recherche les fissures sous les toits et dans les murs, mais occupe aussi les combles). Gîte dans les rochers, fentes dans les ponts et autres constructions dans le sud. Elle chasse au niveau des lisières, des milieux ouverts ou à proximité des éclairages publics. <i>La Sérotine commune peut utiliser les lisières et les milieux ouverts du site d'étude pour la chasse. Elle est considérée comme potentielle.</i>

DT ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF dans la région concernée ; **BO EUROBATS :** Convention de Bonn : Accord EUROBATS ; **BO :** Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) ; **BE :** Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) ; **DHFF :** Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ; **PN (Protection Nationale) :** Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 23/04/2007)

EX	Eteinte au niveau mondial	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	DD	Données insuffisantes
CR	En danger critique	NA	Non applicable
EN	En danger	NE	Non évaluée
VU	Vulnérable		



Synthèse des enjeux concernant les chiroptères

Le site présente des **enjeux notables** pour les chiroptères, notamment en termes de **terrains de chasse** et de **zones de mise bas**. De nombreuses espèces peuvent potentiellement fréquenter le site, parmi lesquelles la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Bechstein et le Murin de Brandt, qui sont susceptibles d'utiliser les boisements présents sur l'aire d'étude comme sites de mise bas. Les **milieux ouverts du site constituent quant à eux des terrains de chasse favorables pour le cortège**, incluant le Molosse de Cestoni, le Minioptère de Schreibers, le Murin à moustaches, le Murin de Daubenton, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, l'Oreillard gris, le Petit murin et la Sérotine commune.

Une attention particulière devra par ailleurs être portée à la recherche de gîtes potentiels (cavités arboricoles, bâtiments) lors des inventaires.

Au total, **18 espèces de chiroptères** sont susceptibles de fréquenter le site, dont **certaines sont classées « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale** (Molosse de Cestoni, Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Petit murin, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune) et d'autres **« Vulnérables »** (Minioptère de Schreibers, Noctule commune).

Les enjeux concernant les chiroptères sont potentiellement de modérés à forts.

Synthèse des enjeux écologiques

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques

Taxons	Evaluation
Habitats	La ZIP se présente majoritairement sous la forme de milieux ouverts, incluant des secteurs de landes, auxquels s'ajoute une petite portion forestière se prolongeant largement dans l'aire d'étude immédiate. Ces boisements correspondent principalement à des chênaies décidues. Au sud, une parcelle agricole est occupée par un mélange de légumineuses et de graminées fourragères. Le site est délimité par la rivière Isère à l'est et le canal de la Bourne à l'ouest. Ce complexe d'habitats diversifiés constitue un environnement favorable à la présence et à la reproduction d'un grand nombre d'espèces animales, tous taxons confondus. Par ailleurs, d'après le réseau SIG zones humides, il existe une probabilité assez forte à forte que les boisements situés au nord et à l'ouest de l'aire d'étude immédiate présentent un caractère humide.
Flore	L'analyse bibliographique a mis en évidence la fréquentation potentielle de l'aire d'étude par 18 espèces végétales à enjeu de conservation allant de modéré à très fort. Le site se caractérise par la présence de milieux ouverts, dont une partie correspond à des landes, ainsi que de boisements feuillus dominés principalement par des chênes caducifoliés. Parmi les espèces issues de la bibliographie, 4 espèces présentent un enjeu de conservation très fort. Ces dernières présentent un tel enjeu en raison de leur statut « En Danger » sur la Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, ainsi que de leur statut de protection au niveau national et/ou régional. Ces espèces correspondent à la Spiranthe d'été (<i>Spiranthes aestivalis</i>), la Scabieuse blanchissante (<i>Scabiosa canescens</i>), l'Œillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>) et à l'Inule changeante (<i>Inula bifrons</i>). Elles sont inféodées aux lisières forestières et aux milieux ouverts. Une attention particulière sera portée, lors des inventaires floristiques, à la caractérisation du potentiel humide de la zone, permettant d'affiner l'évaluation de la présence potentielle des espèces liées aux milieux humides. Par ailleurs, 2 Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE), l'Ambroisie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) et l'Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Leur recherche fera donc l'objet d'une attention particulière lors des inventaires.

Taxons	Evaluation
	Les enjeux pour la flore sont potentiellement de modérés à très forts en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.
Insectes	Le site d'étude présente quelques enjeux pour l'entomofaune, notamment au niveau des milieux ouverts. La majorité des espèces potentiellement présentes appartiennent au groupe des Lépidoptères, bien qu'une espèce d'Odonate, l'Agrion de Mercure, puisse également fréquenter le site en raison de la proximité d'un cours d'eau. Des espèces protégées au niveau national, telles que la Proserpine, le Cuivré des marais, la Bacchante, l'Azuré du serpolet et l'Azuré de la Gentiane pneumonanthe, sont susceptibles d'y réaliser leur cycle de vie. Le Damier de la Succise, possédant un statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge régionale Rhône-Alpes, pourrait également être présent sur le site. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la recherche des plantes hôtes de la Proserpine, du Damier de la Succise et du Cuivré des marais lors des inventaires. Les enjeux de l'entomofaune sont donc potentiellement de faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.
Reptiles et Amphibiens	L'aire d'étude présente quelques enjeux pour l'herpétofaune. Parmi les espèces issues de la bibliographie, 8 espèces de reptiles et 7 espèces d'amphibiens peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude. De manière générale, les landes et lisières forestières sont favorables à la thermorégulation et à l'alimentation des reptiles, tandis que les boisements sont favorables aux amphibiens lors de leur phase terrestre. L'enclavement du site entre deux cours d'eau est aussi un élément favorable à la présence d'amphibiens sur le site. Lors des inventaires, une attention devra être portée sur la présence de zones refuges (tas de pierres, talus, muret) pour les reptiles, ainsi que sur la présence de pièces d'eau stagnantes favorables à la présence et la reproduction des amphibiens. Les enjeux du site concernant l'herpétofaune sont potentiellement de modérés à forts en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

Taxons	Evaluation
Avifaune	La parcelle d'étude présente plusieurs enjeux pour l'avifaune locale. Les milieux en eau présents à proximité (rivière, canal) attirent différentes espèces de canards et de petits passereaux inféodés à ces milieux. Ces derniers peuvent donc fréquenter le site d'étude de manière ponctuelle pour le transit. Les boisements peuvent être utilisés pour la nidification de nombreuses espèces telles que les rapaces, la Tourterelle des bois, le Torcol fourmilier, la Sittelle torchepot, le Pic épeichette, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Chevêche d'Athéna, le Gobemouche gris, ou encore la Huppe fasciée. Les milieux ouverts, quant à eux, sont essentiellement utilisés comme zones de chasse par les rapaces diurnes et nocturnes (busards, milans, chouettes) et les hirondelles. Toutefois, certaines espèces comme la Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>), la Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) ou le Goéland cendré (<i>Larus canus</i>) pourraient y trouver des conditions propices à la nidification. Deux possédant un enjeu de conservation très fort, le Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>) et le Pic cendré (<i>Picus canus</i>), pourraient potentiellement nicher, notamment au niveau des boisements offrant des cavités et des structures favorables à leur reproduction. Les enjeux du site concernant l'avifaune sont donc potentiellement de modérés à très forts en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.
Mammifères	Le site présente certains enjeux pour les mammifères. L'association de prairies et de boisements constitue un ensemble d'habitats favorables au développement de plusieurs espèces inféodées à ces milieux, telles que le Cerf élaphe, l'Écureuil roux, le Renard roux, le Muscardin ou le Lièvre d'Europe. Par ailleurs, la présence d'une rivière à proximité du site est susceptible de favoriser la présence d'espèces semi-aquatiques, notamment la Loutre d'Europe et la Musaraigne aquatique. Le Campagnol amphibie présente un enjeu de conservation fort en raison de son statut « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale. Les enjeux concernant les mammifères sont potentiellement de très faibles à forts, en fonction des espèces qui seront identifiées lors des inventaires.

Taxons	Evaluation
Chiroptères	Le site présente des enjeux notables pour les chiroptères, notamment en termes de terrains de chasse et de zones de mise bas. De nombreuses espèces peuvent potentiellement fréquenter le site, parmi lesquelles la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Bechstein et le Murin de Brandt, qui sont susceptibles d'utiliser les boisements présents sur l'aire d'étude comme sites de mise bas. Les milieux ouverts du site constituent quant à eux des terrains de chasse favorables pour le cortège, incluant le Molosse de Cestoni, le Minioptère de Schreibers, le Murin à moustaches, le Murin de Daubenton, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, l'Oreillard gris, le Petit murin et la Sérotine commune. Une attention particulière devra par ailleurs être portée à la recherche de gîtes potentiels (cavités arboricoles, bâtiments) lors des inventaires. Au total, 18 espèces de chiroptères sont susceptibles de fréquenter le site, dont certaines sont classées « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge nationale (Molosse de Cestoni, Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, Petit murin, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune) et d'autres « Vulnérables » (Minioptère de Schreibers, Noctule commune). Les enjeux concernant les chiroptères sont potentiellement de modérés à forts.

IV.ANNEXE

1. Annexe 1

Tableau 16 : Liste des espèces de flore issues de la bibliographie, considérées comme absente

Nom	Statut	Présence potentielle
Capillaire de Montpellier <i>Adiantum capillus-veneris</i>	DT ZNIEFF CNPN Ann.1	Espèce des rochers calcaires (mais reste cependant assez tolérante par rapport au substrat), à l'entrée des grottes ou à l'abri de rochers humides, au niveau de suintements ou au bord de cours d'eau, en général sous climat doux et tempéré, habituellement en dessous de 1000 m d'altitude ; colonise aussi des sites artificiels : rebords de lavoirs, murets de canaux d'irrigation, margelles de puits. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Capillaire de Montpellier n'est pas considérée comme potentielle.
Dauphinelle élevée <i>Delphinium elatum</i>	PN-PT Art.1 CNPN Ann.1 PR Art.1	La Dauphinelle élevée se développe principalement dans les prairies des hautes montagnes. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Dauphinelle élevée n'est pas considérée comme potentielle.
Doradille élégante <i>Asplenium lepidum</i>	PN Art.1 CNPN Ann.1	<i>Asplenium lepidum</i> vit sur des rochers calcaires ou dolomitiques secs mais ombragés, sous des surplombs ou exposés au nord à une altitude variant entre 200 et 1400 m. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Dauradille élégante n'est pas considérée comme potentielle.
Gratiole officinale <i>Gratiola officinalis</i>	DT ZNIEFF PN Art.2/3	Elle vit dans les prairies longuement inondables, sur les bords des pièces d'eau, des mares temporaires ou des rivières à débit lent. Cette espèce est très dispersée en France et en forte régression. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Gratiole officinale n'est pas considérée comme potentielle.
Lis martagon <i>Lilium martagon</i>	PN-PT Art.1 PD Art.2	C'est une espèce des forêts montagnardes, de l'étage collinéen jusqu'au subalpin (de 700-800 m jusque vers 2000-2200 m), bien plus rare en dessous de 700m, exceptionnelle en plaine, au-dessus de 300 m ; sur sol neutre ou faiblement acide, limoneux ou argileux, frais ou modérément humide. Ne supporte ni un ensoleillement trop important, ni un couvert forestier trop dense. Se développe dans les chênaies-charmaies et hêtraies-charmaies du Carpinion betuli, hêtraies et hêtraies-sapinières du Fagion sylvaticae ; aussi dans les mégaphorbiaies ombragées de l' <i>Adenostylion alliariae</i> ; exceptionnel dans les lisières des prairies montagnardes du Trisetio-Polygonion. Observé sur la commune : 2023 Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Lis martagon n'est pas considéré comme potentiel.

Nom	Statut	Présence potentielle
Massette minime <i>Typha minima</i>	DT ZNIEFF BE Ann.I PN Art.1 PR Art.1	La Massette minime pousse généralement dans les graviers au bord de cours d'eau à débit lent, ainsi qu'au bord de marais ou d'étangs, jusqu'à 1000m d'altitude, ainsi que dans les tourbières holoarctiques. Elle préfère les zones bien ensoleillées et ne supporte pas l'ombre. Elle est inféodée à un habitat humide instable et a besoin de la dynamique des crues pour survivre car c'est ce qui régénère son habitat. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Massette minime n'est pas considérée comme potentielle.
Œillet à feuilles d'hysope <i>Dianthus hyssopifolius</i>	DT ZNIEFF PN-PT Art.1 PD Art.2	Présente de l'étage montagnard au subalpin, dans les milieux ensoleillés. Craint la sécheresse extrême et l'excès d'humidité. Présent dans les bois et pâturages secs des montagnes : pelouses calcicoles, landes acidiphiles. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. L'Œillet à feuilles d'hysope n'est pas considéré comme potentiel.
Orchis de Spitzel <i>Orchis spitzelii</i>	DT ZNIEFF Ann.B PN Art.1	L'Orchis de Spitzel est une plante qui affectionne particulièrement les bois clairs de conifères (pins en particulier) ainsi que leurs lisières. On l'y trouve dans les tapis que forme la Busserole Raisin-d'ours, sur des substrats secs à frais, calcaires, marneux ou humifère, entre 800 et 1800-2000 m d'altitude. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. L'Orchis de Spitzel n'est pas considéré comme potentiel.
Polystic à aiguillons <i>Polystichum aculeatum</i>	PN-PT Art.1	Elle vit dans des zones fraîches telles que pentes ombragées, ou ravins et fossés humides. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Polystic à aiguillons n'est pas considéré comme potentiel.
Polystic à soies <i>Polystichum setiferum</i>	DT ZNIEFF PN-PT Art.1 PD Art.1	La Polystic à soies se développe dans les forêts de ravins, rochers ombragés, bois de pente, bords de ruisseaux, surtout sur sols modérément acides, mais peu exigeante. Cette fougère se rencontre jusqu'à 1600 m d'altitude où elle est exceptionnelle. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Polystic à soies n'est pas considéré comme potentiel.
Raiponce de Villars <i>Phyteuma villarsi</i>	PN Art.1	La Raiponce de Villars se développe dans les fissures des balmes, les gros blocs et les parois ombragées, dans un climat mésoméditerranéen à montagnard. Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Raiponce de Villars n'est pas considérée comme potentielle.

2. Annexe 2

Tableau 17 : Liste des espèces d'insectes issues de la bibliographie, considérées comme absente

Nom	Statut	Présence potentielle
Apollon <i>Parnassius apollo</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : L'Apollon est un papillon de montagne qui peut être observé entre 400 et 2 700 mètres d'altitude, bien qu'il soit plus fréquent entre 1 000 et 2 000 mètres. On le rencontre généralement en dessous de la limite des arbres. Il recherche les pentes sèches et rocailleuses des montagnes, les lisières ensoleillées des bois clairs, les pelouses maigres, les éboulis et les vires rocheuses. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. L'Apollon n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Cordulégastre bidenté <i>Cordulegaster bidentata</i>	DT ZNIEFF	Milieu de vie : Cette espèce est typique des cours d'eau à faible débit comme les sources, les suintements, les ruisseaux sableux et les zones de tufs. Elle est présente dans les zones de colline et de moyenne montagne en contexte forestier. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. Le Cordulégastre bidenté n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Cordulie bronzée <i>Cordulia aenea</i>	DT ZNIEFF	Milieu de vie : Les larves de Cordulie bronzée vivent au fond de l'eau dans les plantes aquatiques, les débris végétaux ou dans le substrat. L'espèce fréquente des plans d'eau stagnante comme des étangs, des mares ou des bras morts ; on la retrouve très rarement en milieu courant. Les adultes ne s'éloignent pas trop de l'eau, ils restent au-dessus ou dans la végétation des rives. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. La Cordulie bronzée n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Hermite <i>Chazara briseis</i>	DT ZNIEFF	Milieu de vie : L'Hermite se développe sur les pelouses sèches et caillouteuses ainsi que sur les escarpements rocheux herbus avec des zones dénudées. On l'a trouvée jusqu'à 2500 m. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. L'Hermite n'est pas considérée comme potentielle.</i>

3. Annexe 3

Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux issues de la bibliographie, considérées comme absente

Nom	Statut	Présence potentielle
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Sédentaire mais rare, il vit en altitude dans les Alpes, Pyrénées et Massif central, vol souvent haut dans le ciel. Il recherche habituellement les parois rocheuses ou un arbre haut pour la nidification, mais les variations locales sont nombreuses. Il peut même nicher au sol dans des endroits reculés dépourvus de falaises mais riches en proies. C'est un rapace des grands espaces ouverts où il peut chasser des proies de grande taille. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. L'Aigle royal n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheuse, migratrice et hivernante commune, l'Alouette des champs est un oiseau des milieux herbacés très ouverts (campagnes, prairies, zones cultivées type chaumes ou céréales d'hiver, jusque dans les pâturages d'altitude). Elle évite la forêt et ses marges, les milieux de type bocage, et les secteurs trop riches en haies. Pour la nidification, elle préfère les habitats où le sol n'est jamais détrempé et où la strate herbacée est assez lâche et pas trop haute, dans les cultures ou les prairies. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. L'Alouette des champs n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>	BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Migrateur et hivernant (d'août à mai), c'est principalement un oiseau côtier qui va s'alimenter sur les zones intertidales vaseuses à sablo-vaseuses mais aussi dans les lagunes, lacs, marécages, prairies inondées, (plus rarement à l'intérieur au bord des étangs) en hivernage et en migration. Pendant la période de nidification, il fréquente la toundra circumpolaire. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Bécasseau variable n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheuse rare en France, elle s'observe partout en hiver et lors des migrations, dans les milieux humides vaseux et peu profond (marais, étangs, tourbières et prairies inondées), parfois près des côtes. Le nid est un simple creux dans l'herbe des marais ou prairies humides, camouflé dans la végétation. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Bécassine des marais n'est pas considérée comme potentielle.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : En été, le Blongios nain, qu'il soit nicheur ou migrateur (avril à septembre) et bien qu'il soit assez rare, s'observe un peu partout en France, dans les roselières et bosquets de saules bordant les marais, les étangs et les cours d'eau mais aussi certaines sablières ou gravières voire de grands parcs urbains ou les bassins de retenue. Le nid est installé dans une roselière. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Blongios nain n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Bruant fou <i>Emberiza cia</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur et migrateur peu commun, il affectionne les secteurs rocheux, les landes et pelouses riches en buissons exposés au sud, souvent en altitude. Il niche dans les Alpes, les Vosges, les Pyrénées, le Massif central, débordant jusque sur les zones de Piémont. Il niche dans une anfractuosit� de roche ou au sol. En hiver, on le voit plus dans les cultures et les secteurs herbeux d'une grande moiti� sud. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Bruant fou n'est pas consid�r� comme potentiel.</i>
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Nicheuse s�d�ntaire assez commune, la Cisticole des joncs vit surtout dans les r�gions chaudes et proches du littoral, les �tendues plates et d�gag�es. Elle fr�quente la v�g�tation riveraine des �tangs et marais, les prairies imbib�es d'eau ou les zones de hautes herbes (foss�s, prairies ouvertes, lisi�res des terres agricoles, bords de champs, friches, etc..). On les trouve aussi sur les c�tes pourvues de salicorne herbac�es, en marge des vasi�res, dans les champs de riz. Le nid est construit bas dans la v�g�tation. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Cisticolle des joncs n'est pas consid�r�e comme potentielle.</i>
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur et nicheur, il s'observe du printemps � l'automne (mars � octobre), dans toute la France, le long des berges caillouteuses, dans les estuaires, aux abords des c�tes, et des marais, voir sur de modestes points d'eau � l'int�rieur des terres. On l'aper�oit en train de chercher sa nourriture dans les vasi�res ou les graviers. Il niche au bord des cours d'eau rapides avec un lit de cailloux et de graviers encombr� d'arbres morts et d'�lots. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Chevalier guignette n'est pas consid�r� comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3 CNPN Ann.1	Milieu de vie : Sédentaire, la Chouette de Tengmalm est rare. Elle vit dans le quart sud-est de la France, le Jura, le Massif central et les Pyrénées (plus rare), dans les forêts denses à dominante de conifères et de hêtres, mixtes liées à l'altitude, avec de petits marais et clairières. Les forêts doivent être assez denses pour éviter le développement d'une strate herbacée qui gênerait la chasse des micromammifères. Elle niche dans un trou d'arbre, un ancien nid de Pic noir ou un nichoir. L'espèce est une forestière stricte. On la trouve dans les forêts de conifères ou les forêts mixtes liées à la latitude ou à l'altitude. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Chouette de Tengmalm n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	BO Ann.II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur nicheur, il s'observe du printemps à l'automne (avril à octobre), surtout dans la moitié sud de la France. Il fréquente divers milieux plutôt secs avec haies, broussailles, bosquets et roches, souvent en moyenne montagne où il peut trouver ses proies, les serpents. Le nid est placé en haut d'un arbre isolé, dans un bosquet ou un petit bois. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Circaète Jean-le-Blanc n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheur assez rare, mais répandu, migrateur et hivernant assez commun, le Fuligule milouin niche dans les grandes régions d'étangs de la moitié nord. En hiver et en migration, il fréquente toutes sortes de plans d'eau assez profonds pour se nourrir en plongeant. Des troupes de plusieurs milliers d'individus s'observent sur les lacs et grands étangs côtiers. Il niche dans la végétation riveraine. Observé sur la commune : 2020 <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Fuligule milouin n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur et hivernant, nicheur rare en colonies, il passe l'été près des étangs à surfaces dégagées et végétation dense. L'hiver, il s'observe sur les eaux abritées du littoral ou les grands lacs de Champagne. Les colonies nicheuses s'installent dans les grandes régions d'étangs (Dombes, Brenne, Sologne, Forez, Nord, Lorraine et Camargue). Le nid est installé dans les roseaux. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Grèbe à cou noir n'est pas considéré comme potentiel.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II/2 PN Art.3 CNP Ann.1	Milieu de vie : Nicheur exceptionnel en Normandie (îlots côtiers), le Harle huppé est un migrateur et hivernant rare (octobre à avril). Il se rencontre sur le littoral du Nord et sur le littoral breton vendéen, ainsi qu'en Méditerranée, près des côtes, estuaires et baies. On l'observe plus rarement sur les lacs à l'intérieur. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Harle huppé n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Harle piette <i>Mergellus albellus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Migrateur et hivernant rare (octobre à avril), le Harle piette se montre dans le grand quart nord-est, sur les lacs et grands plans d'eau, plus rarement dans les baies et estuaires. Il niche en Europe du Nord. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Harle piette n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.II DO Ann.I PN Art.3	Milieu de vie : Nicheur migrateur présent en France (avril à septembre), du printemps à l'automne, aux abords des étangs à végétation dense, des marais et des roselières. On l'observe surtout dans les régions riches en étangs (comme la Brenne ou les Dombes) ou dans les grands marais, comme sur la côte atlantique. Pour nicher, il utilise des roselières, buissons, mais parfois également des arbres. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Héron pourpré n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Locustelle luscinoïde <i>Locustella luscinioides</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3 CNP Ann.1	Milieu de vie : Nicheuse et migratrice peu commune (avril à septembre), la Locustelle luscinoïde vit dans les marais et les grandes roselières. Son nid est construit dans la végétation riveraine (roseaux, laïches). <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Locustelle luscinoïde n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Nette rousse <i>Netta rufina</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheuse assez rare, migratrice et hivernante peu commune, la Nette rousse d'observe surtout sur le pourtour méditerranéen, dans les grandes régions d'étangs et la vallée du Rhin : elle fréquente les grands étangs, les marais, les baies et les estuaires. Elle commence à nicher sur d'anciennes gravières ou sablières. Le nid est au sol ou fixé à la végétation flottante. En hiver, on l'observe également sur les côtes marines et en bordure des lacs dégagés à proximité du littoral. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Nette rousse n'est pas considérée comme potentielle.</i>

Nom	Statut	Présence potentielle
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III DO Ann.II PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Sédentaire commun, il vit un peu partout en France dans divers milieux humides vaseux à végétation dense (mares, étangs, roselières et fossés) comprenant des espèces comme le roseau, les massettes, les iris, les rubaniers ou les carex. Il niche camouflé dans la végétation. L'habitat qu'ils affectionnent le plus est toutefois sans aucun doute la roselière de Phragmites, avec les plantes baignant dans une eau profonde de 5 à 30 cm, des aires boueuses assurant un approvisionnement en nourriture. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. Le Râle d'eau n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Sarcelle d'été <i>Spatula querquedula</i>	DT ZNIEFF BO AEWA BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.II PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheuse rare, migratrice peu commune (mars à octobre), la Sarcelle d'été fréquente, lors de ses migrations, les marais peu profonds et autres zones humides (habitats côtiers à eau douce ou saumâtre, bien végétalisés, lagunes, estuaires, rizières). Elle niche dans une dépression au sol, dans le Nord, autour de l'estuaire de la Loire et dans les régions d'étangs (Forez, Dombes,...), cernés d'une végétation palustre bien développée dans un contexte variable ; prairial, agricole ou inculte. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Sarcelle d'été n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO AEWA BE Ann.III CITES Ann.C DO Ann.II/III PN Art.3 Chassable	Milieu de vie : Nicheuse assez rare, migratrice et hivernante assez commune, elle fréquente toutes sortes de plans d'eau et les zones humides vaseuses côtières (marais, estuaires, marécages, lagunes, vasières, étendues d'eau douce à faible courant...). Elle ne niche que dans la partie nord de la France, jusqu'en Sologne, dans des milieux humides plutôt boisés, de faibles profondeurs (lacs, mares ou marais à l'intérieur des terres), souvent eutrophes et riches en végétation. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Sarcelle d'hiver n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.I/II BE Ann.III CITES Ann.A DO Ann.I PN Art.3 CNP Ann.1	Milieu de vie : Migrateur nicheur (mars à octobre), il s'observe sur le pourtour méditerranéen, dans les Pyrénées, dans la région des Grandes Causses et des Alpes du Sud, dans les montagnes escarpées, les gorges et sommets à végétation rase. Il niche dans un amas de branches posées sur un escarpement rocheux ou une grotte. Il recherche sa nourriture dans tous types de terrains ouverts dans la partie méridionale du territoire national. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Vautour percnoptère n'est pas considéré comme potentiel.</i>

4. Annexe 4

Tableau 19 : Liste des espèces de reptiles et amphibiens issues de la bibliographie, considérées comme absentes.

Nom	Statut	Présence potentielle
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DHFF Ann.V PN Art.4	Milieu de vie : Espèce répandue, opportuniste, qui habite divers plans d'eau stagnante (mares, lacs, fossés, prés inondés). Souvent dans ou près des forêts, mais aussi bassins urbains, lacs de montagnes, jusqu'à 2800m. Hors reproduction, on la rencontre dans les forêts humides et les prés ombragés. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude, la Grenouille rousse n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III PN Art.3	Milieu de vie : Le Triton alpestre fréquente les paysages vallonnés à montagneux. Il se reproduit dans de petits points d'eau (mares, fossés, ornières, abreuvoirs, champs inondés) ou lacs de montagne, entourés par la végétation de forêts ou de petites fermes. Présent du niveau de la mer jusqu'à 2500m. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Triton alpestre n'est pas considéré comme potentiel.</i>

5. Annexe 5

Tableau 20 : Liste des espèces de mammifères issues de la bibliographie, considérées comme absentes.

Nom	Statut	Présence potentielle
Bouquetin des Alpes <i>Capra ibex</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DHFF Ann.V PN Art.2	Milieu de vie : Il vit au niveau des falaises, des pentes rocheuses, des éboulis, des alpages, à des altitudes variables (de 500 à 3 000m). Il recherche les sites faiblement enneigés en hiver. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Bouquetin des Alpes n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Castor d'Eurasie <i>Castor fiber</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Il s'installe dans les milieux aquatiques (rivières, canaux, lacs, etc.) à condition d'y trouver suffisamment de nourriture et de quoi installer son terrier. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Castor d'Eurasie n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Chamois des Alpes <i>Rupicapra rupicapra</i>	BE Ann.III DHFF Ann.V Chassable	Milieu de vie : Il vit sur les pelouses en été, les forêts et couloirs d'avalanche déneigés l'hiver. Il monte jusqu'à 3 000 m, descend jusqu'au oliviers au sud des Alpes. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. Le Chamois des Alpes n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Loup gris <i>Canis lupus</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II CITES Ann.A/B DHFF Ann.IV/II PN Art.2	Milieu de vie : De la toundra au désert, le plus souvent forestier, en plaine ou en montagne. <i>Ces milieux sont trop anthropisés pour l'espèce. Le Loup gris n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III CITES Ann.A DHFF Ann.IV/II PN Art.2	Milieu de vie : L'espèce se rencontre dans des milieux variés de plaine et de montagne. Il habite les forêts décidues mixtes et de conifères de montagne, jusqu'à près de 3000m en Europe. <i>Ces milieux sont absents et trop anthropisés pour l'espèce. Le Lynx n'est pas considéré comme potentiel.</i>
Marmotte des Alpes <i>Marmota marmota</i>	DT ZNIEFF BE Ann.III Chassable	Milieu de vie : Elle vit sur les terrains découverts en montagne, de 600m à 3200m, mais surtout entre 1400m et 2700m, de préférence sur les alpages mais aussi dans les rochers, de préférence en versant sud. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Marmotte des Alpes n'est pas considérée comme potentielle.</i>

6. Annexe 6

Tableau 21 : Liste des espèces de chiroptères issues de la bibliographie, considérées comme absentes.

Nom	Statut	Présence potentielle
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.II/IV PN Art.2	Milieu de vie : Cette espèce chasse dans les vieilles forêts caducifoliées, les bocages ou pâturages. Elle gîte en milieux souterrains ou au niveau des bâtiments. Ces milieux de chasse sont absents de l'aire d'étude. Le Grand Murin n'est pas considéré comme potentiel.
Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	DT ZNIEFF BE Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV/II PN Art.2	Milieu de vie : Le Murin de Capaccini habite les biotopes méditerranéens sur reliefs calcaires avec des cours d'eau permanents, des bassins et des lacs, jusqu'à 1200 m. Il est cavernicole strict toute l'année (grottes, mines) mais certains individus isolés fréquentent d'autres gîtes comme des ponts, des bâtiments et des fentes de rochers. Ces milieux sont absents du site d'étude. Le Murin de Capaccini n'est pas considéré comme potentiel.
Oreillard montagnard <i>Plecotus macrobullaris</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2 CNPN Ann.1	Milieu de vie : L'Oreillard montagnard est associé aux régions karstiques et aux piémonts des montagnes, des forêts décidues et de pins aux prairies et pelouses alpines, observé jusqu'à 2800 m dans les Pyrénées. Ses gîtes de mise bas sont dans les églises et autres bâtiments, ainsi que dans les fentes des blocs rocheux. Ces milieux sont absents du site d'étude. L'Oreillard montagnard n'est pas considéré comme potentiel.
Sérotine de Nilsson <i>Eptesicus nilssonii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle est associée au sud des massifs montagneux (notamment les Alpes, jusqu'à 2290m), absente de la plupart des plaines d'Europe occidentale. Elle vit dans les zones cultivées associées aux boisements décidus et près des lacs, mais est aussi présente dans les forêts de conifères. Les gîtes estivaux sont généralement dans diverses fissures offertes par les constructions alors que les gîtes hivernaux sont au frais dans les bâtiments et les caves, parfois dans les grottes et les mines. Ces milieux sont absents du site d'étude. La Sérotine de Nilsson n'est pas considérée comme potentielle.

Nom	Statut	Présence potentielle
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle habite les milieux rupestres, plateaux et montagnes rocheuses, vallées, paysages karstiques, côtes et agglomérations méditerranéenne, biotopes semi-désertiques. Les gîtes estivaux dans les fissures de falaises, des fentes de bâtiments ou d'arbres. Elle hiberne dans des fissures, parfois dans des sites souterrains. Ses terrains de chasse sont les zones humides, le long des falaises, maquis, garrigues, prairies alpines et autour des éclairages urbains. <i>Ces milieux sont absents de l'aire d'étude. La Vespère de Savi n'est pas considérée comme potentielle.</i>
Vespertilion bicolore <i>Vespertilio murinus</i>	DT ZNIEFF BO Ann.II BO EUROBATS Ann.1 BE Ann.II DHFF Ann.IV PN Art.2	Milieu de vie : Elle vit dans les habitats rupestres, les plateaux et les montagnes rocheuses, les vallées, les paysages karstiques, les côtes et agglomération de la région méditerranéenne. Les gîtes estivaux sont dans les falaises, les fentes de bâtiments ou d'arbres, tandis qu'il hiberne dans des fissures et parfois des gîtes souterrains. <i>Ces milieux sont absents du site d'étude. Le Vespertilion bicolore n'est pas considéré comme potentiel.</i>